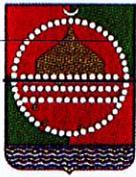




PRÉFET  
DE MAYOTTE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DÉPARTEMENT  
DE  
MAYOTTE



Acoua



Bandraboua



Grand Nord  
Mayotte



Kouniou



Mtsamboro

## Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

*Pour l'aménagement durable,  
le développement économique, la transition écologique  
et la cohésion sociale  
du Territoire du Grand Nord de Mayotte*

## Table des matières

---

|              |   |    |
|--------------|---|----|
| Article 1 -  | Préambule   | 4  |
| Article 2 -  | Objet du contrat  | 4  |
| 2.1.         | Le CRTE du Grand Nord de Mayotte  | 4  |
| 2.2.         | Le territoire du Grand Nord de Mayotte :des atouts non encore exploités et des risques majeurs  | 5  |
| Article 3 -  | L'ambition des collectivités locales pour le développement du territoire du Grand Nord de Mayotte                                       | 5  |
| 3.1.         | L'ambition politique de la CAGNM  | 6  |
| 3.2.         | Les axes stratégiques prioritaires de développement de la CAGNM   | 6  |
| Article 4 -  | Les orientations stratégiques du CRTE   | 7  |
| 4.1.         | Les axes stratégiques et objectifs opérationnels  | 7  |
| 4.2.         | Les thématiques liées à la relance et au développement économique, à la transition écologique et au renforcement de la cohésion sociale | 8  |
| 4.3.         | L'estimation financière globale pour la conduite des actions de développement du territoire du Grand Nord de Mayotte à l'horizon 2026   | 10 |
| Article 5 -  | Le Plan d'actions   | 10 |
| 5.1.         | Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat   | 10 |
| 5.2.         | Validation des actions  | 11 |
| 5.3.         | Projets et actions en maturation  | 11 |
| 5.4.         | Les actions de coopération interterritoriale  | 12 |
| Article 6 -  | Modalités d'accompagnement en ingénierie  | 12 |
| Article 7 -  | Engagements des partenaires   | 12 |
| 7.1.         | Dispositions générales concernant les financements  | 12 |
| 7.2.         | Rôles et engagements de la CAGNM et des communes du Grand Nord de Mayotte   | 13 |
| 7.3.         | Engagements de l'État, les établissements et opérateurs publics   | 13 |
| 7.4.         | Engagements du Département de Mayotte   | 14 |
| 7.5.         | Dynamique de concertation et de participation   | 14 |
| 7.6.         | Convention financière annuelle  | 14 |
| Article 8 -  | La gouvernance du CRTE du Grand Nord de Mayotte   | 15 |
| 8.1.         | Un comité de pilotage   | 15 |
| 8.2.         | Le comité technique   | 15 |
| 8.3.         | L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets   | 16 |
| Article 9 -  | Suivi et évaluation du CRTE   | 16 |
| Article 10 - | Résultats attendus du CRTE  | 16 |
| Article 11 - | Communication sur le CRTE du Grand Nord de Mayotte  | 17 |
| Article 12 - | Entrée en vigueur et durée du CRTE  | 17 |
| Article 13 - | Évolution et mise à jour du CRTE  | 17 |
| Article 14 - | Résiliation du CRTE et traitement des litiges   | 17 |

## ENTRE D'UNE PART,

- Le Territoire du Grand Nord de Mayotte , représenté par :
  - Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Nord de Mayotte Mr Assani Saindou BAMCOLO autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 14 décembre 2021, ci-après désigné par « la CAGNM »,
  - Les Maires des communes du Grand Nord de Mayotte :
    - Mr Marib HANAFFI, Maire de Acoua, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 12 décembre 2021, ci-après désigné par « la commune de Acoua »,
    - Mr Ahamada FAHARDINE, Maire de Bandraboua, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 04 décembre 2021 ci-après désigné par « la commune de Bandraboua »,
    - Mr Assani Saindou BAMCOLO, Maire de Koungou, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 05 décembre 2021, ci-après désigné par « la commune de Koungou »,
    - Mr Laïthidine BEN SAID, Maire de Mtsamboro, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 11 décembre 2021 ci-après désigné par « la commune de Mtsamboro ».

## ET D'AUTRE PART,

- L'État, représenté par :
  - Mr Thierry SUQUET, Préfet de Mayotte, Délégué du Gouvernement  
  
Ci-après désigné par « l'État » ;
  - Le Département de Mayotte, représenté par Mr Ben Issa OUSSENI, Président du Conseil Départemental autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du ....., ci-après désigné par « le Département »

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

## Article 1 - Préambule

---

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) et Schéma d'Aménagement Régional pour l'île de Mayotte d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement a souhaité que chaque territoire décline dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles sont traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit ainsi, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) du territoire du Grand Nord de Mayotte s'inscrit dans ce cadre et se déploie en conformité avec :

- la circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CRTE,
- les schémas régionaux et départementaux et les délibérations du Département de Mayotte qui concourent à la définition des stratégies départementales en matière d'aménagement, de développement économique, d'appui aux communes, de transition écologique et de cohésion sociale,
- le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Nord de Mayotte, dont les orientations ont été validées lors du conseil communautaire en date du 10 décembre 2021,
- le protocole d'engagement des maires des communes de Acoua, Bandraboua, Koungou et Mtsamboro et du Président de la CAGNM, adressé à Mr le Préfet le 16 juillet 2021.
- la convention d'initialisation du Contrat de Relance et de Transition Écologique co-signée le 22 octobre 2021 entre l'État, la Communauté d'Agglomération du Grand Nord de Mayotte, les communes de Acoua, Bandraboua, Koungou, Mtsamboro et le Département de Mayotte confirmant leur volonté commune d'engager une démarche préparatoire à la conclusion du CRTE du Grand Nord de Mayotte pour la période 2021-2026.

## Article 2 - Objet du contrat

---

### 2.1. Le CRTE du Grand Nord de Mayotte

Le CRTE du Grand Nord de Mayotte définit le cadre de partenariat et les modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la relance de l'activité et la transition écologique, économique et sociale du territoire autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet de développement résilient et durable.

Il s'inscrit

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans le Grand Nord de Mayotte ;
- Dans le temps long en accompagnant les projets du territoire portés par les collectivités locales ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, le CRTE s'ancre dans les orientations du projet de territoire du Grand Nord de Mayotte élaboré et validé par la CAGNM en 2021 et sur les programmations pluri-annuelles d'investissement des communes de Acoua, Bandraboua, Koungou et Mtsamboro dans le cadre de leurs compétences.

Le CRTE du Grand Nord de Mayotte mobilisera l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Il s'attachera à soutenir les projets qui auront été élaborés avec la participation des forces vives du territoire du Grand Nord que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

Les coopérations avec les partenaires institutionnels à l'échelle départementale et avec les autres EPCI (notamment CADEMA et 3CO) seront mises en œuvre pour la réussite des projets structurants qui dépassent les strictes limites du territoire et impactent pour certains plus largement le développement de l'île de Mayotte.

Le contenu du présent contrat est conçu à partir des besoins du territoire du Grand Nord, par et pour les acteurs territoriaux. Il est évolutif sur une durée de 6 années 2021-2026.

## 2.2. Le territoire du Grand Nord de Mayotte : des atouts non encore exploités et des risques majeurs

Le périmètre de la Communauté d'Agglomération couvre les 4 communes et les 16 villages de Acoua, Bandraboua, Koungou et Mtsamboro pour un total de 59 092 habitants en 2017 (recensement INSEE) auquel s'ajoute l'estimation d'une augmentation de + 15% de la population depuis 2017, soit environ 68.000 habitants (prochain recensement 2022).

Le territoire se caractérise par une armature socio-géographique hétérogène, avec une partie essentiellement urbaine à l'Est sur les communes de Koungou et Bandraboua et une partie plus rurale à l'Ouest sur les communes de Mtsamboro et Acoua.

Les habitants du Grand Nord sont plus jeunes, moins formés et moins en situation d'activité professionnelle que la population Mahoraise globale. 80% d'entre eux résident dans un quartier politique de la ville. Les communes de Koungou et Bandraboua concentrent les difficultés de la population liées au logement (habitat indigne et précaire). Comme ailleurs sur le territoire mahorais, la pression démographique conjuguée aux difficultés sociales, à l'irrespect de la réglementation et à l'insuffisance de logements entraînent une consommation foncière désorganisée et une artificialisation des terres naturelles préjudiciables à l'environnement (déforestation, ravines, cours d'eau) et mettent en danger les populations concernées. Les études en vue de l'élaboration d'un Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal (PLUI) intégrant un Programme Local de l'Habitat (PLH) et un Plan des Mobilités (PDM) seront engagées avant fin 2021.

Par sa proximité géographique directe avec Mamoudzou et avec des opportunités foncières qui restent à saisir, le territoire du Grand Nord possède de fortes potentialités de développement économique autour :

- de l'activité croissante du port de Longoni et des zones industrielles associées qui font de Koungou et par extension de Bandraboua un des pôles principaux de l'activité économique de l'île de Mayotte,
- du pôle de développement commercial de la commune de Bandraboua (Dzoumogné),
- et du secteur ouest orienté vers les activités agricoles, de pêche, d'aquaculture et de tourisme (Acoua, Mtsamboro).

La dégradation du trafic routier Grand Nord/Mamoudzou/Grand Nord appelle toutefois rapidement de nouvelles solutions de mobilités dans le territoire. La situation actuelle constitue en effet un frein au développement des activités économiques et une détérioration des conditions de vie des habitants amenés à se déplacer pour leurs activités personnelles et professionnelles.

Atout de développement touristique majeur, le paysage du Grand Nord se distingue par la beauté de sa côte sauvage et découpée, qui plonge dans le lagon avec, au large, visibles depuis les nombreux points de vues, les îlots (dont l'îlot Mtsamboro) et les Comores. L'Est du territoire présente quant à lui des opportunités de tourisme d'affaires. L'offre touristique et de loisirs reste à construire.

Sur le plan environnemental, le Grand Nord abrite une part importante des ressources en eau potable de l'île de Mayotte avec la retenue collinaire de Dzoumogné et des ressources souterraines encore non exploitées. La protection de l'environnement nécessite prioritairement une amélioration de la collecte des déchets, le développement des réseaux d'assainissement et une gestion adaptée des espaces naturels. Les effets du réchauffement climatique combinés au développement non maîtrisé de l'habitat menacent le cadre de vie et la sécurité des habitants du Grand Nord (fortes inondations, risques de submersion marine et de glissements de terrain).

## Article 3 - L'ambition des collectivités locales pour le développement du territoire du Grand Nord de Mayotte

---

### 3.1. L'ambition politique de la CAGNM

Dans le contexte de tensions sociales, économiques et environnementales qui impactent le Grand Nord de Mayotte mais également de forts potentiels sur lesquels s'appuyer pour développer le territoire, la CAGNM souhaite agir vite pour construire et conforter les transitions indispensables de relance et de développement économique, de transition écologique et de cohésion sociale vers un avenir plus durable pour le territoire et sa population.

Dans cette perspective, la CAGNM a élaboré au cours de l'année 2021 son projet de territoire. A partir d'un diagnostic partagé (Voir annexe 1 au présent document), le projet de territoire présente la vision politique des élus communautaires pour les 10 à 15 années à venir, les 6 axes stratégiques prioritaires de développement et définit 28 objectifs opérationnels et 125 actions pour y parvenir.

La vision politique des élus communautaires de la CAGNM formulée dans le projet de territoire s'organise autour de 4 piliers :

- **Agir rapidement et concrètement pour le développement du territoire**
  - Agir pour que, en 2035, notre territoire du Grand Nord ait pris en charge son avenir. Saisir toutes les opportunités et construire de nouvelles solutions pour le développement du territoire et le bien-vivre de ses habitants. Cette ambition passe notamment par la mise en place de solutions innovantes, rapides, concrètes en matière de déplacements des personnes et des biens, ainsi que par l'agilité dans la recherche et la mise à disposition de foncier à destination des entrepreneurs locaux.
- **Valoriser en s'appuyant sur les atouts du territoire**
  - En 2035, vivre dans un territoire fier de ses diversités, qui accueille et implante des entreprises, qui renforce et valorise les activités économiques liées à la pêche et à l'agriculture, qui offre des perspectives d'emploi à sa population. Un territoire devenu une destination incontournable de tourisme et de loisirs.
- **Attirer avec un cadre de vie agréable pour les habitants, les entreprises, les visiteurs**
  - En 2035, habiter un territoire agréable à vivre, qui aura amélioré les conditions de vie de sa population en proposant des solutions harmonieuses de développement de l'habitat, un territoire attentif à la préservation de l'environnement et de ses richesses naturelles, qui mise sur l'économie verte et bleue, dans lequel les solutions mises en place pour l'assainissement et la gestion des déchets permettront de garantir la salubrité publique et la santé de ses habitants.
- **Insérer en misant sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes**
  - En 2035, vivre dans un territoire qui mise sur l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle de ses jeunes, en organisant la politique de la ville à l'échelle du territoire : soutien aux associations socio-éducatives, intégration de la jeunesse dans des actions de développement via l'insertion par l'activité économique, infrastructures adaptées. Pouvoir ainsi contribuer à la prévention de la délinquance et au bien-vivre sur le territoire.

### 3.2. Les axes stratégiques prioritaires de développement de la CAGNM

L'ambition politique du projet de territoire de la CAGNM se décline en 6 axes stratégiques prioritaires:

- **Aménagement et mobilités** : penser l'aménagement à l'horizon 2035 et faciliter les déplacements.
- **Développement économique** : accompagner les entreprises existantes, favoriser l'implantation de nouvelles activités et l'accès à l'emploi.
- **Tourisme et loisirs** : faire du Grand Nord de Mayotte une destination touristique et de loisirs incontournable.
- **Environnement, propreté, salubrité** : vivre dans un territoire propre dans un souci de santé publique et de respect de l'environnement.
- **Cohésion sociale et solidarités** : renforcer la cohésion sociale, agir pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.
- **Équilibre social de l'habitat** : proposer aux habitants des formes d'habitat dignes et équilibrés territorialement et socialement .

La Communauté d'Agglomération du Grand Nord de Mayotte désormais opérationnelle veut inscrire son action de développement au cœur des préoccupations majeures de relance et de développement économique, de transition écologique et de cohésion sociale en s'appuyant sur des dynamiques partenariales solides et durables.

Ce projet de territoire décline ces axes stratégiques en actions concrètes, qui prendront en compte :

- La structuration et l'organisation progressive de l'exercice des compétences obligatoires par la CAGNM ;
- Les spécificités communales et l'évolution du contexte démographique ;
- La nécessité d'une plus grande maîtrise du foncier, préalable indispensable pour la réalisation des projets ;
- Les actions qui seront conduites par d'autres acteurs que la CAGNM et qui contribueront au développement du territoire ;
- Les populations les plus démunies (80% de la population du territoire vit en Quartier Politique de la Ville);
- Le pacte financier et fiscal à mettre en place entre les 4 communes et l'intercommunalité pour progressivement dégager les marges de manœuvre financières et réaliser les actions en faveur des habitants du Grand Nord

## Article 4 - Les orientations stratégiques du CRTE

### 4.1. Les axes stratégiques et objectifs opérationnels

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques et opérationnelles retenues pour le CRTE du Grand Nord de Mayotte. Par souci de cohérence et de simplification souhaitées par l'Etat, mais aussi de lisibilité de l'action publique en direction des citoyens sur l'ensemble du territoire du Grand Nord de Mayotte, les axes stratégiques du projet de territoire de la CAGNM constituent la trame globale de la contractualisation CRTE.

Les actions portées par la CAGNM et les communes issues de leur programmation pluri-annuelles d'investissement (PPI) sont intégrées dans ces axes (cf document annexe 2).

| Axes stratégiques                       | Objectifs opérationnels  |
|---|--|
| <b>Aménagement durable et mobilités</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Planifier et structurer l'organisation de l'urbanisation pour répondre aux enjeux du développement durable et prendre en compte les risques naturels</li> <li>● Maîtriser et régulariser le foncier pour répondre aux enjeux de consommation de l'espace et soutenir le dynamisme de développement</li> <li>● Contribuer à désengorger et sécuriser les axes routiers, pour le bon fonctionnement des activités économiques et le bien-vivre des habitants</li> <li>● Mailler le territoire en termes de services au public de proximité</li> </ul> |
| <b>Développement économique</b>         | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Structurer progressivement l'exercice de la compétence de développement économique</li> <li>● Accompagner les activités économiques existantes et encourager l'implantation de nouvelles entreprises</li> <li>● Soutenir l'agriculture locale et renforcer le potentiel économique de la pêche et des activités aquacoles</li> <li>● Favoriser les activités économiques d'utilité sociale et contribuant à la préservation de l'environnement</li> </ul>   |
| <b>Tourisme et loisirs</b>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Structurer progressivement l'exercice de la compétence Tourisme et Loisirs</li> <li>● Créer la destination "Grand Nord de Mayotte" et encourager le développement des infrastructures hôtelières</li> <li>● Impliquer les populations, les associations dans un tourisme de proximité attractif et</li> </ul>   |

|   |   |
|---|---|
|   | <p>éco-responsable</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Développer les offres de tourisme de pleine nature : tourisme vert et tourisme bleu (mer et rivière)</li> <li>● Valoriser et dynamiser le patrimoine historique industriel et culturel local</li> </ul>   |
| <b>Environnement, propreté, salubrité</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Structurer progressivement la prise de compétences en lien avec l'environnement et de la prévention des risques par la CAGNM</li> <li>● Améliorer la performance de la collecte des déchets pour garantir la qualité urbaine et la salubrité du territoire</li> <li>● Lutter contre l'insalubrité : Faire en sorte que le territoire bénéficie d'un niveau correct d'assainissement des eaux usées</li> <li>● Préserver les ressources en eau du territoire</li> <li>● Restaurer, préserver et entretenir les milieux naturels terrestres et aquatiques, ainsi que la biodiversité et les continuités écologiques</li> </ul> |
| <b>Cohésion sociale et solidarités</b>    | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Préparer les conditions de la prise de compétences de la CAGNM en matière de Politique de la Ville à l'horizon 2023</li> <li>● Contribuer à développer les solidarités humaines avec les habitants du Grand Nord</li> <li>● Soutenir les associations locales pour renforcer la cohésion entre les habitants</li> <li>● Agir pour la réussite éducative de tous les enfants/jeunes et prévenir la délinquance</li> <li>● Agir en faveur de l'accès à l'emploi durable des jeunes</li> </ul>  |
| <b>Equilibre social de l'habitat</b>      | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Structurer progressivement l'exercice de la compétence Equilibre social de l'habitat par la CAGNM</li> <li>● Développer une politique de l'habitat qui prévoit des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins actuels et futurs</li> <li>● Résorber l'habitat insalubre et l'habitat spontané en offrant des solutions dignes et acceptées par chacun</li> <li>● Prévenir le développement d'habitat indigne et d'habitat spontané pour garantir la sécurité des populations et préserver l'environnement</li> </ul>                                  |

L'ensemble de ces objectifs opérationnels sont déclinés en contexte et enjeux liés à la relance et au développement économique, à la transition écologique et au renforcement de la cohésion sociale. Ils font l'objet d'une déclinaison projetée avec des projets d'ores et déjà identifiés, en particulier à court terme. Cette traduction opérationnelle sera précisée et complétée au fur et à mesure de la maturation des projets, dans le cadre des différentes programmations annuelles du CRTE.

Ces projets et/ou actions sont présentés dans les tableaux joints en annexe 2.

#### 4.2. Les thématiques liées à la relance et au développement économique, à la transition écologique et au renforcement de la cohésion sociale

Eu égard aux exigences du CRTE les actions et projets d'action de la CAGNM et des communes ont été classés selon les thématiques suivantes. Ainsi chaque action croise un axe stratégique de développement et une thématique d'intervention relative à la relance et au développement économique, à la transition écologique et à la cohésion sociale.

| Thématiques des actions | Type d'actions prévues dans le Grand Nord (Communes et CAGNM)                               |
|-------------------------|---|
| Biodiversité            | Reforestation, préservation zones humides et cours d'eau, label biosphère, écotourisme, ... |

|  |   |
|--|---|
| <b>Cadre de vie</b>  | Amélioration du cadre de vie des habitants: végétalisation urbaine, espaces publics, aires de jeux, fronts de mer, police urbanisme et environnement, , ...   |
| <b>Déchets</b>   | Collecte, tri et traitement des déchets, pièges à déchets, enlèvement VHU, déchetteries, collecte sur sites inaccessibles, propreté des plages et lagon, ...  |
| <b>Développement des activités de tourisme/loisirs</b>           | Marque touristique Grand Nord, OTI, guide touristique, développement offre hôtelière, restauration et loisirs, pistes touristiques, activités pleine nature, tourisme écoresponsable et solidaire, valorisation du patrimoine |
| <b>Efficacité de l'action publique</b>                           | Exercice progressif des prises de compétences, maintenance bâtiments municipaux, études prospectives, archivage électronique, ...   |
| <b>Efficacité énergétique</b>                                    | Amélioration énergétique des bâtiments, rénovations/extensions éclairage publics, panneaux photovoltaïques et solaire thermique, rénovation thermique des bâtiments, ...  |
| <b>Gestion responsable de l'espace urbain</b>                    | PLUI, Aménagement villages et centres bourgs, acquisitions et réserves foncières, médiation foncière, ...   |
| <b>Insertion professionnelle et accès à l'emploi</b>             | Accompagnement, formation et accès à l'emploi des jeunes, emplois à vocation touristique  |
| <b>Mobilités</b>   | Désengorgement routier, liaisons maritimes, amélioration des dessertes routières, voies d'accès agricoles, modes de déplacements doux, lieux de coworking, ...  |
| <b>Nouvelles pratiques agriculture, pêche et circuits courts</b> | Accompagnement des agriculteurs, pêcheurs, évolution des filières et circuits courts, pontons de pêche, ...   |
| <b>Patrimoine</b>  | Entretien et embellissement des plages et points de vue, valorisation du patrimoine historique, industriel, culturel, ...   |
| <b>Préservation des ressources en eau</b>                        | Gestion, récupération et réutilisation des eaux de pluies et pluviales, laveries collectives, ...   |
| <b>Renouvellement urbain</b>                                     | PLH, Opérations NPRU, démolitions constructions illégales et réaménagement, Résorption Habitat Indigne, amélioration de l'habitat, logements adaptés, accompagnement social RHI, ...  |
| <b>Réussite éducative</b>  | Réhabilitation/construction groupes scolaires, crèches, ...   |
| <b>Risques naturels</b>  | Entretien des cours d'eau, gestion des eaux pluviales et traitement des points de débordement, sécurisation ravines et talus, réhabilitation/entretiens des ouvrages, relocalisation des populations soumises à aléas, ...    |
| <b>Routes-voirie</b>   | Aménagement, réfection, sécurisation des routes, voiries, chemins d'accès, ...  |
| <b>Salubrité</b>   | Entretien, exploitation des , ...systèmes d'assainissement collectifs, SPANC, RHI réseaux   |
| <b>Sécurité des habitants</b>                                    | CLSPD, Bâtiments police municipale, vidéosurveillance, ...  |
| <b>Solidarités humaines</b>                                      | Maison des associations, centres de santé, wi-fi publique, médiathèques, cimetières, ...  |

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| <b>Soutien activité économique</b> | ZAE, activités autour du port de Longoni, installation petites entreprises, marchés couverts, formalisation des activités, ESS, économie circulaire, ... |
| <b>Sports</b>                      | Création, réhabilitation, couverture plateaux sportifs, vestiaires et sanitaires, ...  |

#### 4.3. L'estimation financière globale pour la conduite des actions de développement du territoire du Grand Nord de Mayotte à l'horizon 2026

Les actions pour le développement du territoire du Grand Nord de Mayotte ont été projetées sur la durée du mandat et au-delà dans le cadre du projet de territoire de la CAGNM ou dans les PPI des communes.

Si les programmations sont ambitieuses, elles constituent le cadre de référence pour les années à venir, cadre qui pourra évoluer en fonction :

- de l'avancée des projets, des dispositifs et contractualisations divers portés par les partenaires institutionnels et/ou socio-économiques,
- de l'évolution des coûts des matériaux et de maîtrise d'œuvre,
- des évolutions du contexte local Mahorais ou national.

Leur réalisation sera toutefois dépendante des moyens d'ingénierie disponibles pour les préparer et les suivre, et des divers concours financiers qui seront obtenus pour les réaliser.

Ces actions ont fait l'objet de premières estimations budgétaires en vue de leur réalisation, qui demandent encore à être approfondies, notamment pour les actions dont le niveau de maturation n'est pas suffisamment abouti.

En matière d'investissements, les estimations se portent pour la durée du mandat à 166 325 000 € pour la réalisation du projet de territoire de la CAGNM et à 457 283 000€ pour la réalisation des Programmations Pluri-annuelles d'Investissement des communes.

### Article 5 - Le Plan d'actions

Le plan d'actions est la traduction du projet de développement du territoire du Grand Nord de Mayotte. Il fait l'objet d'une programmation annuelle, élaborée par le comité technique et validée par le comité de pilotage.

#### 5.1. Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Le CRTE intègre notamment les dispositifs de l'Etat suivants:

- Programme petites villes de demain 2020-2026 de la commune de Bandraboua
- Contrats de ville 2015-2020 et les protocoles d'engagement renforcé et réciproque 2021-2022 des communes de :
  - Acoua
  - Bandraboua
  - Koungou
  - Mtsamboro
- Nouveau Programme de renouvellement Urbain (NPRU) de la commune de Koungou
- Contrat de convergence territorial
- PCAET
- PPE
- PNA (plan national d'alimentation)

Le CRTE s'articule avec les schémas et dispositifs contractuels du Département de Mayotte, notamment les suivants :

- A l'échelle régionale:
  - Schéma d'Aménagement Régional - SAR (en cours),

- Schéma Régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation - SRDE2I,
  - Schéma régional de développement du Tourisme et des Loisirs – SRDTL,
  - Convention-cadre de développement économique territorial avec les EPCI de Mayotte (en cours),
  - Plan Global de Transports et de Déplacements – PGTD ;
- A l'échelle départementale
- Contrats territoriaux avec les communes,
  - Schéma départemental de développement du sport et des infrastructures (en cours),
  - Conventions de mises à disposition de personnels dans les CCAS,
  - Futur programme départemental d'insertion (élaboration en cours),
  - Schéma régional de l'aménagement numérique.

## 5.2. Validation des actions

Les projets accompagnés peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières. Ils devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire chaque fois que possible dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité).

Les actions prêtes sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et prêtes à démarrer.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé).

## 5.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents sont d'ores et déjà listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration des conventions financières annuelles, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

## 5.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires de l'île de Mayotte.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;

- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

## Article 6 - Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

L'Etat s'engage à étudier toute autre demande d'ingénierie d'animation territoriale sur l'un ou l'autre volet du CRTE ou d'appui à maîtrise d'ouvrage formulée par la CAGNM pour son compte propre ou pour celui des communes.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- o Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- o Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- o Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

## Article 7 - Engagements des partenaires

Les partenaires signataires du CRTE du Grand Nord de Mayotte s'engagent à suivre la réalisation des actions inscrites dans ce contrat.

### 7.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et apporteront leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels qui seront mobilisés suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

L'Etat étudiera également le cas échéant, les demandes de soutien financier d'autres opérations présentées par la CAGNM et/ou par les communes pour leurs investissements tant au niveau des opportunités du Plan de relance, qu'au niveau des crédits centraux disponibles et mobilisables pour les grands projets à venir. Ceci sous réserve de leur éligibilité, de dépôt de dossiers complets, de leur engagement dans les programmations et jurys de sélection des crédits concernés).

## 7.2. Rôles et engagements de la CAGNM et des communes du Grand Nord de Mayotte

En signant ce contrat de relance et de transition écologique, la CAGNM assume le rôle de pilote, d'entraîneur et d'animateur de la relance et du développement économique, de la transition écologique et de la cohésion sociale du territoire du Grand Nord de Mayotte.

La CAGNM désigne le Directeur général des Services en tant que responsable du pilotage du CRTE et affectera (sous réserve de l'obtention des crédits utiles) un.e chef.fe de projet, chargé de piloter la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

La CAGNM et les communes de Acoua, Bandraboua, Koungou, Mtsamboro s'engagent à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont ils sont respectivement maîtres d'ouvrage. Pour ce faire, ils désignent leurs Directeurs Généraux des Services responsables du pilotage des actions inscrites dans le CRTE et portées par leur collectivité. Ils s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

La CAGNM et les communes de Acoua, Bandraboua, Koungou, Mtsamboro pour les actions qui les concernent animeront le travail de réalisation des actions en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire.

## 7.3. Engagements de l'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

L'Etat via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières.

Le soutien au territoire peut passer par un appui des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- o L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- o La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- o Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets. Ils s'engagent à

soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

#### 7.4. Engagements du Département de Mayotte

Dans l'exercice de ses compétences régionales, le Département de Mayotte en qualité de chef de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Dans l'exercice de ses compétences départementales, le Département de Mayotte en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité, d'aide aux communes et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services 2 référent (s) (cf Région et Département à préciser) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

#### 7.5. Dynamique de concertation et de participation

Dans la continuité de la démarche participative d'élaboration du projet de territoire du Grand Nord de Mayotte au cours de l'année 2021, les partenaires signataires s'engagent par leurs actions à renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

L'animation du projet s'appuiera sur les instances de gouvernance propres à chaque politique publique. Elle visera une communication et une sensibilisation régulière pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation.

#### 7.6. Convention financière annuelle

La convention financière annuelle récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits européens ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de crédits, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La convention financière annuelle est signée au plus tard le 15 avril de chaque année.

### Article 8 - La gouvernance du CRTE du Grand Nord de Mayotte

---

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales signataires mettent en place conjointement une gouvernance politique et technique pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Par la dimension volontairement intégratrice des CRTE, cette comitologie a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

#### 8.1. Un comité de pilotage

Le comité de pilotage de préfiguration mis à place depuis le 22 octobre 2021 pour l'élaboration du CRTE du Grand Nord de Mayotte se transforme en comité de pilotage de suivi à compter de la date de signature du présent document.

Ce comité de pilotage est co-présidé par le Préfet de Mayotte, Délégué du Gouvernement et de Mr le Président de la CAGNM.

Il est composé de :

- du Conseil Départemental de Mayotte (CD976) représenté par son Président
- de la commune de Acoua, représentée par son Maire
- de la commune de Bandraboua, représentée par son Maire
- de la commune de Koungou, représentée par son Maire
- de la commune de Mtsamboro, représentée par son Maire,

Il associera les membres du comité technique.

D'autres membres pourront le cas échéant, participer ponctuellement au comité de pilotage sur décision conjointe de Mr le Préfet et de Mr le Président de la CAGNM.

Le comité de pilotage du CRTE siégera au moins deux fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

## 8.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par Mr le Secrétaire Général de la Préfecture représentant des services de l'État et par le Directeur Général des Services de la CAGNM.

Il est composé de :

- des DGS et DGA de la CAGNM et des communes de Acoua, Bandraboua, Koungou, Mtsamboro, et le cas échéant, du chef de projet du CRTE
- des DGA du Département du Grand Nord de Mayotte,
- des directeurs des services de l'État,.

D'autres membres, notamment les opérateurs de l'État, les représentants du SMEAM et du SIDEVAM, pourront le cas échéant, participer au comité technique.

Ce comité technique est chargé de suivre l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions. Il se réunira en tant que de besoin et au moins quatre fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

## 8.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le Préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

## Article 9 - Suivi et évaluation du CRTE

---

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

## Article 10 - Résultats attendus du CRTE

---

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Les objectifs détaillés et les indicateurs de suivi seront précisés dans chaque fiche action annexée à la convention annuelle financière.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

## Article 11 - Communication sur le CRTE du Grand Nord de Mayotte

---

Pour chacun des projets bénéficiant des crédits du CRTE du Grand Nord de Mayotte, la communication réalisée par chacune des parties prenantes sera validée en comité technique ou conjointement par le Secrétaire général de la Préfecture et le Directeur Général des Services de la CAGNM. Elle fera apparaître les logos des partenaires signataires avec la charte graphique définie par le Service d'Information du Gouvernement.

## Article 12 - Entrée en vigueur et durée du CRTE

---

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat et jusqu'en 2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## Article 13 - Évolution et mise à jour du CRTE

---

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage, notamment lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

En cas d'évolution en cours de contrat du contenu des orientations stratégiques ou des actions déjà actées dans le CRTE, celles-ci seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

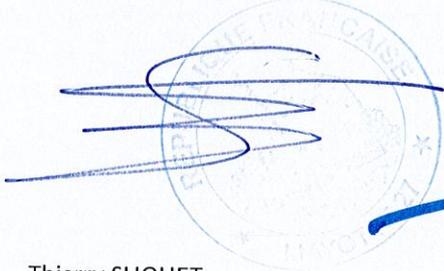
## Article 14 - Résiliation du CRTE et traitement des litiges

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin de façon anticipée au présent contrat.

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Mayotte.

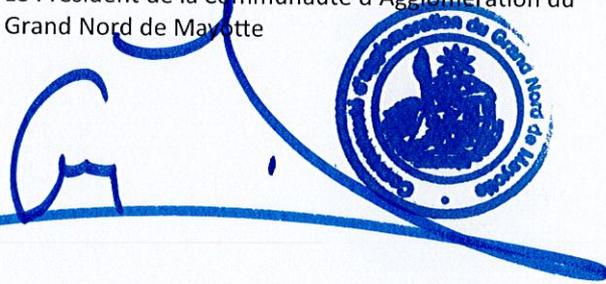
Fait à Bandraboua, le 24 décembre 2021

Le Préfet de Mayotte,  
Délégué du Gouvernement



Thierry SUQUET

Le Président de la Communauté d'Agglomération du  
Grand Nord de Mayotte

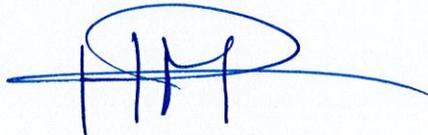


Assani Saindou BAMCOLO

Le Président du Conseil Départemental  
De Mayotte

Ben Issa OUSSENI

Le Maire de Acoua



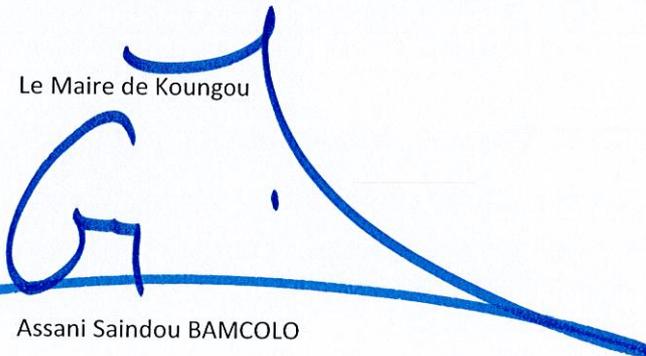
Marib HANAFFI

Le Maire de Bandraboua



Ahamada FAHARDINE

Le Maire de Koungou

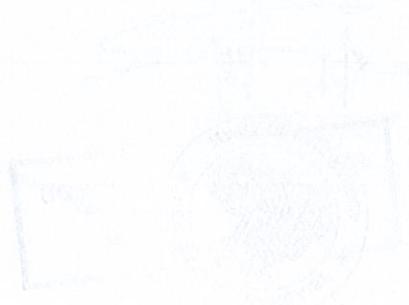
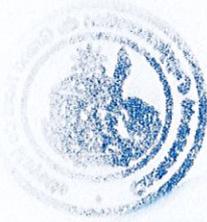


Assani Saindou BAMCOLO

Le Maire de Mtsamboro



Laïthidine BEN SAID





PREFECTURE DE MAYOTTE

**CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE  
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION  
ECOLOGIQUE  
ANNEE 2022**

**ENTRE**

L'Etat, représenté par M. Thierry SUQUET, en qualité de préfet du département de Mayotte

d'une part,

**ET**

Le Territoire du Grand Nord de Mayotte, représenté par :

- Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Nord de Mayotte Mr Assani Saindou BAMCOLO autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 14 décembre 2021, ci-après désigné par « la CAGNM »,
- Les Maires des communes du Grand Nord de Mayotte :
  - Mr Marib HANAFFI, Maire de Acoua, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 12 décembre 2021, ci-après désigné par « la commune de Acoua »,
  - Mr Ahamada FAHARDINE, Maire de Bandraboua, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 4 décembre 2021, ci-après désigné par « la commune de Bandraboua »,
  - Mr Assani Saindou BAMCOLO, Maire de Koungou, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 5 décembre 2021, ci-après désigné par « la commune de Koungou »,
  - Mr Laithidine BEN SAID, Maire de Mtsamboro, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 11 décembre 2021, ci-après désigné par « la commune de Mtsamboro ».

Le Département de Mayotte, représenté par Mr Ben Issa OUSSENI, Président du Conseil Départemental autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du....., ci-après désigné par « le département » ;

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

**PREAMBULE :**

*Le CRTE du Grand Nord de Mayotte signé le 24 décembre 2021, définit le cadre de partenariat et les modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la relance de l'activité et la transition écologique, économique et sociale du territoire autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet de développement résilient et durable.*

*Il s'inscrit*

- *Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans le Grand Nord de Mayotte ;*
- *Dans le temps long en accompagnant les projets du territoire portés par les collectivités locales ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.*

*Pour réussir ces grandes transitions, le CRTE s'ancre dans les orientations du projet de territoire du Grand Nord de Mayotte élaboré et validé par la CAGNM en 2021 et sur les programmations pluri-annuelles d'investissement des communes de Acoua, Bandraboua, Koungou et Mtsamboro dans le cadre de leurs compétences.*

*En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.*

*La présente convention financière 2022 liste les actions à engager pour l'année 2022.*

*Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.*

*Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.*

VU le contrat de relance et de transition écologique « de la communauté d'agglomération du Grand Nord de Mayotte », signé le 24 décembre 2021, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2022 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent :

### **ARTICLE 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2022, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

### **ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2022**

Les orientations stratégiques et opérationnelles retenues pour le CRTE du Grand Nord de Mayotte sont les suivantes :

| Axes stratégiques                  | Objectifs opérationnels  |
|------------------------------------|--|
| Aménagement durable et mobilités   | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Planifier et structurer l'organisation de l'urbanisation pour répondre aux enjeux du développement durable et prendre en compte les risques naturels</li> <li>● Maîtriser et régulariser le foncier pour répondre aux enjeux de consommation de l'espace et soutenir le dynamisme de développement</li> <li>● Contribuer à désengorger et sécuriser les axes routiers, pour le bon fonctionnement des activités économiques et le bien-vivre des habitants</li> <li>● Mailler le territoire en termes de services au public de proximité</li> </ul> |
| Développement économique           | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Structurer progressivement l'exercice de la compétence de développement économique</li> <li>● Accompagner les activités économiques existantes et encourager l'implantation de nouvelles entreprises</li> <li>● Soutenir l'agriculture locale et renforcer le potentiel économique de la pêche et des activités aquacoles</li> <li>● Favoriser les activités économiques d'utilité sociale et contribuant à la préservation de l'environnement</li> </ul>   |
| Tourisme et loisirs                | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Structurer progressivement l'exercice de la compétence Tourisme et Loisirs</li> <li>● Créer la destination "Grand Nord de Mayotte" et encourager le développement des infrastructures hôtelières</li> <li>● Impliquer les populations, les associations dans un tourisme de proximité attractif et éco-responsable</li> <li>● Développer les offres de tourisme de pleine nature : tourisme vert et tourisme bleu (mer et rivière)</li> <li>● Valoriser et dynamiser le patrimoine historique industriel et culturel local</li> </ul>               |
| Environnement, propreté, salubrité | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Structurer progressivement la prise de compétences en lien avec l'environnement et de la prévention des risques par la CAGNM</li> <li>● Améliorer la performance de la collecte des déchets pour garantir la qualité urbaine et la salubrité du territoire</li> <li>● Lutter contre l'insalubrité : Faire en sorte que le territoire bénéficie d'un niveau correct d'assainissement des eaux usées</li> </ul>   |

|  |  |
|--|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Préserver les ressources en eau du territoire</li> <li>● Restaurer, préserver et entretenir les milieux naturels terrestres et aquatiques, ainsi que la biodiversité et les continuités écologiques</li> </ul>  |
| <b>Cohésion sociale et solidarités</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Préparer les conditions de la prise de compétences de la CAGNM en matière de Politique de la Ville à l'horizon 2023</li> <li>● Contribuer à développer les solidarités humaines avec les habitants du Grand Nord</li> <li>● Soutenir les associations locales pour renforcer la cohésion entre les habitants</li> <li>● Agir pour la réussite éducative de tous les enfants/jeunes et prévenir la délinquance</li> <li>● Agir en faveur de l'accès à l'emploi durable des jeunes</li> </ul>   |
| <b>Equilibre social de l'habitat</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Structurer progressivement l'exercice de la compétence Equilibre social de l'habitat par la CAGNM</li> <li>● Développer une politique de l'habitat qui prévoit des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins actuels et futurs</li> <li>● Résorber l'habitat insalubre et l'habitat spontané en offrant des solutions dignes et acceptées par chacun</li> <li>● Prévenir le développement d'habitat indigne et d'habitat spontané pour garantir la sécurité des populations et préserver l'environnement</li> </ul> |

Les actions, qui seront à engager en 2022, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'Etat (*crédits du plan de relance, dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques, ...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de relance et de transition écologique, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers, ...*)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux cofinanceurs.

### **ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles**

Le financement de chacune des actions programmées en 2022 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Concernant le Conseil départemental de Mayotte, le tableau portant sur les différents projets dont la participation financière est accordée dans l'ensemble des communes de la CAGNM est joint en annexe 3.

Au titre de l'année budgétaire 2022, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

CAGNM :

| Axe stratégique                 | Echéancier  | Investissement total | Fonctionnement sur la période 2022-2026 (5 ans)<br>Hos masse salariale | 2022 Inv           | 2022 Fct           | Part MO            | Part Etat          | Part Europe        | Part CDM 976     |
|---------------------------------|-------------|----------------------|--|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|------------------|
| 1- Aménagement                  | 2022        | 17 219 621 €         | 5 030 000 €  | 3 424 830 €        | - €                | 612 207 €          | 612 707 €          | 980 332 €          | 245 083 €        |
| 2- Développement économique     | 2022        | 13 406 000 €         | 371 500 €  | 597 000 €          | 62 500 €           | 168 800 €          | - €                | - €                | - €              |
| 3- Tourisme et loisirs          | 2022        | 11 017 779 €         | 1 268 500 €  | 3 242 593 €        | 202 500 €          | 785 646 €          | 785 647 €          | 1 257 036 €        | 314 258 €        |
| 4- Cohésion sociale Solidarités | 2022        | - €                  | 280 000 €  | 45 000 €           | 50 000 €           | - €                | - €                | - €                | - €              |
| 5- Environnement                | 2022        | 1 549 805 €          | 4 463 200 €  | 619 805 €          | 1 470 000 €        | 84 015 €           | 335 844 €          | - €                | - €              |
| 6- Habitat                      | 2022        | 69 855 000 €         | - €  | 965 000 €          | - €                | - €                | - €                | - €                | - €              |
|                                 | <b>2022</b> | <b>113 048 205 €</b> | <b>11 413 200 €</b>  | <b>8 894 228 €</b> | <b>1 785 000 €</b> | <b>1 650 668 €</b> | <b>1 734 198 €</b> | <b>2 237 368 €</b> | <b>559 341 €</b> |

Commune de Acoua :

| Axe stratégique                 | Échéance    | Investissement total | Montants travaux 2022 |
|---------------------------------|-------------|----------------------|-----------------------|
| 1- Aménagement                  | 2022        | 7 000 000 €          | 3 100 000 €           |
| 4- Cohésion sociale Solidarités | 2022        | 107 844, 50€         | 107 845 €             |
| 5- Environnement                | 2022        | 587 200 €            | 587 200 €             |
|                                 | <b>2022</b> | <b>7 587 200 €</b>   | <b>3 795 045 €</b>    |

Commune de Bandraboua :

| Axe stratégique                 | Échéance    | Investissement total initial CRTE | Montants travaux 2022 |
|---------------------------------|-------------|-----------------------------------|-----------------------|
| 1- Aménagement                  | 2022        | 10 023 707 €                      | 14 472 524 €          |
| 4- Cohésion sociale Solidarités | 2022        | 22 512 636 €                      | 14 078 177 €          |
| 5- Environnement                | 2022        | 9 651 684 €                       | 4 834 010 €           |
| 6- Habitat                      | 2022        | 177 500 €                         | 177 500 €             |
|                                 | <b>2022</b> | <b>42 365 527 €</b>               | <b>33 562 210 €</b>   |

Commune de Mtsamboro :

| Axe stratégique                        | Échéancier  | Investissement total | Montants travaux (CP 2022) |
|--|-------------|----------------------|----------------------------|
| <b>1- Aménagement</b>                  | <b>2022</b> | 12 000 000 €         | 155 000 €                  |
| <b>2- Développement économique</b>     | <b>2022</b> | 1 100 000 €          | 300 000 €                  |
| <b>3- Tourisme et loisirs</b>          | <b>2022</b> | 4 350 000 €          | 2 280 000 €                |
| <b>4- Cohésion sociale Solidarités</b> | <b>2022</b> | 7 991 000 €          | 930 000 €                  |
| <b>5- Environnement</b>                | <b>2022</b> | 2 064 000 €          | 296 500 €                  |
|  | <b>2022</b> | <b>27 505 000 €</b>  | <b>3 961 500 €</b>         |

Commune de Koungou :

| Axe stratégique                        | Échéance    | Investissement total | Montants travaux 2022 |
|--|-------------|----------------------|-----------------------|
| <b>1- Aménagement</b>                  | <b>2022</b> | 9 100 000 €          | 5 385 000 €           |
| <b>4- Cohésion sociale Solidarités</b> | <b>2022</b> | 14 500 000 €         | 8 591 804 €           |
| <b>5- Environnement</b>                | <b>2022</b> | 314 425 €            | 314 425 €             |
| <b>6- Habitat</b>                      | <b>2022</b> | 57 000 000 €         | 32 952 997 €          |
| 7- Commune                             | <b>2022</b> | 80 000 €             | 80 000 €              |
|  | <b>2022</b> | <b>80 994 425 €</b>  | <b>47 324 226 €</b>   |

| Dossiers déjà déposés au titre de la CAGNM                                 | Total crédits Etat sollicités par type de crédits | Etat (DETR/DSIL/PL AN DE RELANCE) | Part | CD 976      | Part | UE          | Part |
|--|---|-----------------------------------|------|-------------|------|-------------|------|
| Mise en place de pièges à déchets dans les ravines à l'échelle de la CAGNM | 335 844.79€                                       | 335 844.79€                       | 80%  | 0€          | -    | 0€          | -    |
| Aménagement des points de vue de la CAGNM/Phase 1                          | 1 126 960.50€                                     | 375 653.50€                       | 25%  | 150 261.40€ | 10%  | 601 045.60€ | 40%  |
| Aménagement des plages de la CAGN/Phase 1                                  | 1 229 984.25€                                     | 409 994.75€                       | 25%  | 163 997.90€ | 10%  | 655 991.60€ | 40%  |
| Aménagement piste agricole et touristique Dzoumogné-Mtsamboro              | 1 838 122.69€                                     | 612 707.56€                       | 25%  | 245 083.03€ | 10%  | 980 332.10€ | 40%  |

Pour ce qui concerne plus particulièrement les actions relatives à la structuration des filières pêche, agricole et de l'habitat, elles pourront être financées dans la cadre des dispositifs suivants :

- Plan de relance
- FEAMPA
- Régime d'aide de l'Etat
- Soutien à la construction de logements : objectifs de productions de logement ouvrant droit au bénéfice d'une aide à la relance de la construction durable - cf. « Contrat de relance du logement » joint en annexe 2

Les porteurs de projet devront être soit des collectivités territoriales (commune, EPCI, communauté d'agglomération), soit des porteurs privés qui répondent aux critères d'éligibilité.

#### **ARTICLE 4 : Durée**

La présente convention est signée pour l'année 2022 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2022.

#### **ARTICLE 5 : Suivi**

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à Bouyouni, le 15 avril 2022

**Le Préfet de Mayotte,  
Délégué du Gouvernement**

**Thierry SUQUET**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération  
du Grand Nord de Mayotte**

**Assani Saindou BAMCOLO**

**Le Maire de Bandraboua**

**Ahamada FAHARDINE**

**Le Maire de Koungou**

**Assani Saindou BAMCOLO**

**Le Maire de Acoua**

**Marib HANAFFI**

**Le Maire de Mtsamboro**

**Laithidine BEN SAID**

**Le Président du Département**

**Ben Issa OUSSENI**

## Annexes

---

Annexe 1 : Liste des actions envisagées pour l'année 2022 et figurant dans le projet de territoire 2022-2026 de la CAGNM et dans les PPI des communes et dans le CRTE signé le 24 décembre 2021.

- Annexe 1 : CAGN\_MCRTE-Convention-Annuelle-2022
- Annexe 1 : Acoua\_CRTE-Convention-Annuelle-2022
- Annexe 1 : Bandraboua\_CRTE-Convention-Annuelle-2022
- Annexe 1 : Mtsamboro\_CRTE-Convention-Annuelle-2022
- Annexe 1 : Koungou\_CRTE-Convention-Annuelle-2022

Annexe 2 : Contrat de relance du logement

Annexe 3 : Tableau de bord des différentes aides allouées par le CD 976 aux communes du Grand Nord de Mayotte

# Annexe 1 – Diagnostic stratégique

## Table des matières

|   |           |
|---|-----------|
| ■ <b>Environnement et aménagement</b> .....   | <b>2</b>  |
| Climat.....   | 2         |
| Caractéristiques principales du Grand Nord de Mayotte.....                                  | 2         |
| Des espaces naturels remarquables.....  | 3         |
| Les espaces du Conservatoire du Littoral.....   | 7         |
| Gestion de l’eau et des milieux aquatiques, protection contre les inondations (GEMAPI)..... | 8         |
| Alimentation en eau potable et assainissement collectif.....                                | 13        |
| Assainissement non collectif.....   | 16        |
| Eaux pluviales urbaines.....  | 17        |
| Besoins en eau pour l’agriculture.....  | 18        |
| Collecte et traitement des déchets.....   | 19        |
| Qualité de l’air.....   | 20        |
| Energie.....  | 20        |
| Occupation des sols.....  | 24        |
| Aménagement et mobilités.....   | 25        |
| ■ <b>Cohésion sociale</b> .....   | <b>27</b> |
| Population, migrations et projections démographiques à l’horizon 2050.....                  | 27        |
| Conditions de vie, habitat et cohésion sociale.....   | 28        |
| Transport routaire.....   | 34        |
| ■ <b>Développement économique</b> .....   | <b>35</b> |
| Activité économique.....  | 35        |
| Formation et accès à l’emploi.....  | 38        |
| Tourisme et loisirs.....  | 40        |
| ■ <b>En synthèse</b> .....  | <b>44</b> |

Les décideurs et acteurs Mahorais disposent déjà de nombreuses études et analyses de la situation démographique, sociale et économique, bases fondatrices pour l’élaboration des différents schémas départementaux. Accessibles à tous, souvent déclinées à l’échelle des intercommunalités, elles constituent une grande richesse pour orienter les choix stratégiques pour le développement de l’île.

Le diagnostic stratégique du Grand Nord de Mayotte s’alimente naturellement des diagnostics experts existants. En articulant études statistiques insulaires et territoriales avec les paroles des acteurs territoriaux, il se veut dynamique pour bien mesurer les tendances à l’œuvre et pour s’accorder sur les évolutions possibles du territoire. Il n’a vocation ni à être exhaustif, ni à constituer une monographie sur le territoire.

Le diagnostic stratégique permet aux acteurs du territoire de partager un regard fiable, critique à visée constructive sur ce territoire. Il met en évidence les forces et les faiblesses du territoire, ainsi que les menaces et les opportunités qui se présentent à lui.

C’est à partir de ce diagnostic que les acteurs territoriaux ont été invités à identifier les enjeux, formaliser la stratégie et la décliner en plan d’actions opérationnelles.

## ■ Environnement et aménagement

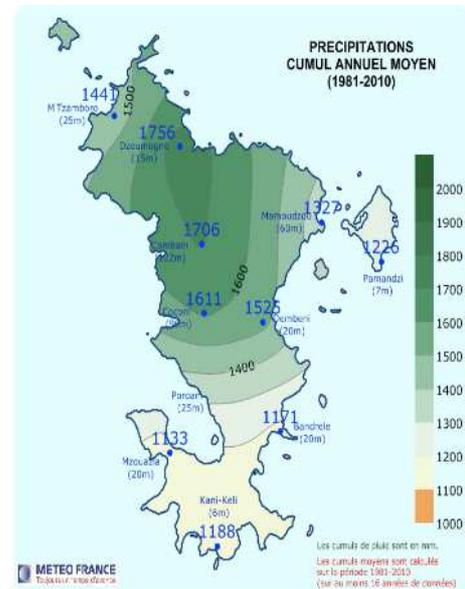
### Climat

Mayotte est soumise à un climat de type tropical chaud, humide et maritime, caractérisé par des faibles variations de températures journalières et annuelles et des précipitations importantes (plus de 1500 mm par an en moyenne sur l'île).

Les deux principaux régimes de vents intéressant l'île sont le vent de mousson (chaud et humide, de nord à nord-ouest en été austral) et l'alizé engendré par l'anticyclone des Mascareignes (frais et sec, de sud-est en hiver austral).

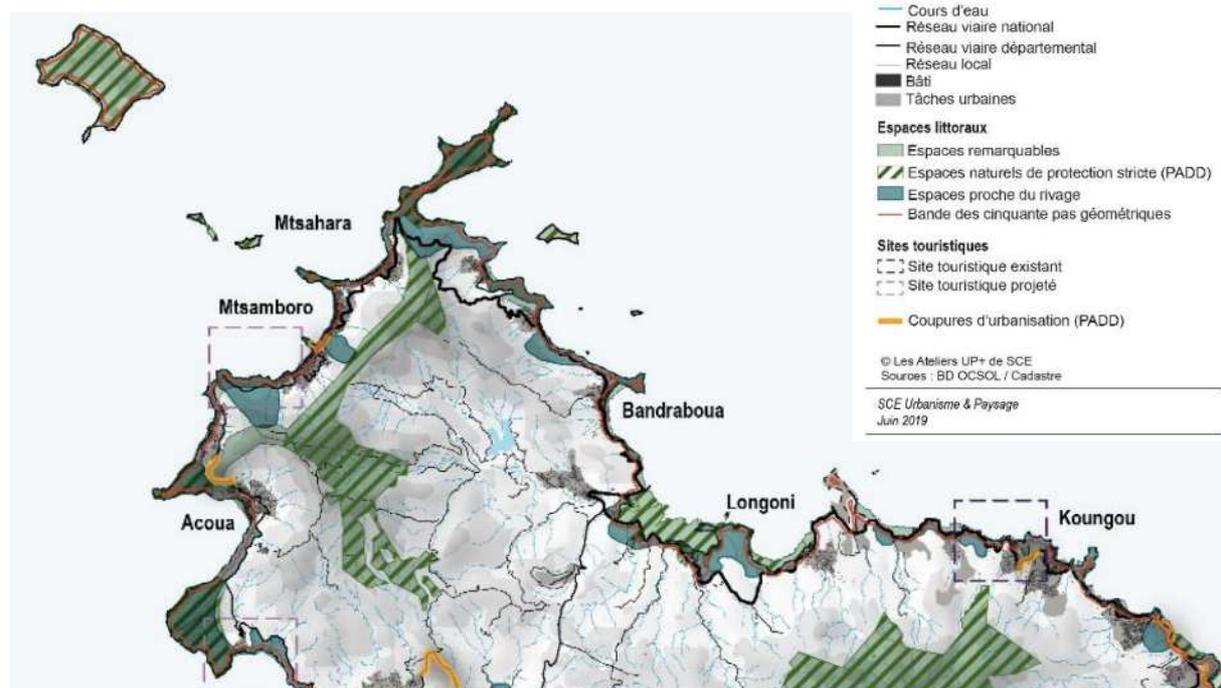
En liaison avec ces 2 régimes de vents, deux principales saisons caractérisent l'année, l'une chaude et pluvieuse, l'autre plus fraîche et sèche ; elles sont séparées par deux intersaisons plus brèves.

Les températures du Grand Nord de Mayotte sont homogènes avec celles du reste de l'île, mais la pluviométrie est plus importante : les pluies qui tombent dans le centre et le Nord-Ouest représentent plus du double de celles que reçoit le Sud.



### Caractéristiques principales du Grand Nord de Mayotte

La carte ci-après localise les espaces littoraux, les réseaux viaires et aquatiques et les espaces remarquables du Grand Nord



## Des espaces naturels remarquables

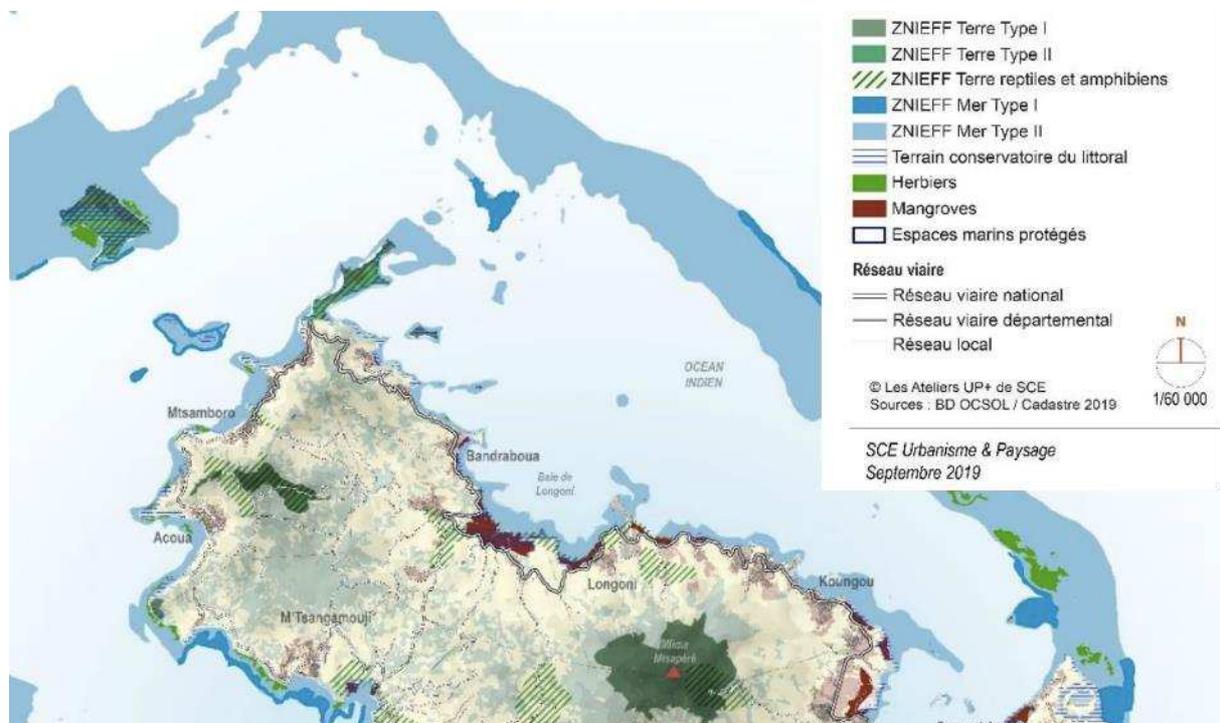
Les discontinuités du récif barrière (passes récifales) telles que la passe de Longoni, ainsi que les grandes passes de l'Ouest constituent des sites remarquables pour l'alimentation, la reproduction et le développement de la faune marine, notamment des peuplements de poissons.

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont des espaces naturels inventoriés en raison de leur caractère remarquable. Ces espaces sont définis en fonction d'espèces ou d'habitats déterminants.

En 2005 puis en 2011, des travaux préalables à l'établissement ZNIEFF à Mayotte ont été réalisés pour déterminer les espèces et habitats déterminants. Il s'en est suivi une seconde phase qui avait pour but d'établir un classement des ZNIEFF, une liste des espèces déterminantes et de cartographier les ZNIEFF (PARETO et al. 2015). Considérant l'ensemble des critères, 22 secteurs marins d'intérêt patrimonial fort ont été inscrits en ZNIEFF de type 1, incluant la Zélée. Considérant la richesse des milieux, l'ensemble des récifs coralliens stricto sensu sont classés en ZNIEFF de type 2 (Pareto, 2016).

Par ailleurs, l'Atlas des espaces naturels d'intérêt patrimoniaux identifie la zone Passe Longoni – Surprise – Prévoyante comme secteur complémentaire. Dans le cadre de la stratégie de création des aires protégées de Mayotte (SCAPM) de 2018, certains de ces espaces remarquables ont été identifiés pour intégrer le réseau d'aires protégées à moyen ou long terme.

Pour le Grand Nord, les espaces remarquables sont identifiés dans la carte ci-dessous:



► *Une valeur indéniable et des menaces certaines*

Les récifs et écosystèmes associés représentent une valeur écosystémique de 124 millions d'euros à Mayotte (Trégarot et al., 2017), les plus importants étant la protection du littoral, la production de biomasse de poisson, la séquestration du carbone et la purification de l'eau. Cette valeur serait de 162 millions d'euros si les écosystèmes étaient en parfait état, mais la proximité entre les espaces marins et littoraux et les milieux anthropiques entraîne plusieurs sources de dégradation du milieu naturel.

Ainsi, l'ensemble des habitats marins est sensible à la pollution d'origine anthropique (domestique et agricole) (SAFEGE, 2013). Les apports en matière organique, nutriments, produits phytosanitaires, produits toxiques et eau douce perturbent l'équilibre des écosystèmes marins et littoraux. L'urbanisation croissante de Mayotte et la pratique de l'agriculture sur des terrains de plus en plus pentus, à l'origine de la déforestation, sont responsables de l'envasement (Kouyoumontzakis et al., 1991 ; BRGM, 2017) et la pollution de la mangrove et du lagon. De plus, les activités humaines produisent inévitablement des déchets et des eaux usées, dont la gestion est encore peu développée à Mayotte (SDAGE 2016-2021). L'état de santé est ainsi médiocre sur les masses d'eau côtières Mamoudzou-Dzaoudzi et Pamandzi-Ajangoua-Bandrélé, et moyenne sur toutes les autres masses d'eau côtières (cf annexe 1 du SMVM). De même, la qualité des eaux de baignade au droit de certaines grandes villes (Koungou, Mamoudzou, Pamandzi) ou de ravines (Nyambadao, Chiconi) est classée insuffisante (cf annexe 1 du SMVM).

L'envasement du lagon, principalement lié aux apports terrigènes visibles lors des pluies, menace ainsi l'état de santé et la diversité des récifs coralliens (BRGM, 2019)

La contamination des milieux aquatiques d'eaux douce et marine par les macrodéchets, en majorité d'origine plastique, est particulièrement préoccupante (Mulochau et al., 2019) et serait l'une des plus importantes de France. Jusqu'à 800 macro-déchets par hectares ont été recensés sur le récif à l'Ouest de l'îlot M'Bouzi, au droit de l'agglomération de Mamoudzou (Mulochau et al., 2019). Les décharges officielles mais surtout sauvages posent un réel problème de salubrité, impactant aussi bien les humains que les habitats marins du fait de la diffusion des lixiviats dans le bassin versant puis le lagon.

La carte ci-après présente les pollutions marines identifiées dans le Grand Nord de Mayotte



**SMVM**

Pressions : pollutions marines

**Légende**

**Sites industriels**

- Dépôts pétroliers
- Stations service
- ICPE

**Route de navigation**

- barge
- - - pétroliers, tankers
- ⚓ Ports de commerce, militaire
- ⚓ Autres (pêche, plaisance, passagers)
- ⚓ Ancrages
- ☼ Ecloserie
- Ferme aquacole

**Macro-déchets en limite HMVE (2010)**

- Accumulation très élevée
- Accumulation élevée
- Accumulation moyenne
- MD observés sporadiquement
- Aucun MD observé
- Cotation non déterminée

**Rejets urbains**

- ⊗ STEU
- Rejet eaux pluviales

**Qualité des eaux de baignade**

- Excellente
- Bonne
- Suffisante
- Insuffisante
- ⊗ Baignade interdite

- Récifs coralliens

© Les Ateliers UP+ de SCE - Créocan  
Sources : BD ORTHO 2008 IGN Mayotte, AAMP, PNMM  
2013, Picot et al. 2011, ARS Mayotte



SCE Urbanisme & Paysage  
Janvier 2020

► *Érosion littorale et impacts*

L'érosion littorale est également un enjeu majeur sur l'île de Mayotte. Le recul du trait de côte peut être d'origine naturelle ou anthropique. Le littoral est en effet une zone dynamique, constamment remaniée par les aléas météorologiques comme le vent, la pluie, la houle, le courant ou les marées. Du fait de ce caractère dynamique de la morphologie littorale et du flux continu de sédiments qui s'y observe, toute tentative de fixer les traits de côte par des aménagements faisant obstacle à ces mouvements conduit à des phénomènes d'érosion à court ou long terme, la mer reprenant toujours ses droits. A Mayotte, les principaux facteurs d'érosion du littoral, anthropique comme naturel, sont résumés dans le tableau ci-dessous.

| Facteur anthropique   | Facteur naturel                          |
|---|--|
| Extraction des sables de place pour la construction (interdite depuis 1982) | Submersion marine (cf volcan sous-marin) |
| Constructions et aménagements en haut de place                              |  |
| Régression de la mangrove, des récifs et des herbiers                       |  |
| Réchauffement climatique et hausse du niveau marin                          |  |

L'érosion a un impact non seulement sur les aménagements, mais également sur la mangrove elle-même. Ainsi, le recul constant de la mangrove sur la côte Sud depuis plusieurs décennies est dû à une modification de la nature des sédiments dans les baies (Jeanson, 2010), accentué par la houle plus importante en saison des alizés.

Malgré la réglementation en vigueur sur le domaine public maritime, plusieurs activités humaines exercent des pressions importantes directement sur l'espace littoral :

- Le développement urbain entraîne le mitage des espaces naturels littoraux notamment par le développement des villes et les grands aménagements (port de Longoni, rocade de Mtsapéré) ;
- Les constructions et aménagements illégaux dégradent la qualité de l'espace littoral
- Les cultures vivrières et pâturage dégradent directement la végétation d'arrière-plage
- L'utilisation des zones en arrière des mangroves comme port d'attache pour les embarcations de pêche provoque l'élargissement des chenaux naturels ou la création de chenaux artificiels et accentue l'érosion par l'action de la houle et des cours d'eau.

► *L'imperméabilisation des sols, la déforestation et leurs conséquences*

L'envasement est en augmentation continue à Mayotte. Il est surtout lié aux activités anthropiques, comme le défrichement des pentes pour la mise en culture et les aménagements urbains. Entre 2011 et 2016, les indicateurs IGN (OCS GE, 2020) montrent que:

- 352 ha ont été imperméabilisés, soit 0,9% de la surface totale du territoire (0,2% par an) ;
- 670 ha ont été déforestés, soit 1,8% du territoire (0,35% par an).

En 2016, les padzas (zones déforestées mises à nu) représentaient 3600 ha (Observatoire de Mayotte, 2018). L'envasement avéré de la frange littorale, constaté dès les années 60

(Thomassin 1979), contamine progressivement l'ensemble des côtes et les écosystèmes coralliens. De 1959 à 1986, la teneur moyenne en lutites de la zone côtière est passée de 5% à 74%. A titre d'exemple, le programme LESELAM a mis en évidence un cumul de 41 tonnes de matière terrigène retrouvés à l'exutoire de ravine à Mtsamboro sur la saison des pluies 2018-2019, et plus de 160 tonnes sur la saison 2019-2020 (BRGM, 2020 – données en cours de traitement).

### ► *Zoom sur la mangrove*

Les mangroves doivent faire face à plusieurs menaces (ONF, 2017) :

- La coupe de bois (illégale),
- L'élargissement des chenaux de mise à l'eau des pêcheurs,
- Le défrichement de l'arrière-mangrove pour l'agriculture vivrière ou l'élevage de zébus et le pâturage non contrôlé,
- Le défrichement pour l'installation de constructions illégales (CEREMA, 2015),
- Le défrichement pour la construction de grosses infrastructures, notamment pour le port industriel.

La dynamique d'évolution de la Mangrove varie toutefois en fonction de la localisation (Jeanson et al., 2014) :

- Une légère augmentation de surface sur la côte Nord-est
- Une forte régression sur la côte est, la diminution des surfaces se faisant surtout à partir de l'arrière-mangrove,
- Une régression sur la côte Sud, et ce depuis les années 50,
- Une évolution variable sur la côte Ouest, avec une augmentation pour Soulou et Zidakani, mais une diminution parfois importante ailleurs,
- Une apparition aux Badamiers (Petite-Terre), puisque la mangrove n'existait pas en 1950.

## Les espaces du Conservatoire du Littoral

---

Le Conservatoire du Littoral est présent dans l'océan Indien et possède une antenne à Mayotte et une antenne à La Réunion. Les deux antennes représentent les Rivages Français de l'océan Indien et dépendent de la délégation Outre-mer.

Il est affectataire de terrains répartis en sites et îlots. L'ensemble des îlots du lagon de Mayotte a été transféré au Conservatoire du Littoral par arrêté préfectoral du 12/03/2009, confirmé par une convention d'affectation du 29 janvier 2016, à l'exception de la réserve de l'îlot M'Bouzi. Il n'est donc pas propriétaire des îlots, le foncier appartenant à l'État. La Direction de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Energie (DEDDE, Conseil Départemental) est le principal gestionnaire des terrains du Conservatoire du Littoral mais de nouveaux gestionnaires s'engagent. Ainsi, l'îlot Mtsamboro est co-géré depuis 2018 par la Commune de Mtsamboro et l'ADINM (Association pour le Développement Intégré du Nord de Mayotte).

Outre la future acquisition des périmètres autorisés par le Conseil d'administration, la stratégie foncière 2015/2050 cible une trentaine de nouveaux sites proposés par le Conseil des rivages. Il s'agit des sites du « périmètre d'intervention » sur la carte ci-dessous.

Dans le Grand Nord, un plan de gestion a été élaboré, pour l'îlot de Mtsamboro

Sites d'intervention du conservatoire du littoral



## Gestion de l'eau et des milieux aquatiques, protection contre les inondations (GEMAPI)

Les cours d'eau mahorais subissent des pressions anthropiques prenant leur source dans :

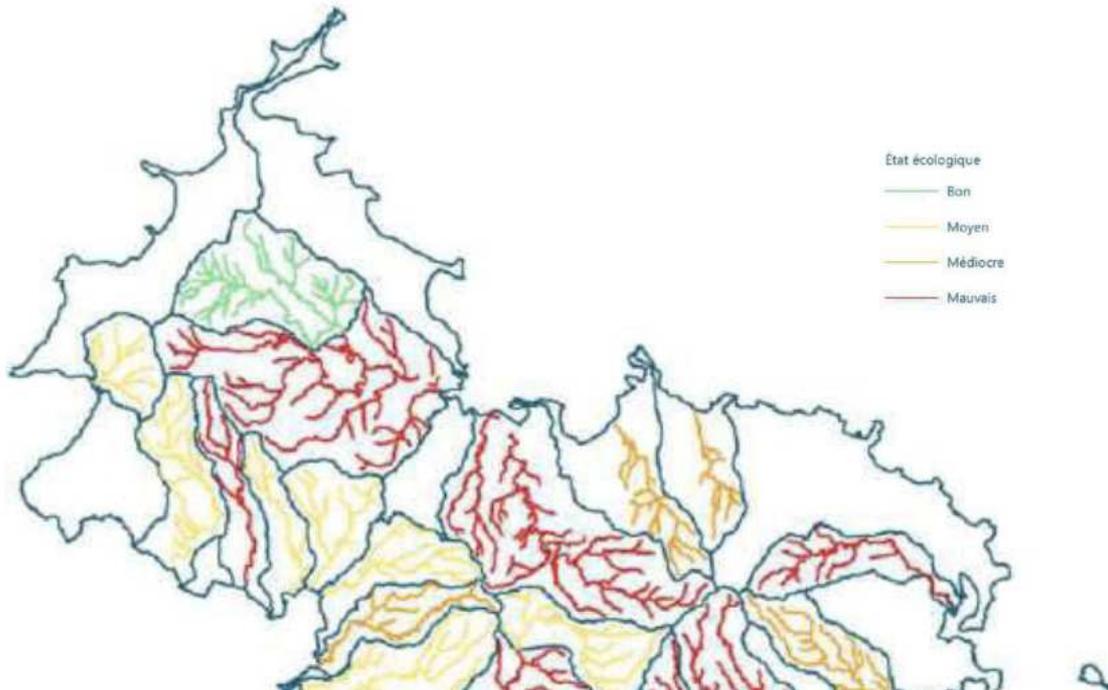
- Une mise en place fragmentaire de l'assainissement urbain et pluvial
- gestion des déchets lacunaire
- Une préservation insuffisante des ripisylves (stabilité des berges et dynamique d'écoulement), et plus largement de l'état boisé des bassins versants (ruissellement vs infiltration)
- L'utilisation croissante d'intrants agricoles
- Des comportements individuels préjudiciables (décharges sauvages, lavages de voitures, lessives en rivières, pêches chimiques...)
- L'utilisation de cette ressource pour l'alimentation en eau potable (14 captages) ou l'irrigation
- Le changement climatique avec notamment une modification des régimes pluviométriques

Ces pressions entraînent

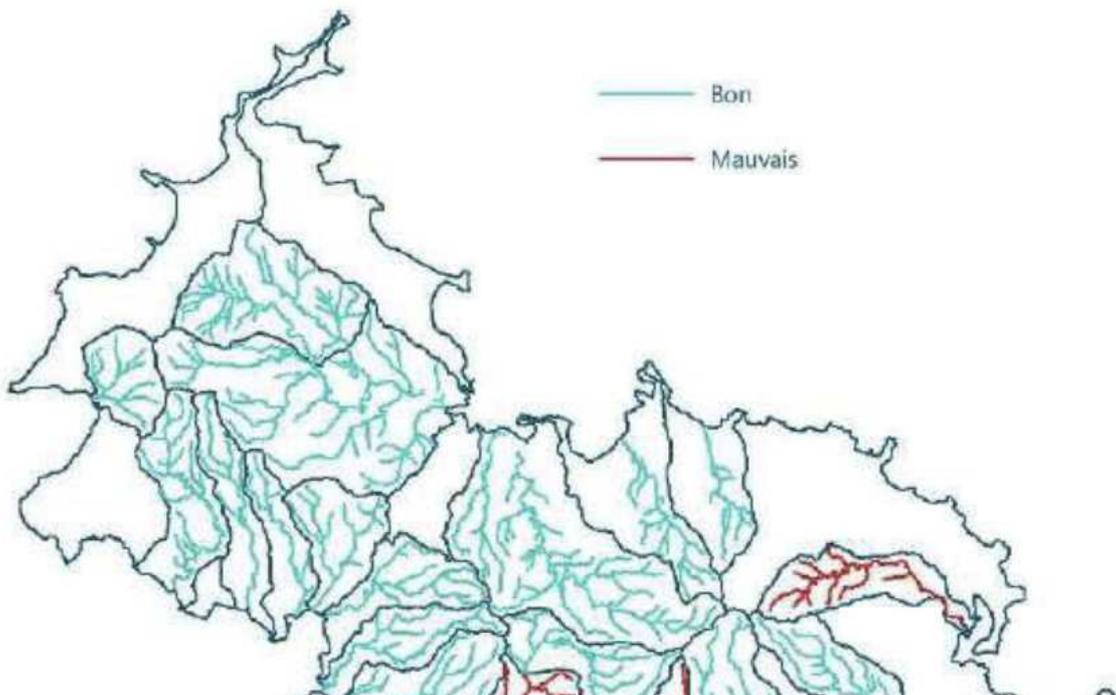
- L'altération hydromorphologique, physico-chimique et biologique des cours d'eau et des écosystèmes associés. Ces pressions sont essentiellement concentrées au droit des zones urbaines.
- Une modification des débits (augmentation temporaire en période de crue, diminution en dehors).

` Un travail est en cours par l'ARS pour la mise en place de périmètres de protection pour les captages (et forages) d'eau qui donne lieu à la mise en place de la servitude d'utilité publique. Les cartes ci-après présentent l'état écologique et l'état chimique des masses d'eau du Grand Nord.

► *Etat écologique des masses d'eau dans le Grand Nord*

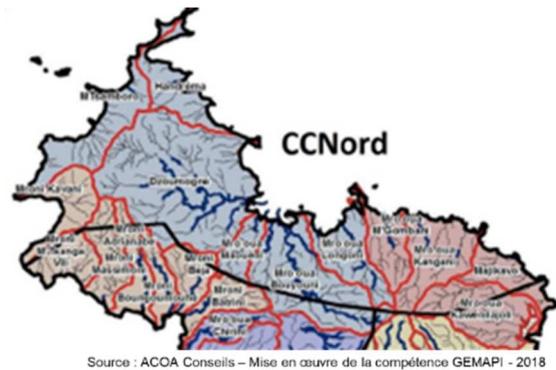


► *Etat chimique des masses d'eau dans le Grand Nord*

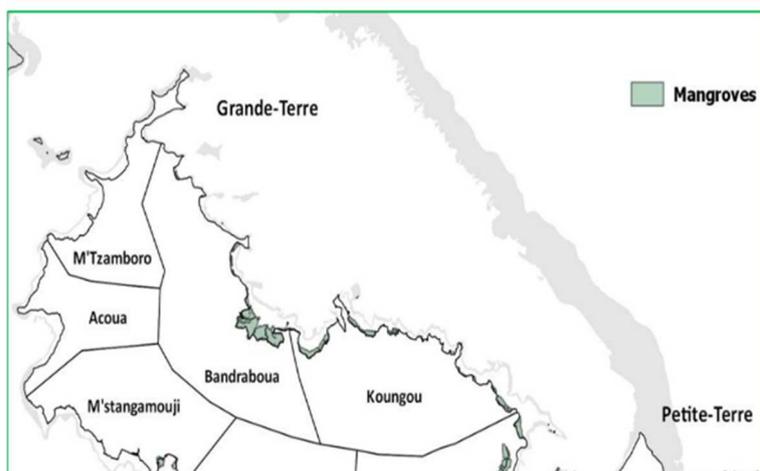
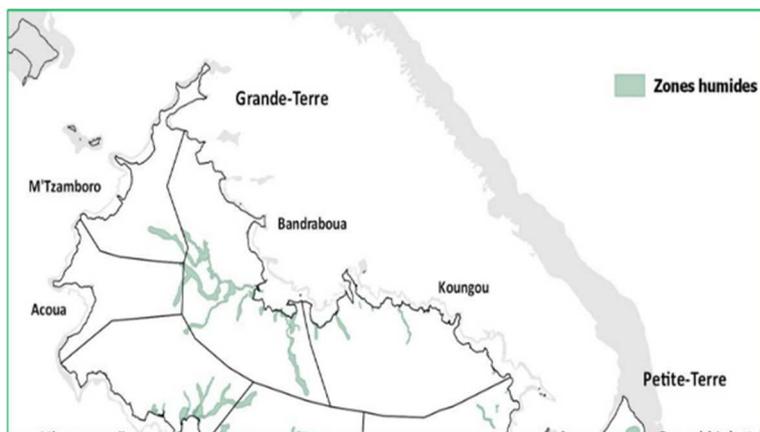


La Communauté d'Agglomération du Grand Nord de Mayotte exerce la compétence GEMAPI sur l'ensemble de son littoral, ainsi que sur les 8 cours d'eau dont les bassins versants sont totalement ou partiellement inscrits dans son périmètre :

- Bassins versants totalement inscrits dans le périmètre de la CAGNM :
  - Maré
  - Bouyouni Longoni
  - Mgombani
  - Kirissoni
  - Mroni Kavani
- Bassins versants partiellement inscrits dans le périmètre de la CAGNM :
  - Mroni Massimoni
  - Adrianabé
  - Kawenilajoli



Elle abrite de nombreuses zones humides et mangroves, qui constituent autant de zones tampons hydrauliques et de réservoirs de biodiversité. Ainsi, les zones humides représentent, sur le territoire de la CAGNM, 306 ha auxquels il faut ajouter 887 ha de potentialités associées.



Source : DAAF – 2011 (cartes issues du PGRI)

Les inondations sur le territoire de Mayotte sont principalement dues :

- Au ruissellement urbain non maîtrisé, aggravé par l'imperméabilisation croissante et les réseaux obsolètes, sous-dimensionnés ou inexistants ;
- A la stagnation des eaux dans les plaines et basses terres côtières, aggravée les réseaux obsolètes, sous-dimensionnés ou inexistants ;
- Aux débordements de cours d'eau.

Les submersions marines des zones terrestres sont dues à la combinaison :

- d'une surélévation du niveau de la mer, issue de la conjonction :
- de la marée ;
- de la surcote de tempête, causée par le vent et la diminution de la pression atmosphérique ;
- -de la surcote due aux vagues.
- associée à l'action des vagues sur le rivage.

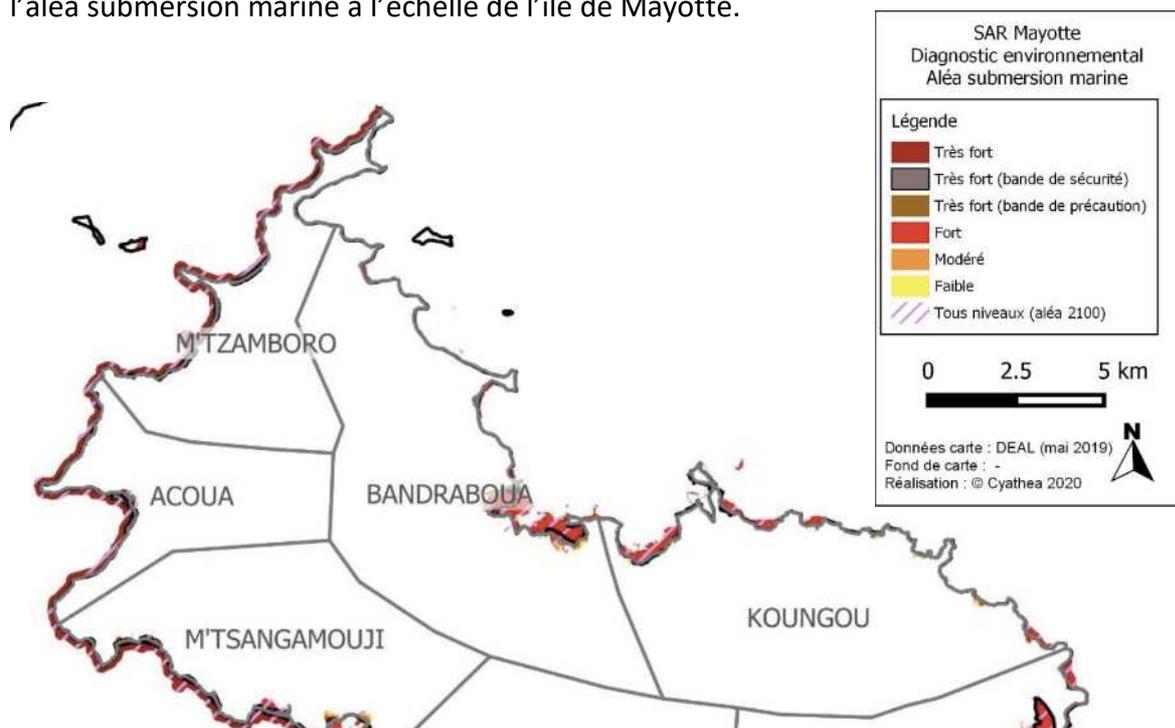
A Mayotte, elles ont essentiellement lieu lors des cyclones.

Deux grands types de submersion se distinguent en fonction du niveau maximum de la mer, de la côte d'arase du haut de plage ou de l'ouvrage de front de mer et du niveau atteint par les vagues :

- La submersion par déversements, lorsque le niveau statique de la mer dépasse celui du haut de plage ou des ouvrages de front de mer.
- La submersion par franchissement des vagues.

Les zones vulnérables à la submersion marine sont donc les côtes topographiquement basses et/ou exposées à la houle. Le littoral de Mayotte répond à ces critères, et concentre de forts enjeux humains.

La cartographie ci-après (projet CYCLOREF), a pour objectif de caractériser et de quantifier l'aléa submersion marine à l'échelle de l'île de Mayotte.



Le territoire du Grand Nord est exposé au risque inondation :

- Par débordement de cours d'eau : essentiellement Koungou
  - Partie urbanisée de la Kirissoni
  - Forte variation de débit
  - Sensibilité à la pluviométrie

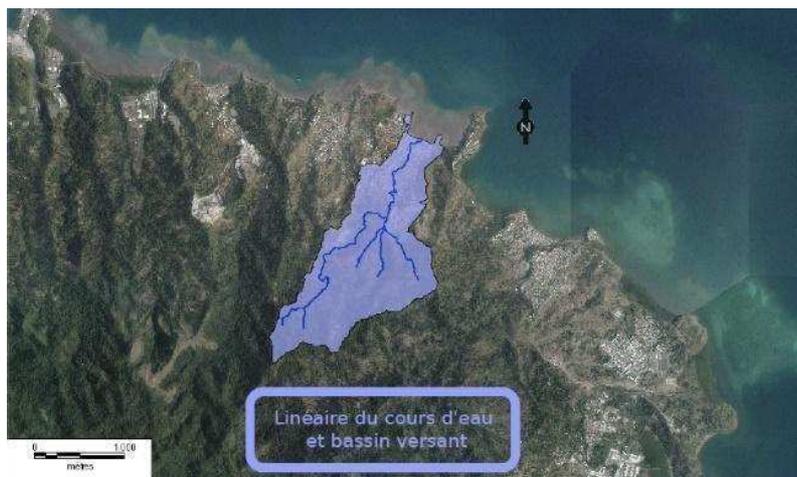
Les autres communes sont également concernées, dans la mesure où elles sont traversées par plusieurs cours d'eau et ravines qui peuvent connaître des débits importants en lien avec la pluviométrie et induire des risques pour la population installée à proximité, voire dans les ravines ou dans les lits des cours d'eau.

- Par submersion marine
  - Les 5 villages côtiers de Koungou et la ville-centre elle-même
  - Bandraboua

Il ne dispose pas d'ouvrage de protection contre les crues

Il est concerné par deux procédures Territoire à Risque Inondation (TRI) :

- Inondations par débordement de la Kirissoni
  - Linéaire 2,2 km
  - Bassin versant 2 km<sup>2</sup>



- Inondations par submersion cyclonique



Le futur programme de gestion du risque inondation (PGRI) est en cours de consultation. Il définit 7 grands axes pour l'ensemble du département :

- Le lien entre aménagement et risques, avec l'ambition de terminer les plans de prévention des risques (PPR) et d'inclure la problématique des risques dans les PLUi au moins pour les secteurs en aléa fort ;
- Le lien entre prévention des risques et milieux naturels, avec les enjeux de lutte contre l'érosion des sols, l'évolution du trait de côte, la préservation des mangroves, la reforestation. Il propose notamment de développer une stratégie de gestion du littoral et identifie les fronts de mer de Bandraboua et Koungou comme secteurs prioritaires, en raison des enrochements existants et de la présence d'équipements sensibles : écoles par exemple ;
- La gouvernance, avec l'ambition d'instaurer un comité de pilotage pour le PGRI et les PPRI, de mettre en réseaux les élus et les techniciens pour une meilleure appropriation des risques et des solutions à mettre en place, et de mettre en place un observatoire du littoral ;
- La culture du risque, avec des propositions d'actions de sensibilisation et de formation rassemblant élus, techniciens et habitants pour identifier les bons vecteurs de communication sur un territoire classé à 90% en zone à risque ;
- Le développement d'alternatives innovantes permettant la résilience du territoire
- La capitalisation et l'accroissement des connaissances scientifiques
- La prévention, avec l'appui à la rédaction des documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM), des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS), à la mise en place de la logistique de crise et des exercices préalables à mettre en œuvre régulièrement.

## Alimentation en eau potable et assainissement collectif

---

### ► *Eau potable*

A Mayotte, les compétences alimentation en eau potable et assainissement collectif sont exercées par le SMEAM (Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de Mayotte).

La CAGNM désigne ses 8 représentants (4 par commune) au comité syndical et peut ainsi, comme pour le SIDEVAM, être réellement actrice des choix stratégiques opérés par ces syndicats.

Le territoire du Grand Nord abrite une part importante des ressources en eau potable du territoire, avec la retenue collinaire de Dzoumogné et des ressources souterraines encore non exploitées. Mise en place en 2001, la retenue collinaire est alimentée par le Mro OuaTanabé qui prend sa source dans le massif des Crêtes du Nord. Elle représente un volume de 2 Mm<sup>3</sup> pour une surface occupée de 23 ha. L'origine est donc artificielle mais ce paysage d'eau douce reste rare à Mayotte.

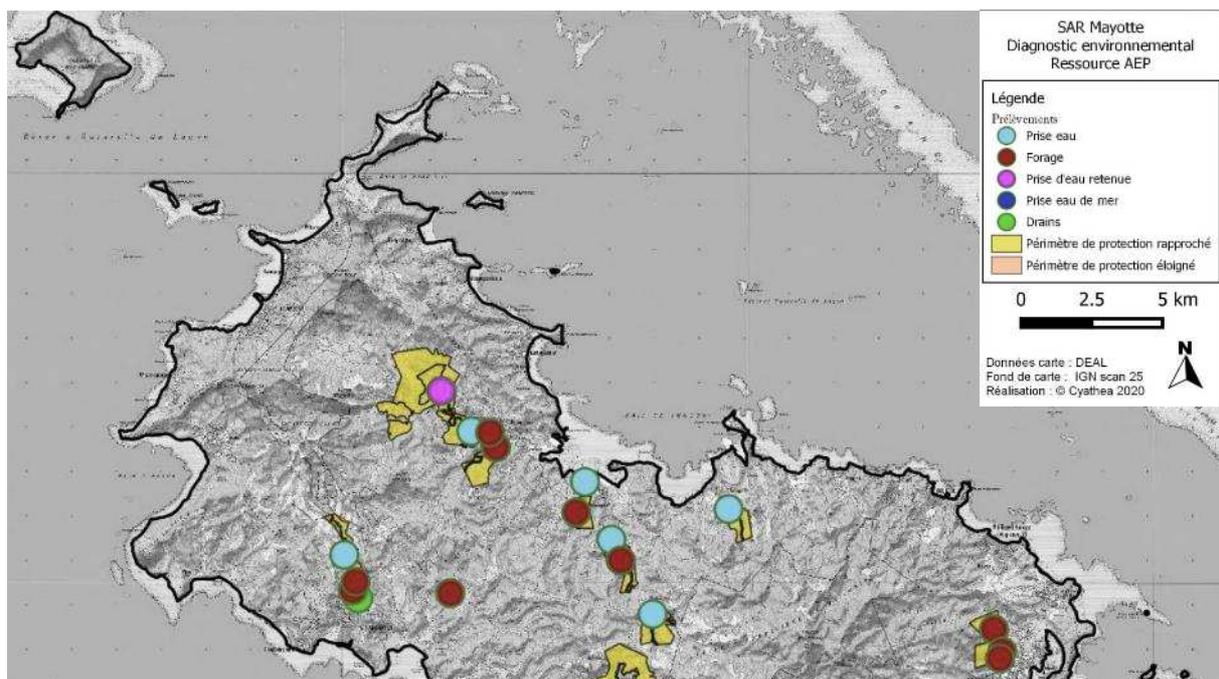
En termes d'Intérêt écologique, on note une colonisation par la flore indigène des zones humides et une présence d'oiseaux migrateurs et endémiques, dont le Crabier blanc.

Elle présente un intérêt fonctionnel de protection de la ressource en eau et doit faire face à la pression agricole : défrichements proches des berges (menace sur la qualité de l'eau potable) et pâturage ainsi qu'à l'envasement par érosion forte des padzas des crêtes du Nord.

A noter que la retenue a été le siège de blooms (prolifération importante) de cyanobactéries depuis 2015. Aucune cyanotoxine n'a pour autant été détectée sur les eaux brutes et les eaux traitées. L'eau de la retenue collinaire est traitée par l'usine de Bouyouni.



Au-delà de la retenue collinaire de Dzoumogné, le territoire du grand Nord abrite de nombreux captages d'eau superficielle ou souterraine.



Le captage de Longoni, important dans le dispositif d'alimentation en eau potable du territoire, n'est plus utilisé en raison du développement de l'urbanisation. Il pourrait être déplacé plus en amont.

A l'image du reste du territoire, le Grand Nord connaît néanmoins des problèmes réguliers de continuité de service et la desserte n'est pas extensive (cf section niveau de vie et cohésion sociale).

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) prévoit la mise en place d'une nouvelle retenue collinaire entre Bouyouni Haut et Bouyouni Bas, qui n'annoierait pas les 3 captages en rivière existants.

### ► *Assainissement collectif*

Après consommation de l'eau par les habitants, l'assainissement collectif constitue une problématique majeure sur le territoire et un réel frein au développement : les STEP s existantes fonctionnent mal ou pas du tout, les réseaux sont insuffisants et insuffisamment maintenus/renouvelés pour ceux qui existent. Les raccordements des réseaux sur les stations ne sont pas toujours assurés.

A Mayotte, le patrimoine de l'assainissement s'appuie majoritairement sur des dispositifs de faible capacité (< 1000 EH) et quatre stations d'épuration plus importantes (Baobab, Dembéni, Dzoumogné et M'ronabéja).

Ce parc, composé de **33 stations d'épuration**, présente un certain nombre de dysfonctionnements sur les mini-step et une difficulté de mise en charge sur les grosses unités. Ceci est en partie dû à l'étape de raccordement de l'abonné qui constitue souvent un point critique pour l'efficacité des projets, insuffisamment pris en considération tant lors de la conception que de la conduite des projets : arrivée de l'eau à l'intérieur du domicile, existence de sanitaires, coût du raccordement puis de l'eau, sensibilisation usagers, etc.

Selon le recensement de 2012, **18 % des habitants étaient raccordés à un dispositif d'assainissement collectif.**

Dans le contexte d'extrêmes difficultés techniques et financières rencontrées par le SMEAM, les priorités ont été fixées en tenant compte notamment de la directive européenne Eaux Résiduaires Urbaines (ERU). Pour ce qui concerne le Grand Nord, ces priorités sont identifiées dans le projet de SDAGE 2022-2027, en cours de consultation, qui formalise la stratégie du cycle 2022-2027:

- Garantir le fonctionnement optimal du système d'assainissement existant (entretenir l'existant et intervenir rapidement en cas de dysfonctionnements, pour limiter les pollutions occasionnées) ;
- Couvrir intégralement les territoires urbanisés par des systèmes d'assainissement adaptés, en priorité les agglomérations de plus de 10 000 équivalents habitants, conformément à la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (DERU) ;

- Accompagner les acteurs publics et privés dans leur contribution à la performance globale du système d'assainissement via la création de systèmes de traitement dans le cadre d'opérations d'aménagement (RHI, opérations d'aménagement, PCLHI, ...) adaptables à l'extension de la ville (cf. orientation 5.1) ;
- Raccorder au réseau d'assainissement les habitations des agglomérations concernées et conditionner le « raccordement à tout prix » à l'existence d'un traitement opérationnel à l'aval.

Il identifie

- Les zones prioritaires pour garantir le fonctionnement optimal du système d'assainissement existant, avec, pour le Grand Nord, la réhabilitation prévue dans le contrat de progrès des mini-STEP de Hamjago, de Mtsangadoua, et Bandraboua
- Les zones prioritaires pour réaliser la collecte et le traitement de l'ensemble des eaux usées. Il s'agit
  - D'une part des agglomérations supérieures à 10 000 équivalents habitant (EH) au sens de l'assainissement collectif, pour lesquelles la collecte et le traitement de l'ensemble des eaux usées restent à réaliser. Dans le Grand Nord, seule l'agglomération Koungou est concernée.
  - D'autre part, les Agglomérations inférieures à 10 000 équivalents habitant (EH) pour lesquelles la pression de l'assainissement collectif impacte fortement la qualité des masses d'eau. Le Grand Nord est concerné à Acoua et Dzoumognié

D'autres sources de financement sont mobilisables sur les autres secteurs sensibles et déjà identifiés : les fonds REACT EU par exemple. Les élus pourront aussi envisager d'intégrer les solutions d'assainissement aux projets d'aménagement, avec rétrocession des équipements mis en place au SMEAM.

## Assainissement non collectif

---

L'assainissement non collectif (ANC) fait partie des compétences obligatoires de la CAGNM (n'a pas été confié au SMEAM). Il revient donc à la Communauté d'Agglomération de mettre en place le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

La CAGNM doit ainsi a minima :

- Recenser les ANC existants
- En contrôler le bon fonctionnement
- Assurer le contrôle de conception et de réalisation des nouveaux ANC.

Elle peut également proposer des prestations d'entretien et de réalisation des ANC, voire de l'appui à la mobilisation de subventions.

Le SPANC est un service public industriel et commercial. A ce titre, il fait l'objet d'un budget annexe, qui doit être équilibré en dépenses et en recettes, en investissement et en fonctionnement. Les recettes du service sont notamment constituées par une redevance,

dont le produit doit couvrir les charges du service, sans que le budget général puisse y contribuer, en dehors de la période de mise en place du SPANC.

Dans la situation de la CAGNM au regard de l'assainissement collectif, il faudra envisager trois types d'ANC :

- L'ANC conventionnel dans les zones d'assainissement non collectif, avec des technologies adaptées aux conditions climatiques et atmosphériques
- L'ANC transitoire pour les aménagements situés en zonage assainissement collectif, pour lesquels le raccordement assainissement collectif est prévu à long terme, avec, dans ce cas, la possibilité de recourir à des puits d'infiltration
- La mise en place de solutions adaptées aux secteurs d'habitat informel qui n'ont pas vocation à être raccordés, avec la mise en place de techniques telles que les toilettes partagées, avec ou sans eau.

## Eaux pluviales urbaines

---

La gestion des eaux pluviales urbaines emporte un enjeu fort de salubrité et de sécurité publique.

Le territoire a récemment connu des événements pluvieux qui ont conduit à des catastrophes humaines et matérielles (Acoua, février 2021)

Concrètement, la compétence était dévolue aux communes jusqu'à la création de la CAGNM. Ce sont donc elles qui sont censées avoir mis en place les moyens humains et techniques nécessaires à l'exploitation des réseaux d'eaux pluviales.

Le schéma directeur des eaux pluviales de Mtsamboro vient d'être terminé et celui de Bandraboua est en cours de finalisation. Celui d'Acoua est en cours de mise à jour suite aux inondations de février 2021. Celui de Koungou est ancien, mais la première tranche de travaux qu'il prévoyait est terminée. Ce sont ces documents qui vont définir les actions à conduire en matière de gestion des eaux pluviales urbaines sur le territoire. Une coordination est à rechercher avec elles pour la poursuite et l'amélioration du service.



*Acoua, février 2021*

Il faudra notamment prendre en compte les risques de glissement de terrain :

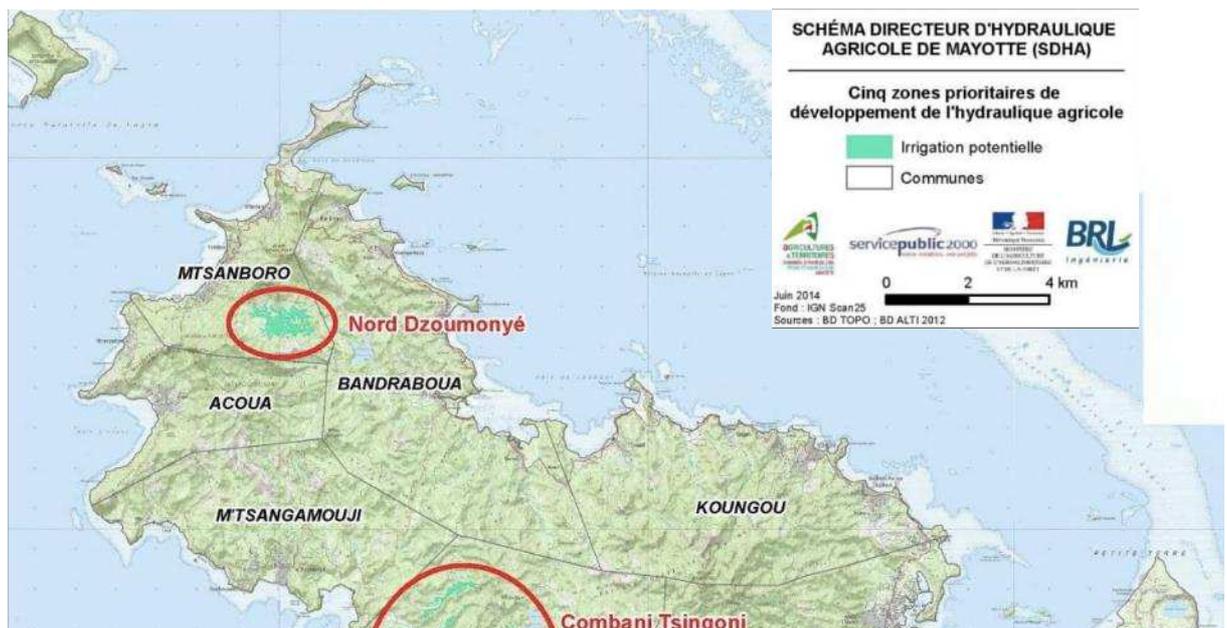
- A Koungou, le quartier de Fougoujou
- A Mtsamboro, le site de Foubouni

## Besoins en eau pour l'agriculture

L'irrigation est peu développée à Mayotte (seuls 133 ha de maraîchage étaient irrigués en 2010, exploités par 1250 exploitations). Environ  $\frac{3}{4}$  des parcelles ne sont pas irriguées (SDHA9 2013). 28% des exploitations ont tout de même recours à l'irrigation pour au moins une parcelle, soit par prélèvement dans les cours d'eau (20% des parcelles), soit par l'eau de pluie (3%), par l'eau potable (2%), ou par les puits ou forage (2%). Les prélèvements totaux étaient estimés en 2013 à 1,5 M de m<sup>3</sup> (incluant une perte de 50% sur les réseaux liés à leur mauvais état, et une efficacité d'irrigation de 60% lié à un matériel de type « jardinier » (arrosoir, tuyau, sprinkler)).

Selon le SDAARM10, il serait possible de mobiliser 12 millions de m<sup>3</sup> par stockage de l'eau pendant les 4 mois de pluie sans amputer la ressource en eau potable. Cela permettrait d'irriguer 1000 ha, et nécessiterait un investissement de 185 M€. 3700 ha agricoles pourraient être candidats au développement de l'irrigation : classés agricoles dans les PLU, avec une pente inférieure à 15%, et hors sites patrimoniaux du point de vue environnemental. Il a été estimé que la réalisation de travaux d'irrigation collective ne peut être justifiée qu'au-delà d'une surface minimale de 10 ha. 1664 ha sont susceptibles de recevoir des projets d'irrigation collective, les autres surfaces peuvent faire l'objet d'une irrigation individuelle.

Les conditions de réutilisation par l'agriculture d'eaux usées ont également été étudiées par le SDHA. Sous réserve d'atteinte d'un niveau de qualité sanitaire suffisant, la réutilisation d'eaux usées est possible, avec une limite de distance de 2-3 km autour d'une STEP pour que les coûts de transferts restent acceptables. Les STEP de Bandraboua/Lagune Dzoumogné, Dembéni/Tsarrarano présentent des caractéristiques (volumes, positionnement par rapport à des zones agricoles) permettant d'envisager la réutilisation, sous réserve de traitements complémentaires nécessitant un investissement (filtration/lagunage et/ou désinfection UV). 30 à 60 ha pourraient être irrigués par cette ressource.



## Collecte et traitement des déchets

---

Les dysfonctionnements relatifs à la collecte des déchets constituent un des problèmes majeurs mentionné par la très grande majorité des personnes auditionnées lors du diagnostic territorial. Cet état de fait se constate visuellement sur l'ensemble du territoire avec des secteurs à proximité des zones urbaines particulièrement impactés.

La CAGNM adhère, en lieu et place des communes membres, au SIDEVAM, qui gère la collecte et le traitement des déchets sur son territoire. La collecte est assurée via des bacs individuels ou des bacs de regroupement (600 litres). Certains quartiers ne sont pas collectés (quartiers informels, quartiers des hauts inaccessibles pour les bennes à ordures ménagères).

Les déchets ménagers sont collectés en mélange, puis enfouis. Il n'y a pas de collecte sélective et pas de solution pour les déchets verts, les encombrants, les déchets électriques, électroniques, électroménagers (D3E). Sur le territoire, CITEO a disposé des bornes de tri (verre, papiers/cartons, plastique).

La CAGNM a désigné ses représentants au comité syndical, et peut ainsi désormais exercer une forme de contrôle sur les choix stratégiques opérés par le Syndicat qui, se trouvant actuellement dans une situation économique et de gestion difficile, opère un important mouvement d'évolution en vue de délivrer une prestation de services plus conforme aux attentes des habitants et des collectivités qui les représentent.

En termes de financement, il semble (information non mise à notre disposition), que la TEOM encaissée directement par le SIDEVAM, qui fixe également le taux. La CAGNM verse néanmoins une participation au Syndicat, qui représente à ce jour 75 % de son budget de fonctionnement.

L'amélioration rapide du niveau de services en matière de collecte et de traitement des ordures ménagères associée à l'établissement d'un cadre budgétaire clarifié en matière de recettes fiscales pour la CAGNM et optimisé en matière de coût de prestations/service rendu sont attendus. Au-delà d'un confort de vie avéré pour les habitants et d'une action tangible en faveur de la préservation de l'environnement, il s'agit d'un objectif prioritaire à traiter pour assurer à la communauté d'agglomération des marges de manœuvre financières pour soutenir à moyen et long terme ses propres projets de développement.



## Qualité de l'air

---

A Mayotte, la surveillance de la qualité de l'air est confiée à un organisme agréé, Hawa Mayotte, qui effectue la surveillance à partir de stations fixes et mobiles et de campagnes de mesure.

L'accroissement des émissions par habitant de NOx (oxyde d'azote) et CO2 (dioxyde de carbone) observée sur Mayotte confirme la progression de la consommation d'électricité : la consommation et l'investissement des ménages mahorais dans l'habitat notamment s'intensifient. Cette situation est également à l'origine de la hausse des émissions de CH4 par habitant, dues à une quantité croissante de déchets ménagers stockés.

Entre 1990 et 2014, les émissions par unité de surface ont augmenté sur Mayotte pour tous les polluants sauf pour le SF6. Les évolutions sont très marquées, ce qui traduit l'extension des activités génératrices de polluants atmosphériques sur le territoire, plus particulièrement la production d'électricité.

En 2014 et à Mayotte, dans le rapport du CITEPA de 2016, la production d'électricité apparaît comme la source principale en ce qui concerne les émissions de dioxyde de soufre (SO2), en oxydes d'azote (NOx) et dioxyde de carbone (CO2).

## Energie

---

A l'instar de nombreux autres systèmes insulaires, le réseau électrique de Mayotte est un réseau fermé et donc plus vulnérable que les réseaux continentaux interconnectés. Cette situation impose des investissements de précaution en production à des coûts élevés. Électricité de Mayotte (EDM) est l'opérateur unique pour l'île. Société d'économie mixte créée en mai 1997, ses actionnaires sont le Département (50,01 %), EDF-EDEV (24,99 %), SAUR International (24,99 %) et l'État (0,01 %). Mayotte dispose d'une puissance électrique installée d'environ 120,0 mégawatt (MW) dont 107 MW proviennent des centrales thermiques à fuel des Badamiers en Petite-Terre (31% de la production totale) et de Longoni en Grande-Terre (60%). Les 74 centrales photovoltaïques, réparties sur l'ensemble du territoire, représentent environ 9% de la production installée (15,2 MWh). Des investissements sont mis en œuvre pour renforcer la capacité de production thermique du territoire. Ainsi, l'extension de la centrale de Longoni, livrée en septembre 2015, a permis l'installation de trois nouveaux moteurs. Par ailleurs, la ligne à Haute Tension (90 000 volts qui relie la centrale de Longoni aux transformateurs de Kaweni, est entrée en service fin 2014. Elle permet de sécuriser le réseau électrique mahorais. Une seconde ligne est en cours de construction entre Longoni et Sada, pour une mise en service prévue en 2020. Apparue en 2008, la part de la production photovoltaïque dans la production électrique totale est plus ou moins stabilisée aux alentours de 5%. De par sa situation géographique, le nombre d'heures d'ensoleillement à Mayotte est considéré comme l'un des plus élevés du territoire français.

Ainsi, à Mayotte, le nombre d'installations de production photovoltaïque est passé de 8 en 2008 à 74 en 2017. Le territoire du Grand Nord abrite un parc photovoltaïque à Dzoumogné, sur le site ancienne décharge. Toutefois, le territoire demeure inégalement équipé en

panneau solaires alors que les conditions d'ensoleillement sont similaires. Toutes les installations photovoltaïques sont localisées sur Grande-terre en grande majorité au Nord-Est de l'île. Ainsi, les communes de Koungou et de Mamoudzou comptent respectivement 27 et 38 installations photovoltaïques et elles produisent à elles-seules plus de 78 % de la production d'électricité verte de Mayotte à fin 2017. Les communes de Bandraboua (1 installation et 12 % de production verte), Dembèni (3 installations pour 4 % de production) et enfin Tsingoni (1 installation pour une part de 2,8%) arrivent loin derrière.

## ► *Potentiels énergétiques*

### ▪ Photovoltaïque

Une étude conduite par le Conseil départemental de Mayotte en 2018 met en évidence les données suivantes

- Le gisement de toitures disponibles sur les écoles:
  - 166 écoles réparties sur les 17 communes de Mayotte ;
  - 414 pans de toitures identifiées soit environ 8,5 par école ;
  - Une surface totale de toiture utile équivalant à environ 9,5 hectares (soit plus de 13 terrains de football).
- Le gisement de toitures disponibles sur les sites administratifs:
  - 92 pans de toitures identifiées ;
  - Une surface totale de toiture utile équivalant à environ 1,15 hectares

La DEAL, de son côté, a estimé à 46 000 m<sup>2</sup> la surface sur les toits des collèges et lycées dont elle assure la conduite d'opération, auquel il faudrait rajouter l'ensemble des bâtiments déjà construits.

A noter par ailleurs une généralisation en cours des conventions entre Albioma (Leader de la production d'énergie photovoltaïque en Outre-mer depuis 2006,) et les communes de l'île qui visent à équiper en panneaux solaires de toiture le parc public en équipements communaux.

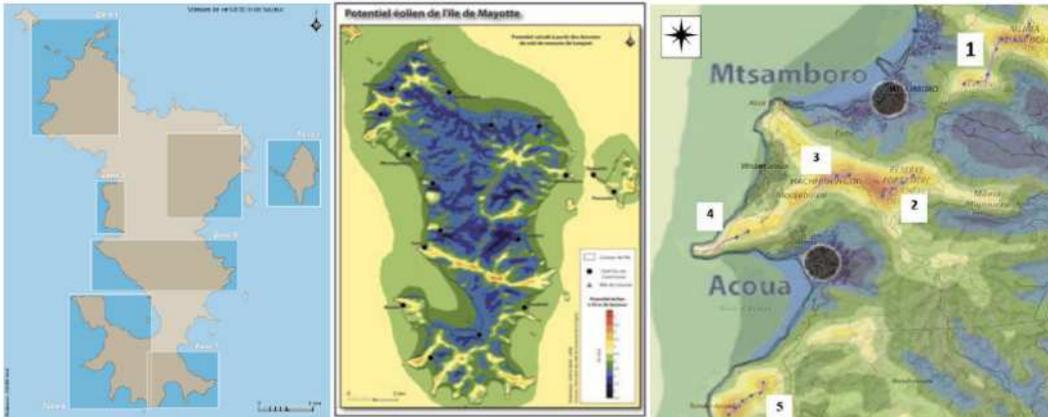
L'état général des toitures constitue de fait un paramètre clé dans l'estimation du potentiel photovoltaïque, des travaux de réhabilitation plus ou moins importants s'avérant souvent nécessaires (93% des cas pour les écoles)

### ▪ Eolien

La filière de l'éolien est pertinente à Mayotte. L'enjeu pour les années à venir est de confirmer le potentiel réel de production de l'énergie à partir de l'éolien et d'améliorer la connaissance, la maîtrise du gisement et de toute la logistique associée. Une première étude à travers « l'Atlas éolien » élaboré en septembre 2008 pour le compte du Conseil Départemental a permis de déterminer le potentiel de l'île. Une étude de faisabilité est venue affiner le sujet (Etude de la pertinence et des conditions de réalisation d'une filière éolienne à Mayotte - Ecostratégie, 2018)

Les principaux résultats de cette étude basée sur des mesures effectuées à 50 m du sol en divers points de l'île sont les suivants :

- Existence de zones présentant un potentiel éolien : vent supérieur à 4,5m/s à 50 m. Ces zones représentent 14 km<sup>2</sup>, soit 3,7% du territoire ;
- Les sites potentiels d'implantations sont globalement répartis sur l'ensemble du territoire. Néanmoins, certains sont situés au niveau des reliefs et des lignes de crête;
- Estimation d'un potentiel de puissance de 50MW, hors contraintes d'accessibilité des sites et de raccordement.
- Les difficultés liées au raccordement aux réseaux, mais également de la capacité du système électrique à accueillir ces puissances non garanties sont des contraintes qui peuvent limiter les ambitions dans ce domaine.



Les zones favorables à l'implantation d'éolienne (Source : Atlas éolien de Mayotte, 2008 / Ecostratégie 2018)

#### ▪ Biogaz

La méthanisation est un processus naturel de dégradation biologique de la matière organique dans un milieu sans oxygène due à l'action de multiples micro-organismes (bactéries). Elle peut avoir lieu naturellement dans certains milieux tels que les marais ou peut être mise en œuvre volontairement dans des unités dédiées grâce à un équipement industriel.

Les déchets contiennent de la matière fermentescible, appelée biomasse. En l'absence d'air, cette matière se décompose naturellement dans le massif de déchets et produit du biogaz contenant 40 à 60 % de méthane (CH<sub>4</sub>) qui détient les vertus énergétiques. Le biogaz issu de la dégradation des déchets peut être collecté et utilisé dans un moteur pour produire de l'électricité.

L'intérêt du biogaz réside non seulement dans la capacité à produire de l'énergie mais aussi à constituer un exutoire pour les déchets, dans un contexte local où cette filière, en cours de structuration, n'est pas encore aujourd'hui réellement opérationnelle. Le biogaz produit pouvant alimenter à terme la flotte de véhicules à Mayotte. L'enjeu est de mettre en exploitation la production de biogaz à partir des déchets ménagers ou assimilés (DMA).

Le 1er site d'expérimentation à Mayotte porte sur l'Installation de Stockage des déchets Non Dangereux de Dzoumogné (ISDND), mise en exploitation en juin 2014 par la STAR URAHAFU, délégataire de la Délégation de Service Public du SIDEVAM 976. Cet ISDND de Dzoumogné, réceptionnant plusieurs dizaines de tonnes de déchets verts déclassés, constituent le principal gisement pour la production de biogaz. Le projet de valorisation de biogaz se décline en deux étapes (2 moteurs pour absorber successivement l'accroissement de la production de biogaz)

et les potentiels quantitatifs sont une production de biogaz de 4 puis 8 GWh/an (1 à 2% des besoins de l'île). Le 1er moteur de valorisation est opérationnel (1 MWe ?) depuis avril 2019.

- Récupération de chaleur

- Haute température (fumées d'échappement)

Le projet étudié (mais a priori à l'arrêt) par EDM consistait à récupérer la chaleur contenue dans les fumées des moteurs de Longoni I et de Longoni II par l'intermédiaire de chaudière installée sur les cheminées des moteurs.

Les premières estimations permettent de penser que selon les scénarii (croissance de consommation et mise en service des projets Biomasse, Energie Contrôlée, Photovoltaïque...) et selon que l'on équipe une partie (Longoni I) ou la totalité des moteurs (Longoni I et Longoni II) la production annuelle varierait entre 4 et 8 GWh, ce qui représenterait, selon les années, entre 1% et 2% des besoins de l'île.

- Réseau de chaleur

Le projet consiste à récupérer la chaleur issue des circuits de refroidissement des moteurs de la centrale de production d'électricité d'EDM à Longoni. L'eau chaude ainsi récupérée (environ 80°C) sera ensuite en partie utilisée dans un ORC basse température de 400kW permettant une production électrique annuelle de l'ordre de 3GWh (~1% des besoins de l'île), une autre partie de l'eau chaude sera utilisée pour produire de l'eau glacée via un système à absorption, enfin une petite partie de l'eau chaude sera distribuée sur un réseau d'eau chaude à destination d'un process industriel.

Ce projet repose sur la vente d'eau glacée à des sites industriels, substituant ainsi des consommations électriques pour les groupes froids par de la production d'eau glacée à partir de récupération de chaleur fatale. Les économies envisagées, selon les scénarii d'évolution du Port de Longoni, pourraient aller jusqu'à 15 GWh/an en 2023.

A noter par ailleurs que l'ADEME a financé en 2018 sur fonds propres une étude relative à la faisabilité d'une production d'eau potable par dessalement d'eau de mer avec valorisation de ces chaleurs fatales.

- Huiles usagées

Les huiles usagées sont collectées à Mayotte selon des modalités fixées par arrêté préfectoral. Ces huiles ne peuvent pas être traitées ou valorisées sur l'île. Elles ont été exportées pour l'essentiel vers La Réunion et dans une moindre mesure vers la Métropole.

200 m3 d'huiles usagées sont exportés annuellement pour traitement, avec des prévisions à terme de 600 m3 (sans compter les huiles d'EDM de près de 150 m3).

Pour éviter la perte d'une ressource énergétique locale, plusieurs voies de valorisation énergétique ont été étudiées (étude EDM-ADEME), dont une chaudière dédiée à l'élimination des huiles pour une utilisation à des fins thermiques, soit pour le circuit de refroidissement des moteurs de la centrale Longoni, soit en couplage à un réseau de distribution de chaleur et de froid issue de l'énergie fatale des fumées de la centrale.

- [Biomasse](#)

La loi sur la transition écologique prévoit l'élaboration d'un schéma national Biomasse visant à mettre en place une stratégie nationale dont l'objectif principal est de développer la production d'énergie tout en définissant les autres usages actuels et à venir.

Pour les ZNI (Les zones insulaires non interconnectées au réseau électrique métropolitain français), article 203 précise que la PPE prévoit un volet Plan de Développement distinct et valant Schéma Régional Biomasse (SRB) en traitant les thématiques : bois, biocarburant, méthanisation.

Le SRB est co-élaboré par les représentants de l'État et du Conseil départemental de Mayotte. Actuellement, le SRB est dans sa phase de constitution du comité de pilotage et de répartition des rôles ainsi que des recherches de financements notamment s'agissant de l'évaluation environnementale.

Les enjeux sont multiples : identifier et quantifier le potentiel de production de l'énergie à partir du procédé de la combustion de la biomasse, améliorer la connaissance, la maîtrise du gisement et de toute la logistique associée et enfin trouver un ou plusieurs porteurs de projet.

La société ALBIOMA mène des études très avancées démontrant la réalisation effective (notamment technique) dans l'objectif d'une installation de production de 95 GWh/an sur la commune de Koungou, à proximité du port de Longoni pour acheminer la ressource (besoin d'environ 100 000 tonnes de bois par an) depuis les pays voisins. La centrale biomasse serait mise en service pour une durée de vie de l'usine de 30 ans.

## Occupation des sols

---

Durant une période d'environ dix ans, plusieurs changements concernant l'occupation des sols ont eu lieu, et les deux différentes données s'accordent sur ses effets. En effet, on constate qu'une progression est à noter concernant les espaces anthropisés, avec une augmentation d'environ 0,5% (entre 180 et 230 ha) ainsi qu'une augmentation de 1% environ (entre 190 et 400ha) pour les espaces agricoles.

Les deux données démontrent également que cette expansion s'est effectuée au détriment des espaces naturels qui montrent une perte de 1,5%, de surface environ, soit une surface comprise entre 470ha et 580ha selon les deux différentes données.

L'espace de l'île occupé par l'agriculture est essentiellement développé sur les espaces les moins contraints par la topographie. Cependant, le constat d'un développement vers l'intérieur des terres peut d'ores et déjà être fait, notamment aux abords du Mont Tsapere au Nord Est de l'île, mais également du Mont Djabili près d'Acoua. La majeure partie des espaces agricoles (terres arables), correspond aux terres cultivées. Les terres arables comprennent ici les terrains en jachère, les grandes cultures, ainsi que les cultures maraîchères et céréalières. Les bananeraies sont plus présentes dans la partie Sud de l'île, ainsi que près de Longoni et de Milha, toujours près de la côte. A l'inverse, les cocoteraies sont plus présentes sur les sur les

## Aménagement et mobilités

---

Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) pointe, dans son diagnostic, le fait que, à Mayotte certainement plus qu'ailleurs, les pressions démographiques conjuguées aux difficultés sociales, l'irrespect de la réglementation, la pression due à la crise du logement entraînent une artificialisation désorganisée des terres naturelles : la consommation foncière se fait largement au gré des opportunités, hors règles : Celui qui occupe un terrain en est le propriétaire sinon légal du moins légitime. Les documents d'urbanisme existants au niveau du Grand Nord ont été établis à l'échelle communale (PLU - Plan Local d'Urbanisme). Ils ont vocation à être remplacés par un PLU intercommunal (PLUi), qui intégrera un programme local de l'habitat (PLH) .

Sur le territoire du grand Nord, comme sur le reste de l'île, les occupations sans titre et les constructions sans permis ne sont pas sanctionnées ; il n'y a peu de poursuites judiciaires, et la police de l'urbanisme est encore en cours de structuration. Les constructions se font aussi souvent en fonction des moyens financiers du moment, si bien qu'un bâtiment peut ne jamais être achevé. Comme ailleurs sur le territoire mahorais, toutes les communes connaissent des situations de constructions informelles dans les ravines et dans les lits majeurs de cours d'eau, qui impactent l'environnement et génèrent des risques importants pour les habitants concernés.

Cette logique de l'opportunité fait que les nouveaux logements ne sont pas nécessairement connectés aux réseaux de transport, d'assainissement, d'énergie ou même d'eau potable, que les espaces publics ne sont pas aménagés, que les densités sont trop faibles pour rendre solvables certains services et commerces, etc. Les principes architecturaux et urbains d'alignement, de densité, de hauteur de construction... sont le plus souvent absents ou ignorés. La matrilinearité fait que les parcelles sont souvent divisées : des logements sont construits « derrière » d'autres, des maisons sont rehaussées...et cette augmentation des densités ne s'accompagne ni d'un cadre d'aménagement pour les organiser, ni d'un développement des réseaux et équipements.

A l'échelle de l'île, les principaux projets urbains se concentrent sur la partie Nord-est de Mayotte et notamment, pour le Grand Nord, sur le quartier prioritaire de Majicavo-Koropa à Koungou, ainsi que sur le village de Dzoumogné, avec une opération Petite Ville de Demain, qui a pour ambition de rendre le centre-village plus attractif et de recréer un lien avec le littoral autour du secteur de Mgouadajou. Le Grand Nord accueille également un projet de ZAC à Longoni, qui s'inscrit dans le cadre d'un grand projet urbain, qui s'articule avec le projet de lycée des métiers du bâtiment. Sa réalisation en deux temps (programmation concentrée sur le centre-ville dans un premier temps, puis réalisation d'un anneau structurant dans un deuxième temps) prévoit, avec l'aide de l'EPFAM, la création de près de 1000 logements de différentes typologies, l'aménagement des espaces publics (place centrale suite au déplacement du terrain de football en face du lycée du bâtiment, rives de la rivière...), la réalisation d'une voie de contournement, la construction d'un collège, une mosquée et des équipements publics (lavoir, marché, mairie annexe...).

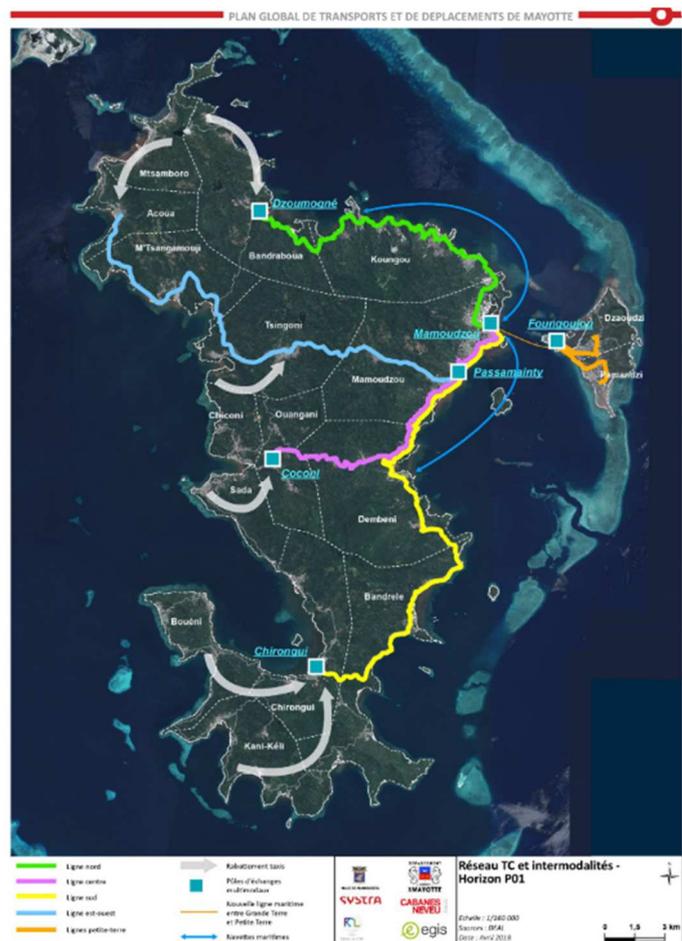
La CAGNM va lancer un PLUi, qui viendra se substituer aux PLU communaux déjà anciens. Elle est particulièrement confrontée à une problématique foncière majeure, avec des

régularisations à opérer et des opportunités à identifier puis à négocier, notamment avec l'Etat et le Département, dans un contexte où les porteurs de projet sont en attente et où la concurrence peut être forte avec les territoires voisins pour l'accueil de nouvelles activités.

Les équipements sportifs et culturels sont à renforcer. Leur entretien et leur animation doivent être pensés, tant pour ceux qui existent que, dès leur conception, pour ceux qui seront mis en place.

Le territoire est également marqué par des lacunes en termes de services publics et de services au public, qui contraignent ses habitants à passer de longues heures en déplacements pour les formalités administratives (fortement concentrées à Mamoudzou) ou plus simplement pour faire le plein d'essence.

En effet, les déplacements sont complexes, à l'intérieur du territoire et vers les territoires voisins. Ils sont difficilement supportables, tant pour la population que pour les acteurs économiques. Le Plan Global de Transports et de Déplacements (PGTD) de Mayotte de 2016 a permis de mettre en lumière quelques éléments concernant le trafic routier sur l'île. Ainsi, le Nord-est de l'île de Mayotte concentre l'essentiel des déplacements (comprenant les voitures individuelles et les poids-lourds). 70% des emplois sont en effet localisés au Nord-est, à Mamoudzou - Koungou et Petite



Terre. Le Nord-est de l'île est donc la destination principale des déplacements motorisés. La croissance du trafic routier atteint +2 % par an en moyenne. Le temps de trajet vers Mamoudzou le matin est ainsi souvent supérieur à 2h. Les conteneurs qui quittent le port de Longoni pour aller vers Bandraboua doivent faire le détour par l'Ouest en raison du gabarit du pont de Dzoumogné. Par ailleurs, la circulation est extrêmement dangereuse pour les modes doux : vélos et piétons.

Afin d'offrir une solution alternative au transport routier pour le déplacement voyageur, la réalisation d'un réseau de deux navettes maritimes à l'horizon 2022, entre Longoni/Dembéni et Mamoudzou, est envisagée. Pour cela, une gare maritime à Longoni et à Dombéni serait créée. Le réaménagement des pontons notamment à Petite Terre serait également mis en place dans le but d'accueillir les nouvelles navettes maritimes pour les voyageurs. (source : PGTD 2016)

## ■ Cohésion sociale

### Population, migrations et projections démographiques à l'horizon 2050

#### ► Population

Mayotte connaît une croissance démographique très dynamique (+21%), qualifiée "d'explosion démographique" avec une croissance de +3,8% par an entre 2012 et 2017.

La population Mahoraise est estimée au 01 janvier 2021 par l'INSEE à 288.926 habitants contre 250.143 en 2017 (soit + 15%). Le recensement de 2022 viendra préciser ces chiffres.

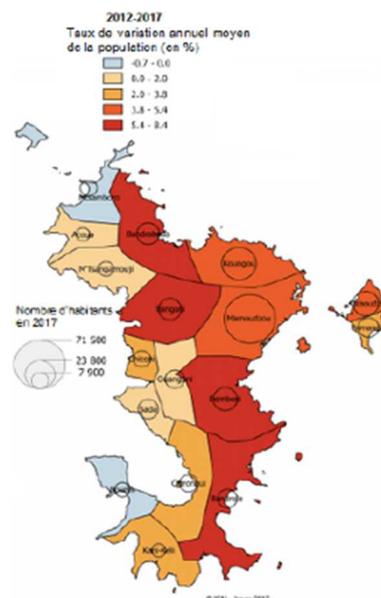
Cette croissance est liée à la jeunesse de la population et à une natalité importante. En effet, à l'échelle de l'île, la natalité est en progression avec en 2017, 38 naissances pour 1 000 habitants contre 31 en 2012. En 2019, Mayotte a ainsi enregistré 9 770 naissances, soit 27 enfants par jour.

Le taux de fécondité varie en fonction du niveau d'études et s'établit en moyenne à 4,7 enfants par femme (6 pour les femmes nées à l'étranger et 3,5 pour les femmes nées à Mayotte).

L'île compte 30% de familles monoparentales.

Sur le territoire de la CAGNM entre 2012 et 2017 (sources INSEE), l'évolution de la population a été de + 20% soit une évolution annuelle moyenne de +3,7%. L'indice de jeunesse du territoire montre qu'il y a 14 fois plus de personnes de moins de 20 ans que de personnes de + de 60 ans ( 12 fois plus à Mayotte).

L'accroissement est particulièrement marqué à Koungou et Bandraboua, avec notamment le village de Dzoumogné (+10,4% par an), qui se dessine comme un pôle de développement.



#### ► Migrations et projections démographiques

Les vice-présidents alertent sur le nombre d'habitants issu du recensement INSEE 2017 (environ 59.000) qui ne correspond pas à la réalité de terrain. Ce nombre apparaît très sous-estimé du fait de l'évolution de la population entre 2017 et 2021, mais également eu égard à la proportion de la population en situation irrégulière sur le territoire et non comptabilisée.

L'évolution démographique de Mayotte est dépendante de l'évolution de l'immigration. Les projections de l'INSEE à 2050 mettent en évidence trois scénarios d'évolution de la population en fonction de la variation du solde migratoire sur l'île de Mayotte:

- 440 000 habitants si le solde migratoire sur la période est déficitaire comme ce fut le cas entre 2007 et 2012,

- 530 000 habitants si le solde migratoire est nul, c'est-à-dire si les chiffres de l'immigration baissent à hauteur des départs vers le reste de la France: soit 2 fois plus d'habitants qu'en 2017.
- 760 000 habitants si l'excédent migratoire constaté depuis 2012 se maintient à l'identique: soit 3 fois plus d'habitants qu'en 2017, faisant de Mayotte le département le plus densément peuplé de France ( derrière Paris et les départements de la petite couronne).

Quel que soit le scénario, une évolution radicale de l'aménagement de l'espace Mahorais doit être mise en œuvre pour permettre aux populations d'y vivre en 2050.

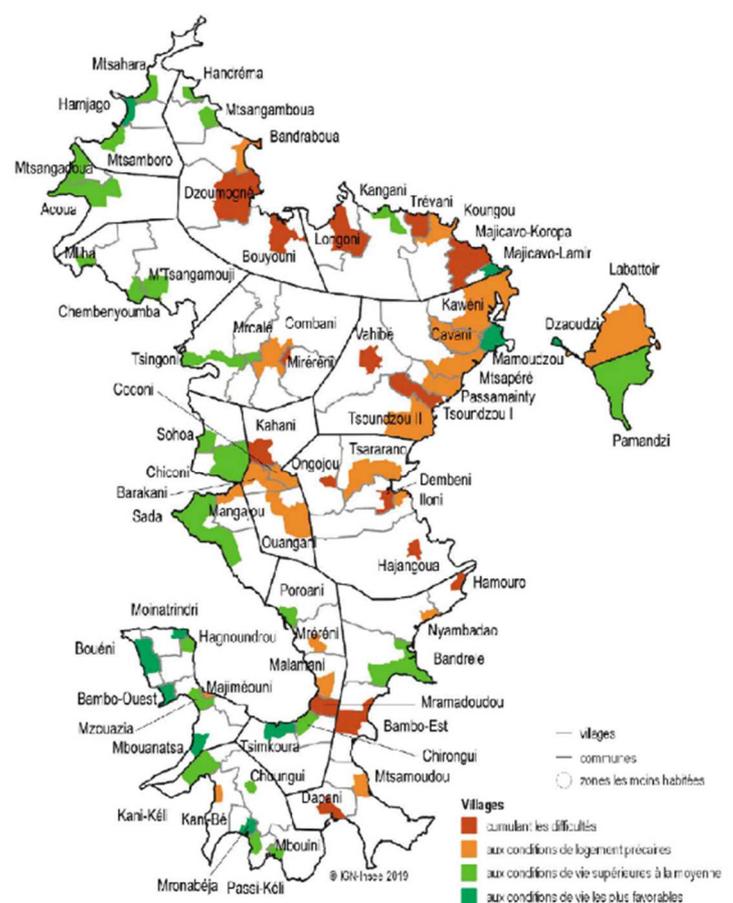
En matière d'immigration des jeunes, l'INSEE a indiqué lors des assises de la sécurité et de la citoyenneté de Mayotte en novembre 2020 que 4.446 jeunes mineurs non accompagnés (MNA) étaient présents sur l'île dont 71% de Comoriens et 311 sans aucun référent adulte, soit 10% des MNA accueillis en France.

## Conditions de vie, habitat et cohésion sociale

La société mahoraise présente d'importantes inégalités en termes de niveau de vie. La moitié de la population vit avec moins de 260 €/mois / unité de consommation et 42% avec moins de 160 €/UC. 77 % de la population mahoraise vit en-dessous du seuil de pauvreté.

La population du Grand Nord se répartit dans 16 villages, dont les conditions de vie sont très différentes d'un village à l'autre.

Pour donner une vision d'ensemble de cette diversité de situations, l'INSEE<sup>1</sup> a regroupé les villages en quatre groupes homogènes au regard des indicateurs de formation et d'emploi de la population, ainsi que de leurs conditions de logement. Cette classification correspond à une gradation des conditions de vie dans les villages par rapport à la situation moyenne à Mayotte.



Source : Insee, Recensement de la population 2017.

<sup>1</sup> Source : INSEE – Analyses Mayotte n°22 – Octobre 2019

➤ *Dans le Grand Nord, 5 villages cumulent les difficultés :*

- Bouyouni et Dzoumogné sur la commune de Bandraboua,
- Longoni, Majicavo-Koropa et Trévani sur la commune de Koungou.

Dans ces villages, les habitants font face à des conditions de vie très difficiles et qui se sont dégradées depuis 2012. Le nombre d'habitants a très fortement augmenté, induisant une forte croissance du nombre de logements dont la construction répond à un besoin d'hébergement urgent.

Pour nombre d'entre eux, les habitations sont ainsi d'un confort rudimentaire : l'habitat en tôle domine largement (62 % des logements en progression de 11 points depuis 2012), et plus de la moitié des logements ne disposent que d'un sol en terre battue. Plus de la moitié des ménages ne disposent pas non plus d'eau courante (en progression de 13 points depuis 2012).

Les habitants disposent de ressources limitées. Très peu travaillent : avec seulement 20 % de personnes diplômées, seuls 17 % des habitants en âge de travailler ont un emploi.

Parmi ces villages, Majicavo-Koropa (commune de Koungou) est le plus densément peuplé (11 700 habitants). Il s'agit d'un quartier prioritaire de la politique de la ville depuis fin 2014, qui bénéficie aussi d'un programme de renouvellement urbain (cf paragraphe politique de la ville).

La situation s'est également fortement détériorée dans le village de Dzoumogné (commune de Bandraboua) qui a dû faire face à une augmentation de 64 % de ses habitants en l'espace de cinq ans. De fait, le nombre de logements est passé de 900 à 1 400 sur la période, la plupart des constructions supplémentaires étant en tôle.

➤ *Dans le Grand Nord, 2 villages présentent des conditions de logement précaires*

Il s'agit des villages de Koungou et Bandraboua.

Dans ces villages, près de 3 ménages sur 10 n'ont pas accès à l'eau courante. Le confort de nombreux logements reste rudimentaire : six logements sur dix ne disposent pas du confort sanitaire de base (accès à un point d'eau à l'intérieur du logement, présence de toilettes et d'une baignoire ou douche). Cependant, la majorité des logements ont tout de même des murs en dur (57 %) et un sol bétonné ou carrelé (62 %).

La population y a un peu plus augmenté depuis 2012 que sur l'ensemble de l'île. Logiquement, le nombre de logements augmente de la même façon mais la répartition de l'habitat selon le type de bâti n'évolue pas pour autant. Si l'eau courante et le confort sanitaire sont plus fréquents, ces aménagements profitent surtout aux logements en dur.

➤ *Dans le Grand Nord, 7 villages offrent des conditions de vie supérieures à la moyenne*

Il s'agit des villages de :

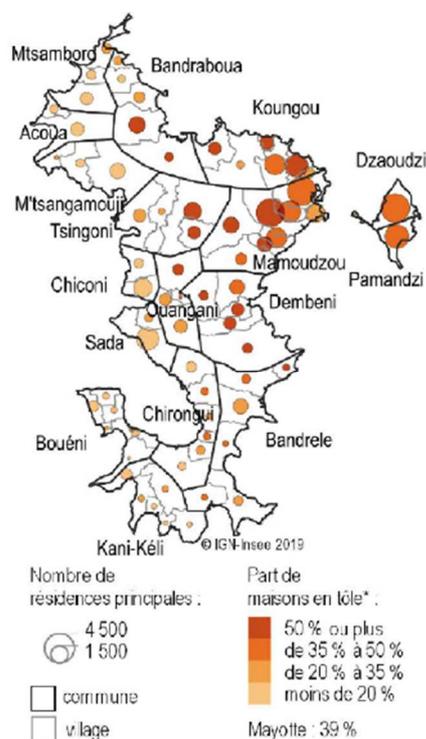
- Acoua et Mtsangadoua sur la commune d'Acoua
- Handréma et Mtsangamboua sur la commune de Bandraboua
- Kangani sur la commune de Koungou
- Mtsahara et village de Mtsamboro sur la commune Mtsamboro

Dans ces villages, les logements sont plus confortables qu'en moyenne à Mayotte. Huit sur dix sont construits en dur, autant disposent de l'eau courante et l'électricité est quasi-généralisée. De plus, le confort sanitaire de base est majoritaire même s'il est encore très loin des standards nationaux. La majorité des logements disposent aussi d'une cuisine intérieure et plus d'un tiers des ménages possèdent au moins une voiture. Ces équipements supplémentaires sont plus facilement accessibles à cette population un peu plus présente sur le marché du travail. Au regard du dynamisme démographique de l'île, la population de ces villages a peu augmenté (+ 9 % entre 2012 et 2017). Les habitants sont plus souvent diplômés.

► *Dans le grand Nord, 2 villages présentent les conditions de vie les plus favorables*

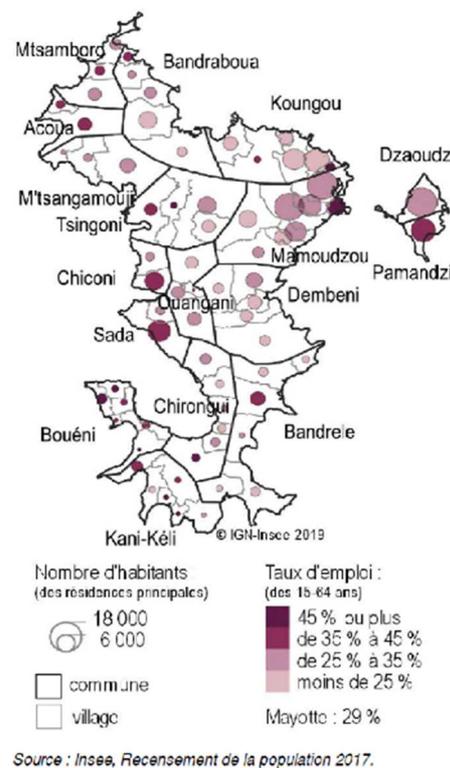
Il s'agit du village de Majicavo-Lamir sur la commune de Koungou et du village de Hamjago sur la commune de Mtsamboro. On retrouve dans ces villages la population la mieux formée et la plus en emploi. Ainsi les ménages peuvent se permettre un niveau d'équipement supérieur aux autres : par exemple, près de la moitié des logements dans ces villages ont au moins une pièce climatisée. Dans ces deux villages, le nombre d'habitants est stable par rapport à 2012. De fortes disparités demeurent cependant entre quartiers au sein du village de Majicavo-Lamir où le village historique côtoie de nouveaux quartiers comme « Trois-Vallées ». Des populations favorisées s'installent dans ces quartiers résidentiels aux nombreuses habitations plus cossues.

Part des maisons en tôle\* dans les résidences principales des villages à Mayotte en 2017



\*maisons en tôle, bois, végétal ou terre.  
 Source : Insee, Recensement de la population 2017.

Taux d'emploi des 15-64 ans selon les villages à Mayotte en 2017



Source : Insee, Recensement de la population 2017.

Dans ce contexte, la SIM a programmé la construction de 200 logements sociaux à Koungou et 18 à Dzoumogné d'ici à 2030, pour un budget de 41,5 millions d'euros.

- Sécurité

Le développement économique rapide de Mayotte et sa forte croissance démographique ont généré des bouleversements sociaux importants dont un des aspects particulièrement préoccupants est celui de l'augmentation de l'insécurité , ou du sentiment d'insécurité auxquels la population, les entreprises, les jeunes doivent faire face au quotidien.

Les assises de la sécurité et de la citoyenneté de Mayotte qui se sont tenues en novembre 2020 à l'initiative de la Préfecture, du Conseil Départemental, de l'association des maires de Mayotte et de la ville de Mamoudzou. Elles ont réuni les avis de plus de 2000 personnes sous forme d'enquêtes et d'ateliers d'expression et de formulation de propositions.

- Pour les 1058 citoyens qui ont répondu à l'enquête, 80% expriment leur sentiment d'insécurité (21% pour la France ) et le fait que la situation s'est dégradée dans les 12 derniers mois (dont pour la moitié fortement dégradée). 87% se sentent en insécurité dès la nuit tombée. Ils jugent préoccupant à très préoccupant les regroupements de jeunes désœuvrés, les cambriolages, les dégradations de véhicules, l'insécurité et les barrages routiers.
- Pour les 118 entreprises qui ont répondu (48 PME, 44 TPE, 12 filiales de grand groupes, 14 non précisé), 75% affirment que leur moral est de mauvais à très mauvais. Ils considèrent à 96 % que l'insécurité est en hausse et 80% indiquent avoir été empêchés d'exercer leur activité dans les deux mois précédant l'enquête pour des raisons d'insécurité. Hormis par leurs réseaux professionnels ou leurs familles, ils se sentent peu soutenus par les pouvoirs publics ( forces de l'ordre, justice), par leurs assurances et par la société civile. Ils demandent une augmentation des forces de l'ordre et une justice plus forte , la fin des flux migratoires, un investissement plus fort dans l'éducation et l'insertion professionnelle des jeunes et l'affichage des chiffres réels de la population qui réside sur l'île. Une entreprise sur 2 reste toutefois motivée pour construire le territoire de demain.
- Les jeunes ont eu l'occasion de s'exprimer sur les violences et/ou difficultés qu'ils rencontrent: forums lycéens de Kawéni, cité du nord (Acoua) et Petite-Terre et Conseil Municipal des jeunes de Mamoudzou. Deux forums citoyens des quartiers ont été organisés à Mamoudzou et Koungou.

Ces assises ont permis de formuler des propositions détaillées sur les actions à conduire pour réduire l'insécurité à Mayotte et développer la citoyenneté dans les domaines de l'éducation et de la prévention, de la répression et de l'exécution des sanctions, de la maîtrise des frontières et de la lutte contre l'immigration illégale, des responsabilités parentales, de la participation citoyenne et de médiation, de la lutte contre la pauvreté et l'insertion sociale.

Cette insécurité vécue actuellement à Mayotte constitue un frein réel au développement du territoire du Grand Nord et doit être prise en compte comme une problématique à traiter dans tous les projets d'ordre public ou privé à venir.

► *Politique de la Ville*

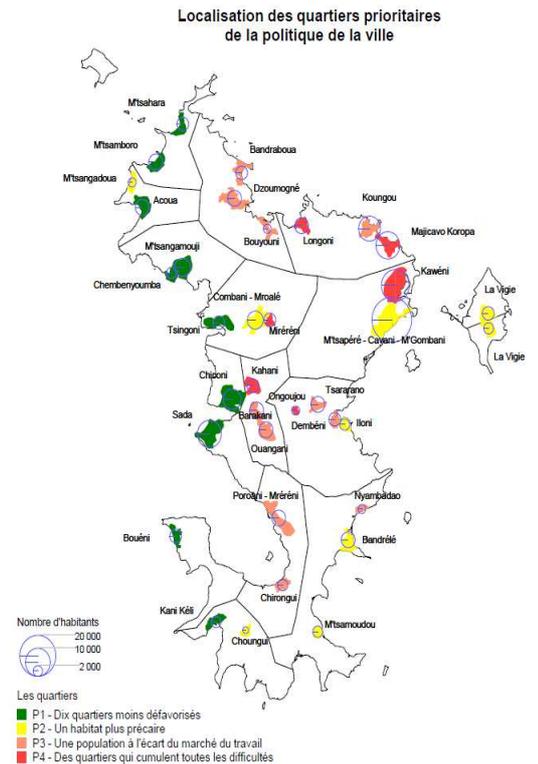
- Les contrats de ville du Grand Nord

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle se déploie sur des territoires infra-urbains appelés « quartiers prioritaires de la politique de la ville », caractérisés par un écart de développement économique et social important avec le reste des agglomérations dans lesquelles ils sont situés. Elle vise à rétablir l'équilibre entre ces quartiers et le reste des territoires.

Il s'agit par définition d'une politique transversale, qui englobe tout à la fois le niveau d'équipements, le fonctionnement de ces équipements, l'habitat, le tissu associatif, les habitants dans leur ensemble.

A Mayotte, 144 000 personnes résident dans 36 quartiers prioritaires de politique de la ville (QPV).

Dans le Grand Nord, il existe un contrat de ville dans chacune des 4 communes, qui couvrent 10 Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville, soit au global 80% de la population.



| Communes   | Population | Quartiers politique de la ville | Population QPV | % pop QPV / pop totale |
|------------|------------|---------------------------------|----------------|------------------------|
| Acoua      | 5 184      | Acoua                           | 3 657          | 100%                   |
|            |            | Mtsangadoua                     | 1 527          |                        |
| Bandraboua | 13 987     | Bandraboua                      | 2 833          | 78%                    |
|            |            | Dzoumogné                       | 6 073          |                        |
|            |            | Bouyouuni                       | 1 948          |                        |
| Kougou     | 31 856     | Kougou                          | 9 350          | 79%                    |
|            |            | Longoni                         | 3 983          |                        |
|            |            | Majicavo-Koropa                 | 11 698         |                        |

|            |        |           |        |     |
|------------|--------|-----------|--------|-----|
| Mtsamboro  | 7 696  | Mtsamboro | 3 268  | 75% |
|            |        | Mtsahara  | 2 538  |     |
| Grand Nord | 58 723 | 10 QPV    | 46 875 | 80% |

Source : Insee, Recensement de la population 2017

Parmi ces 10 QPV, ceux de Majicavo-Koropa et de Longoni à Koungou cumulent toutes les difficultés : présence de jeunes plus importante, absence ou très faible niveau de formation, chômage massif, logements surpeuplés, absence de confort sanitaire, exposition aux aléas et risques naturels.

Ces contrats, signés en 2015 pour 5 ans par chacune des communes et prolongés jusqu'en 2022, s'articulent autour de 3 grandes orientations :

- Cohésion sociale
  - Réussite éducative, Engagement des jeunes et réseau associatif de proximité, Valorisation de la culture, Lutte contre la délinquance, Santé
- Développement économique et emploi
  - Création d'entreprises, Accompagnement des artisans locaux, Développement touristique, Soutien agriculture et pêche,
  - Insertion des demandeurs d'emploi, Insertion par l'activité économique
- Cadre de vie et rénovation urbaine
  - Aménagement des espaces publics, revitalisation centre Dzoumogné, Renouvellement urbain de Majicavo-Koropa (habitat innovant et voirie) dans le cadre du NPNRU (Nouveau programme national de renouvellement urbain)

#### ► *Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de Majicavo Koropa*

La ville de Koungou bénéficie d'un Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) dont les objectifs visent à décliner les orientations stratégiques du contrat de ville en matière de développement urbain. 2 grandes phases de travaux sont programmées jusqu'en 2025 :

- Phase 1 jusqu'en 2023 : orientée autour de 2 grands chantiers: la requalification de la voirie de Bandrajou et la réhabilitation de logements. C'est dans ce cadre que c'est conduite l'expérimentation de résorption de bidonvilles : "le talus Majicavo-Koropa"

Conformément aux dispositions spécifiques relatives aux quartiers d'habitat informel et à la lutte contre l'habitat indigne en Outre-Mer, les services de l'Etat et la commune de Koungou conduisent en partenariat étroit des opérations de Résorption de l'Habitat Indigne (RHI). Ces actions de "décasages" en vue de reconstruction d'habitats sociaux et très sociaux sont très sensibles pour la population comme l'ont montré les émeutes de 2021. A noter l'expérimentation sur le talus Majicavo démontrant que le bidonville n'est pas une fatalité. Au-delà de la viabilisation des quartiers, cette opération a visé à organiser le relogement et

l'insertion des personnes impactées par l'insalubrité ou menacées par les risques de glissements de terrains. Cinquante ménages (Français ou en situation régulière) en grande précarité ont ainsi pu bénéficier d'un accompagnement en vue d'un relogement dans des habitats en dur, sécurisés et à loyers adaptés aux ressources des résidents. Cette expérimentation riche d'enseignements constitue une base de travail fiable et transférable pour agir dans d'autres quartiers du Grand Nord et de Mayotte.

- Phase 2 jusqu'en 2026 (actuellement en cours de négociation) prévoit des travaux à hauteur de 61 M€ pour la réfection de voirie (rue du commerce avec aménagements d'espaces publics et de stationnement, des travaux de lutte contre l'habitat indigne et la construction de logements sociaux et très sociaux, des équipements à rénover ou à créer: plateau sportif, centre de santé, PMI, mairie annexe,..

## Transport mortuaire

---

Le transport mortuaire fait aujourd'hui l'objet d'un monopole, détenu par une entreprise qui rend un service qui ne couvre pas suffisamment les besoins et attentes des populations les plus démunies.

La CAGNM a lancé une étude juridique dans l'objectif de proposer un service de transport mortuaire par délégation à une association locale.

## ■ Développement économique

### Activité économique

---

L'activité économique mahoraise se caractérise par :

- une faible représentation numérique d'entreprises filiales de grands groupes et d'entreprises intermédiaires : 20 à 25 entreprises mais qui produisent 40% de la valeur ajoutée globale des entreprises de Mayotte.
- une forte représentation des entreprises informelles (2300, représentant 2/3 de l'ensemble des entreprises) qui interviennent dans le domaine du commerce (1/3 des entreprises informelles), mais également du BTP, de l'agriculture, de la pêche, des services à la personne, de l'entretien ou du gardiennage. Si elles ne génèrent que 9% de la valeur ajoutée par l'ensemble des entreprises mahoraises, elles représentent toutefois à terme un gisement d'emplois important évalué à 12% de l'emploi du territoire.

Dans les projections à 2050 en matière d'offre et de demande, le diagnostic réalisé par l'EPFAM pour la révision du schéma départementale des ZAE de Mayotte identifie pour Mayotte des tensions fortes dans les secteurs de l'artisanat et du BTP, des transports et de la logistique, et des tensions modérées en matière de services et de commerce, d'énergie et d'environnement, de production de la ville.

La Communauté d'Agglomération du Grand Nord de Mayotte occupe une place majeure et atypique pour le développement économique global de l'île de Mayotte. Par sa proximité géographique directe avec Mamoudzou et avec des opportunités foncières qui restent à saisir, le territoire du Grand Nord offre de fortes potentialités de développement économique autour :

- de l'activité croissante du port de Longoni et des zones industrielles associées qui font de Koungou le 2<sup>nd</sup> pôle d'activité économique de l'île,
- du pôle de développement commercial de la commune de Bandraboua (village de Dzoumogné),
- et du secteur ouest marqué par les activités agricoles, de pêche et d'aquaculture, de tourisme (Acoua, Mtsamboro). Notons que le marché couvert d'Acoua, en cours de construction, disposera d'ailleurs d'infrastructures réfrigérées permettant la commercialisation du poisson pêché localement.

Dans sa version actuelle, le Schéma d'Aménagement Régional de Mayotte (SAR) projette pour la Communauté d'Agglomération un développement selon deux grands pôles :

- Le secteur Est (Koungou, Bandraboua) en tant que pôle d'équilibre et zone de développement
- Le secteur Ouest (Mtsamboro, Acoua) en tant que zone de développement touristique privilégiée.

De 2012 à 2019, le territoire du Grand Nord a vu la création de 755 nouvelles entreprises, soit + 60% (de 1.252 en 2012 à 2007 en 2019). Pour Mayotte, l'augmentation est 3.611 entreprises soit + 45% (de 8.024 en 2012 à 11.635 en 2019).

► *Le port de Longoni:*

A  
tous  
à  
ha en  
  
En  
  
et du



partir de l'activité portuaire, seul point d'entrée sur l'île de  
les biens importés à Mayotte, la CAGNM a un rôle moteur  
jouer. Le port de Longoni occupe actuellement 15 ha ( 10  
2013) représente environ 5000 emplois directs (données  
diagnostic SAR).

lien avec l'évolution des besoins sur le territoire, en lien  
également avec le contexte de développement  
économique (réserves sous-marines de gaz et de pétrole)  
transport maritime dans la sous-région, le port de Longoni  
ambitionne de devenir le port de référence et la base  
arrière logistique du Canal du Mozambique. La société Mayotte Channel Gateway (MCG),  
gestionnaire du port par délégation du conseil départemental, porte un projet d'extension  
(rénovation des quais et création d'un troisième quai, développement de la zone de  
transbordement).

Le Schéma d'Aménagement Régional projette que l'activité du port pourrait doubler d'ici 2030  
entraînant l'extension des ZAE de Koungou et la création potentielle d'une nouvelle ZAE à  
Dzoumogné.



Une des conditions de réussite de ce projet d'extension du port pour le développement du  
Grand Nord résidera dans la capacité des acteurs en présence de conduire ces réflexions dans  
le cadre global de développement du Grand Nord en anticipant sur les actions à conduire et

en articulant développement économique, aménagement du territoire, mobilités, habitat et accès à ces nouveaux emplois potentiels des populations.

► *Les zones d'activités économiques (ZAE) dans le Grand Nord*

La Communauté d'Agglomération compte plusieurs zones d'activités économiques à Koungou Vallée 1 (centrale d'électricité), Vallée 2 (stockage des hydrocarbures), Vallée 3 (activités industrielles alors qu'initialement prévue pour la logistique).

En juin 2021, l'EPFAM a ainsi présenté aux élus communautaires de la CAGNM un projet d'entretien des zones existantes et d'aménagement de nouvelles ZAE sur le territoire qui identifie à ce stade :

- Deux ZAE à Koungou prioritaires à maintenir en état de bon entretien et de gestion :
  - Vallée 2 (5,5 ha)
  - Vallée 3 (24 ha)
- L'extension de Vallée 3 à Koungou
  - Vallée 3 Est : 6,2 ha
  - Vallée 3 Ouest : 16 ha
- D'autres ZAE potentielles à développer sont identifiées :
  - Vallée 4 (Koungou/Bandraboua): 31 ha
  - Bouyouni (Bandraboua): 5,5 ha

Les documents d'urbanisme des communes du Grand Nord mentionnent à ce jour l'offre potentielle en foncier et immobilier d'activité économique ci-dessous. Ces éléments seront amenés à évoluer avec les travaux du futur PLUI.

| Communes         | Zone 1AUE* | Zone 2 AUE* | Zone UE*  |
|------------------|------------|-------------|-----------|
| ACOUA            | 3,17 ha    | 2,55 ha     |           |
| BANDRABOUA       | 0,82 ha    | 5,84 ha     |           |
| KOUNGOU          | 16,69 ha   | 5,55 ha     | 77,76 ha  |
| MTSAMBORO        |            |             | 0,98 ha   |
| TOTAL GRAND NORD | 20,68 ha   | 13,94 ha    | 78,74 ha  |
| MAYOTTE          | 95,19 ha   | 18,47 ha    | 295,72 ha |

\* Zone 1AUE : Zone destinée à recevoir une urbanisation à court terme dédiée à de l'activité économique (équipements en périphérie suffisants : eau, électricité, voirie, assainissement.)

\* Zone 2AUE : Zone destinée à recevoir une urbanisation sous réserve du développement des équipements nécessaires

\* Zone UE : zone urbaine d'équipement dont la destination est multiple (habitat, économie, structures hospitalières, etc.) et varie selon les communes

Ce projet global d'entretien et d'aménagement est en cours de discussion afin de rechercher une convergence avec les ambitions portées par les élus et les demandes croissantes des entreprises qui souhaitent s'implanter sur le territoire. Ces demandes, pour la plupart pressantes, constituent effectivement de réelles opportunités que la CAGNM veut saisir rapidement, avec l'appui de l'EPFAM et du Conseil départemental, propriétaire d'une partie du foncier concerné.

## Formation et accès à l'emploi

---

### ► Formation :

La population de plus de 15 ans qui réside dans le Grand Nord de Mayotte a été globalement moins scolarisée et est moins diplômée que la population Mahoraise .

| Population + de 15 ans  | Grand Nord | Mayotte |
|-------------------------|------------|---------|
| Non scolarisés          | 40%        | 36%     |
| Sans diplôme qualifiant | 32%        | 33%     |
| CAP/BEP/BAC             | 19%        | 19%     |
| Diplôme supérieur       | 10%        | 12%     |

### ► Emploi:

- Population active par type d'activités

43% de la population de + de 15 ans du Grand Nord est active (48% à Mayotte) mais seulement 24% a un emploi.

| Population de + de 15 ans     | Grand Nord | Mayotte |
|-------------------------------|------------|---------|
| Actifs ayant un emploi        | 24%        | 28%     |
| Chômeurs                      | 19%        | 20%     |
| Retraités ou pré-retraités    | 2%         | 2%      |
| Elèves, étudiants, stagiaires | 15%        | 14%     |

|                           |     |     |
|---------------------------|-----|-----|
| Femmes ou hommes au foyer | 24% | 21% |
| Autres inactifs           | 17% | 14% |

○ Population active par activité socio-professionnelle

| Population de + de 15 ans ayant déjà occupé un emploi | Grand Nord | Mayotte |
|---|------------|---------|
| Agriculteurs exploitants                              | ND         | ND      |
| Artisans, commerçants, chefs d'entreprise             | 10%        | 9%      |
| Cadres, professions intellectuelles supérieures       | 8%         | 9%      |
| Professions intermédiaires                            | 25%        | 24%     |
| Employés  | 35%        | 36%     |
| Ouvriers  | 21%        | 20%     |

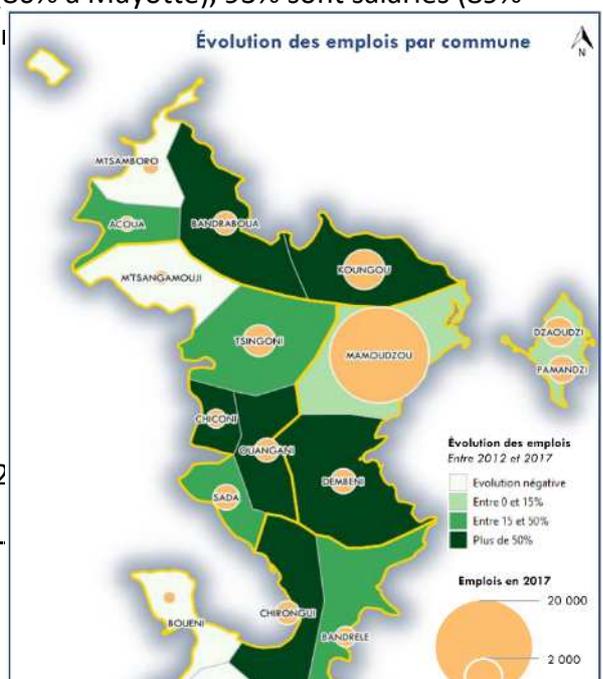
○ Evolution des emplois de 2012 à 2017: <sup>2</sup>

De 2012 à 2017, les emplois ont évolué de :

- + 22% à Mayotte soit + 7 274 (40 465 en 2017/ 33 191 en 2012)
- + 48% sur le Grand Nord de Mayotte (5 860 en 2017 / 3 948 en 2012)

Le Grand Nord de Mayotte concentre 15% des emplois de Mayotte. Bandraboua et Koungou font partie des 6 communes de l'île ayant connu, sur la période, une évolution de + de 50% des emplois.

83% des personnes en emploi sont à temps complet (86% à Mayotte), 93% sont salariés (89% à Mayotte), 70% sont en CDI (63% Mayotte) et 20% en



## Tourisme et loisirs

---

Entourée de l'un des plus beaux lagons fermés au monde, dotée d'une grande richesse naturelle terrestre et de sites remarquables (lagon, plages, forêts, reliefs,..), baignée d'une culture mahoraise traditionnelle diversifiée ( influences Africaines, Malgaches, Française,..) propice à la découverte et aux rencontres entre populations et touristes, l'île de Mayotte est reconnue pour disposer d'importants atouts touristiques.

Après les Comores, Mayotte reste toutefois l'île de la zone sud-ouest de l'océan Indien la moins fréquentée sur le plan touristique. Elle n'est effectivement pas identifiée comme une destination touristique internationale.

Selon le diagnostic fourni par MKG Consulting (étude du l'hébergement marchand à Mayotte 2021), le nombre de voyageurs en 2019 à Mayotte était de 390 000 via l'aéroport de Dzaoudzi Pamandzi et 3.000 passagers par voie maritime. La fréquentation touristique était de 65.500 (la plus élevée connue) représentant 70% de tourisme affinitaire, 17% de tourisme d'affaires. 4% seulement des touristes sont des étrangers.

L'offre d'hébergement marchand en 2020 à Mayotte était composée de 65 établissements: 11 hôtels, 4 résidences hôtelières, 48 gîtes et chambres d'hôtes et 2 campings pour un total d'un peu moins de 550 chambres. L'offre des particuliers sur la plate-forme AirBnB est en croissance et a totalisé 250 annonces pour environ 300 chambres. Une douzaine de projets hôteliers devrait voir le jour avant 2025 ( environ 250 chambres).

Le développement touristique à Mayotte est actuellement freiné par notamment:

- La pression démographique (dont l'immigration mal contrôlée) et environnementale
- L'insécurité et la propreté

- Les contraintes d'accessibilité aérienne (Mayotte n'est accessible depuis l'Europe qu'à partir de la France)
- Le trafic routier insulaire congestionné
- Le foncier rare
- Le manque d'organisation de la filière et le peu d'opérateurs touristiques impliqués
- Le manque de personnel qualifié
- Une qualité de service et rapport qualité/prix jugé peu satisfaisants

A l'échelle insulaire, le Département de Mayotte est compétent pour orchestrer progressivement le développement touristique par la construction d'une offre mondiale autour du lagon et par le positionnement d'une offre régionale attractive et compétitive dans l'environnement très concurrentiel des autres îles de l'Océan Indien.

Le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (diagnostic et plan d'actions présentés à l'Assemblée Départementale en décembre 2019) :

- **concerne de nombreuses politiques publiques** : aménagement, environnement mer-terre, foncier, hébergement/restauration, sécurité, formation professionnelle, loisirs de proximité, culture Mahoraise.
- présente une **stratégie de développement concertée au niveau de l'île** et avec l'ensemble des acteurs : CD976 (pilotage), CDTM, EPCI et leurs OTI et partenaires institutionnels,

#### ► *Le tourisme dans le Grand Nord de Mayotte*

Le Grand Nord de Mayotte se caractérise sur le plan touristique par un paysage tout à fait spécifique sur l'île de Mayotte. Au Nord-Ouest, la côte sauvage et découpée plonge dans le lagon au travers de plages plus secrètes. Les nombreux points de vue sur le lagon, les îlots (dont îlot Mtsamboro) et les Comores à l'horizon émerveillent les voyageurs. Les villages littoraux construits à flanc de montagne témoignent d'une culture locale préservée. L'Est du territoire, par son activité économique dense, est plus propice à un tourisme d'affaires. La forêt à flanc de montagne offre de nombreuses opportunités de randonnées et de découvertes au sein d'une nature luxuriante et généreuse.

Les principaux sites touristiques recensés sont:

- le site archéologique et la mosquée de Acoua
- la retenue collinaire et les vestiges de l'industrie sucrière de Dzoumogné
- le port de Longoni
- les plages de Mtsanga Fanou, des galets, de Apondra et du Préfet
- les baies de Longoni et de Handréma
- les îlots Mtsamboro et Choisil



Le site archéologique d'Acoua

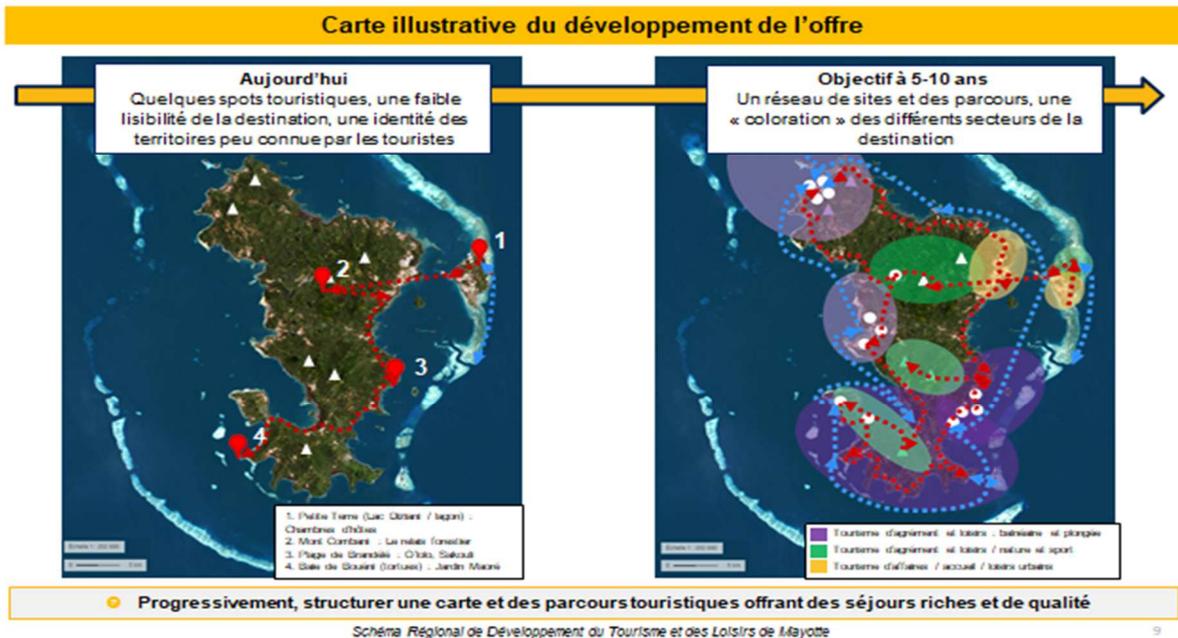
Pour le territoire du Grand Nord de Mayotte, le schéma régional (SRDTL) propose une stratégie de développement touristique et de loisirs autour de 3 grand pôles:

- Un pôle de tourisme d'affaires, accueil et loisirs urbains : secteur de Koungou
- Un pôle de tourisme d'agrément et de loisirs nature et sports : secteur de Koungou-Bandraboua
- Un pôle de tourisme d'agrément et de loisirs balnéaire et plongée: secteur de Mtsamboro et Acoua



Ilot de Mtsamboro

## Spatialisation des enjeux : Une territorialisation des sites et parcours à construire



Les hébergements touristiques du Grand Nord (*données MKG Consulting*):

- **Hébergement hôtelier:** La CAGNM dispose de la plus petite part de l'offre d'hébergement avec seulement 9% de la capacité totale d'hébergements à Mayotte, soit 1 hôtel (à Trévani)
- **Gîtes et chambres d'hôtes:** 5 gîtes et chambres d'hôtes: 3 à Koungou et 2 à Mtsamboro totalisent 28 chambres (soit 13% de l'offre globale).
- **Offre en ligne de gîtes et chambres d'hôtes:** environ 50 chambres d'hébergement touristiques via la plate-forme AirBnB .

A la différence des autres communautés de communes, le Grand Nord fait face à un déficit de projets et ne comptabilise à ce jour aucun projet touristique hôtelier qui soit acté avant 2025. Pour information, le nombre de chambres actées sur les autres CC est le suivant: CADEMA: 171, CC Petite-Terre: 97 , CC Sud:54, CC Centre Ouest: 37.

Les recommandations de MKG Consulting pour le développement de l'offre d'hébergement touristique dans le Grand Nord s'orientent selon 3 scénarios qui se différencient par le niveau de croissance de l'activité touristique:

- **Conservatrice:** création de 35 à 40 chambres supplémentaires
- **Intermédiaire (après 2025):** secteur Ouest: ouverture d'un hôtel de 40 à 50 chambres pour l'accueil de groupes
- **Ambitieuse:**
  - secteur Est: constructions hôtelières supplémentaires sous réserve de la mise en place des projets touristiques de l'EPFAM et du développement de l'activité du port de Longoni avec projet gazier Mozambique ( + 60 chambres)
  - secteur Ouest: sous réserve aménagement du lagon et développement d'activités touristiques (SRDTL): + 60 chambres)

## ■ En synthèse

De ce diagnostic ressortent les éléments suivants, qui prennent en compte les sujets abordés ci-dessus, ainsi que le point de vue exprimé par les élus lors des entretiens :

| Forces de la collectivité  | Forces du territoire  |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>● Une collectivité jeune</li> <li>● Des élus communautaires nouveaux dans leurs fonctions et motivés pour « voir ensemble plus loin et plus large ».</li> <li>● Des élus communautaires qui connaissent parfaitement leur commune</li> <li>● Les expériences des autres CC de l'île seront inspirantes.</li> <li>● Une puissance de négociation nouvelle avec les partenaires institutionnels et financeurs</li> <li>● Une mutualisation possible de moyens avec les communes.</li> <li>● Une volonté politique de mettre en œuvre rapidement des actions très concrètes et visibles pour la population.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Un territoire diversifié avec un <b>fort potentiel</b> à développer sur le plan économique et touristique</li> <li>● La présence du <b>port de Longoni</b>, porte d'entrée de l'île</li> <li>● Un <b>patrimoine</b> environnemental (très beaux sites (lagon, îlots, plages, forêts,..) et culturel local d'une <b>grande richesse</b></li> <li>● Plus de <b>foncier disponible</b> que sur les territoires voisins</li> <li>● De <b>nombreuses idées</b> de projets et d'actions à mettre en œuvre</li> <li>● Des <b>entrepreneurs dynamiques</b> sur lesquels la collectivité peut s'appuyer</li> <li>● La <b>jeunesse</b> de la population</li> </ul> |

| Faiblesses de la collectivité   | Faiblesses du territoire   |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>● Un retard de fonctionnement et de mise en œuvre de projets.</li> <li>● Une connaissance partielle du territoire dans son ensemble</li> <li>● Une équipe de professionnels encore très réduite.</li> <li>● Un budget essentiellement affecté à la collecte et traitement des déchets (SIDEVAM : 70%)</li> <li>● L'intérêt communautaire reste à définir collectivement : risque de confusions entre compétences communales/intercommunales</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Deux réalités territoriales différentes à appréhender de façon équilibrée (<b>partie urbaine et partie rurale</b>)</li> <li>● Des <b>déplacements difficiles</b> au sein du territoire et vers les territoires voisins</li> <li>● Un <b>manque d'équipements</b> sportifs et d'encadrement des jeunes</li> <li>● Des activités socio-éducatives, de formation et d'insertion <b>insuffisantes</b> pour les jeunes.</li> </ul> |

|   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>● La gouvernance de la CAGNM est à renforcer</li> <li>● Des élus qui demandent à être formés pour mieux exercer leurs missions</li> <li>● Tout est à faire. : ne pas se disperser</li> <li>● La tâche sera lourde : risques de démotivation et de désengagements sur la durée du mandat si pas d'actions concrètes rapides.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Un niveau de formation et qualification <b>inférieur</b> au reste du territoire</li> <li>● Une dynamique entrepreneuriale qui reste à <b>conforter</b>, dans la diversité et la qualité des prestations proposées</li> </ul> |
|---|---|

### Opportunités pour le territoire

- Une **attractivité** économique, de résidence et de loisirs pour les habitants de l'île
- Un potentiel touristique pour faire du Nord de Mayotte un « **incontournable** » à visiter pour les touristes
- Du **foncier** à négociier avec État et CD976
- La saturation foncière, routière de Mamoudzou qui permet d'envisager des projets de **développement économique** sur le secteur Koungou/Dzoumogné
- La possibilité pour la CAGNM d'être représentée et de peser dans les choix opérés pour le développement de Mayotte
- La volonté de l'État de contractualiser rapidement dans le cadre d'un **contrat de relance et de transition écologique** (CRTE) et avec le CD976
- Des partenaires institutionnels qui sont **en attente** pour agir aux côtés de la CAGNM.
- Le plan de relance national

### Risques pour le territoire

- L'absence de la CAGNM ces dernières années ne la rend **pas assez visible** dans les différents schémas de développement portés au niveau de l'île.
- Les territoires voisins vont se poser en **concurrents** pour l'accueil de nouvelles entreprises (notamment 3CO, en proximité du port de Longoni)
- La comptabilité officielle du nombre d'habitants qui est **sous-estimée** et ne permet pas de répondre aux besoins (services publics)
- La **fiscalité locale**, qui est à installer, et qui peut fragiliser l'équipe élue si elle ne se traduit pas concrètement par des actions
- L'expansion non maîtrisée de **l'habitat illégal**
- Le **désœuvrement** de la jeunesse
- Le déficit d'emplois

- **L'insalubrité** : déchets, pollutions, assainissement
- Les **phénomènes naturels** non anticipés (inondations, glissements de terrain, séismes, etc.)
- La sécurité qui n'est pas garantie ni pour la population ni pour les visiteurs sur les sites
- Le **turn-over** global des interlocuteurs institutionnels

| N° action | Axe stratégique                 | Thématique                             | Agenda de réalisation des travaux | Localisation | Titre action                                   | Désignation  | Montant travaux | Subvention CD976 | Subventions Etat | Dispositifs mobilisés            | Indicateurs de suivi et d'évaluation                           |
|-----------|---------------------------------|--|-----------------------------------|--------------|--|--|-----------------|------------------|------------------|----------------------------------|--|
| AC01      | 1- Aménagement                  | Cadre de vie                           | 2021                              | Acoua        | Marouvatou                                     | 535_Travaux finition quartier Marouvatou   | 2 000 000 €     |                  |                  |                                  | Viabilisation piste en terre + réseaux                         |
| AC02      | 1- Aménagement                  | Gestion responsable de l'espace urbain | 2021                              | Acoua        | Plan d'adressage                               | 553_Plan d'adressage   | 500 000 €       |                  | 197 753 €        | DETR : 197 753,26                | Plan d'adressage finalisé                                      |
| AC03      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative                     | 2021                              | Acoua        | Schéma directeur écoles                        | 565_Schéma directeur des écoles  | 57 000 €        |                  | 41 798 €         | DSEEC                            | Schéma directeur livré   |
| AC04      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Solidarités humaines                   | 2021                              | Acoua        | Prévention délinquance                         | Soutenir les acteurs de la prévention de la délinquance (les associations, le CLSPD, la mise en place d'activités extrascolaires...) | - €             |                  |                  | FDS (fonctionnement)             | Nombre d'associations soutenues<br>Nombre de réunions du CLSPD |
| AC05      | 5- Environnement                | Risques naturels                       | 2021                              | Acoua        | Schéma directeur eaux pluviales                | Mise à jour du schéma directeur de gestion des eaux pluviales suite aux inondations de février 2021                                  | 41 798 €        |                  | 28 640 €         | FNDAT                            | Schéma directeur livré   |
| AC06      | 1- Aménagement                  | Routes-voirie                          | 2022                              | Acoua        | Voirie   | Réhabilitation des voiries, mobiliers et ouvrages suite aux inondations 2021   | 6 000 000 €     |                  |                  |                                  | Linéaire réhabilité  |
| AC07      | 1- Aménagement                  | Routes-voirie                          | 2022                              | Acoua        | Voirie   | Travaux annuels  | 1 000 000 €     |                  |                  |                                  | Linéaire de travaux réalisé                                    |
| AC08      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative                     | 2022                              | Acoua        | Sécurisation école                             | 563_Sécurisation Ecole Maternelle Acoua  | 107 844,50 €    |                  | 1 155 100 €      | FEI : 1 082 791<br>DETR : 72 309 | Ecole sécurisée  |
| AC09      | 5- Environnement                | Risques naturels                       | 2022                              | Mtsangadoua  | Travaux de gestion des eaux pluviales urbaines | Mise en œuvre des actions prévues au schéma directeur  | 587 200 €       | 2 000 000 €      | 336 840 €        | DETR                             | Suivi de la mise en œuvre des actions prévues                  |

| Action n° | Axe stratégique                 | Thématique                             | Agenda réalisation des travaux | Localité                          | Projets   | Descriptif du projet   | Coût global    | Financement Etat/CDM 80% | Financement FCTVA 16,4% | Financement Commune 3,6% | Dispositifs mobilisés | Indicateurs de suivi et d'évaluation |
|-----------|---------------------------------|--|--------------------------------|-----------------------------------|---|--|----------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|-----------------------|--------------------------------------|
| BD01      | 1- Aménagement                  | Routes-voirie                          | 2021                           | Bandraboua, Dzoumogné et Bouyouni | Réfection des voiries de Bandraboua, Dzoumogné et Bouyouni  | Réfection des voiries de Bandraboua, Dzoumogné et Bouyouni   | 1 122 000,00 € | 897 600,00 €             | 184 008,00 €            | 40 392,00 €              |                       |                                      |
| BD02      | 1- Aménagement                  | Routes-voirie                          | 2021                           | Commune                           | Réfection des voiries communales 2020   | Réfection des voiries communales 2020  | 1 080 492,60 € |                          |                         |                          |                       |                                      |
| BD03      | 1- Aménagement                  | Routes-voirie                          | 2021                           | Commune                           | La réfection des voiries communales   | Réfection des voiries communales 2021  | 1 912 600,00 € | 1 530 080,00 €           | 313 666,40 €            | 68 853,60 €              |                       |                                      |
| BD04      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative                     | 2021                           | Bandraboua                        | Demande de subvention portant sur la rénovation de l'école maternelle de Bandraboua "Les Petits Souliers" (sécurisation contre les intrusions)                          | FEI2021_Renovation ecole maternelle Petit souliers   | 150 000,00 €   | 120 000,00 €             | 24 600,00 €             | 5 400,00 €               | FEI                   |                                      |
| BD05      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative                     | 2021                           | Bouyouni-Dzoumogné-Handréma       | Demande de subvention PARS 2021 pour l'acquisition de mobiliers scolaires dans les écoles rénovées et en cours de rénovation  | Acquisition de mobiliers scolaires dans les écoles rénovées et en cours de rénovation  | 380 000,00 €   | 304 000,00 €             | 62 320,00 €             | 13 680,00 €              |                       |                                      |
| BD06      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative                     | 2021                           | Commune                           | Travaux de protocole sanitaire du COVID 19  | demande de régularisation de subventions attendues par la commune pour les écoles : points de lavage des mains par exemple                       | 116 342,20 €   |                          |                         |                          |                       |                                      |
| BD07      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative                     | 2021                           | Commune                           | Acquisition de mobiliers scolaires et restauration  | Mobiliers scolaires et de restauration   | 257 125,00 €   | 231 412,50 €             | 0,00 €                  | 25 712,50 €              | DETR                  |                                      |
| BD08      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative                     | 2021                           | Dzoumogné                         | Demande de subvention FEI 2021 portant sur la rénovation de l'école maternelle de Dzoumogné "BOINA DJOUMOI" (sécurisation contre les intrusions)                        | FEI2021_Renovation ecole maternelle Dzoumogne Boina Djoumoi  | 105 000,00 €   | 84 000,00 €              | 17 220,00 €             | 3 780,00 €               | FEI                   |                                      |
| BD09      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative                     | 2021                           | Dzoumogné                         | Mobilier réfectoire T5 Dzoumogné 1  | Mobilier réfectoire T5 Dzoumogné 1   | 47 539,80 €    |                          |                         |                          |                       |                                      |
| BD10      | 5- Environnement                | Efficacité énergétique                 | 2021                           | Commune                           | L'amélioration de l'éclairage public communal   | Amélioration d'éclairage public de la commune : rénovation mobilier + remplacement ampoules par LED  | 227 900,00 €   | 205 110,00 €             | 0,00 €                  | 22 790,00 €              | DETR                  |                                      |
| BD11      | 5- Environnement                | Risques naturels                       | 2021                           | Commune                           | Demande de subvention selon la priorité n°1 du Schéma de Gestion des Eaux Pluviales de la commune   | Gestion des Eaux Pluviales-Priorite1 du SDGEP _2021  | 3 332 004,00 € | 2 665 603,20 €           | 546 448,66 €            | 119 952,14 €             | CD                    |                                      |
| BD12      | 7- Commune                      | Efficacité de l'action publique        | 2021                           | Commune                           | Subvention relative aux coût liés au protocole sanitaires/covid-19  | Protocole Sanitaire Covid 19   | 90 780,00 €    | 81 702,00 €              | 0,00 €                  | 9 078,00 €               |                       |                                      |
| BD13      | 1- Aménagement                  | Gestion responsable de l'espace urbain | 2022                           | Commune                           | La place du Marché  | Mission mise à jour MOE+dde subv travaux   | 1 000 000,00 € |                          |                         |                          |                       |                                      |
| BD14      | 1- Aménagement                  | Gestion responsable de l'espace urbain | 2022                           | Commune                           | Mise en place ORT Focus sur Dzoumogné   | Etude (Diagnostic+orientations) + Dde de subvention MOE programme DZO centre   | 95 000,00 €    |                          |                         |                          |                       |                                      |
| BD15      | 1- Aménagement                  | Routes-voirie                          | 2022                           | Bandraboua                        | Rénovation de la rue belle vue à Bandraboua   | Rénovation de la Rue Bellevue à Bandraboua   | 2 219 774,40 € | 1 775 819,52 €           | 364 043,00 €            | 79 911,88 €              | CCT                   |                                      |
| BD16      | 1- Aménagement                  | Routes-voirie                          | 2022                           | Commune                           | Requalification du boulevard RN1  | Demande de subvention pour complement Etude mission MOE + Travaux  | 2 933 000,00 € |                          |                         |                          |                       |                                      |
| BD17      | 1- Aménagement                  | Routes-voirie                          | 2022                           | Dzoumogné                         | Etudes et Travaux pour la mise aux normes et sécurisation des rues Hasséfou et François Mitterrand, Zéna Mderé et la route de bouclage François Mitterrand et Majimbini | La mise aux normes et sécurisation des rues Hasséfou et François Mitterrand, Zéna Mderé et la route de bouclage François Mitterrand et Majimbini | 800 000,00 €   | 640 000,00 €             | 131 200,00 €            | 28 800,00 €              |                       |                                      |
| BD18      | 1- Aménagement                  | Routes-voirie                          | 2022                           | Dzoumogné                         | Mise aux normes et sécurisation des rues de Dzoumogné   | Mise aux normes et sécurisation des rues de Dzoumogné  | 839 600,00 €   |                          |                         |                          |                       |                                      |
| BD19      | 1- Aménagement                  | Routes-voirie                          | 2022                           | Mtsangamboua                      | Rénovation de la rue Manga Mkakassi à M'tsangamboua   | Rénovation de la rue Manga Mkakassi à M'tsangamboua  | 2 136 333,00 € | 1 709 066,40 €           | 350 358,61 €            | 76 907,99 €              | CCT                   |                                      |
| BD20      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative                     | 2022                           | Bouyouni                          | Rénovation école maternelle Bouyouni T3   | Rénovation école maternelle Bouyouni T3  | 150 000,00 €   |                          |                         |                          | DSCEES<br>FEI         |                                      |
| BD21      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative                     | 2022                           | Commune                           | Demandes subvention aires de jeux et terrains multisports dans les écoles maternelles et primaires  | Aires de jeux et terrains multisports dans les écoles maternelles et primaires   | 797 175,65 €   | 637 740,52 €             | 130 736,81 €            | 28 698,32 €              |                       |                                      |
| BD22      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative                     | 2022                           | Commune                           | Rénovation école élémentaire de Rafion Madjinda T6  | Rénovation école élémentaire de Rafion Madjinda T6   | 300 000,00 €   |                          |                         |                          | DSCEES<br>FEI         |                                      |
| BD23      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative                     | 2022                           | Commune                           | Schéma directeur des écoles de la commune   | Schéma directeur des écoles de la commune  | 80 000,00 €    |                          |                         |                          | DSCEES                |                                      |
| BD24      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative                     | 2022                           | commune                           | <b>Vers l'école Numérique</b>   | Former les élèves à maîtriser les outils numériques  | 200 600,00 €   | 136 700,00 €             | 0,00 €                  | 63 900,00 €              | REACT                 |                                      |
| BD25      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative                     | 2022                           | Handréma                          | Rénovation de l'école maternelle "La Roussette" de Handréma   | Rénovation de l'école maternelle "La Roussette" de Handréma  | 480 000,00 €   | 384 000,00 €             | 78 720,00 €             | 17 280,00 €              | FEI                   |                                      |
| BD26      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative                     | 2022                           | Handréma                          | Rénovation école élémentaire de Handréma T12  | Rénovation école élémentaire de Handréma T12   | 500 000,00 €   | 400 000,00 €             | 82 000,00 €             | 18 000,00 €              | DSCEES<br>FEI         |                                      |

| Action n° | Axe stratégique                 | Thématique             | Agenda réalisation des travaux | Localité     | Projets  | Descriptif du projet   | Coût global    | Financement Etat/CDM 80% | Financement FCTVA 16,4% | Financement Commune 3,6% | Dispositifs mobilisés         | Indicateurs de suivi et d'évaluation |
|-----------|---------------------------------|------------------------|--------------------------------|--------------|--|--|----------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------------|--------------------------------------|
| BD27      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative     | 2022                           | Handréma     | Rénovation école maternelle Handrema T4  | Rénovation école maternelle Handrema T4  | 480 000,00 €   | 384 000,00 €             | 78 720,00 €             | 17 280,00 €              | DSCEES<br>FEI                 |                                      |
| BD28      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative     | 2022                           | Mtsangamboua | Rénovation école élémentaire de Mtsangamboua   | Rénovation école élémentaire de Mtsangamboua   | 400 000,00 €   |                          |                         |                          | DSCEES<br>FEI                 |                                      |
| BD29      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Solidarités humaines   | 2022                           | Commune      | Maison de Service Public   | Demande subvention Mise à jour missionMOE+Travaux  | 3 200 000,00 € |                          |                         |                          |                               |                                      |
| BD30      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Sports                 | 2022                           | Bouyouuni    | Rénovation de terrain de sport de Bouyouuni  | Rénovation de terrain de football de Bouyouuni   | 2 500 000,00 € | 2 000 000,00 €           | 410 000,00 €            | 90 000,00 €              | CCT / CD<br>CCT / Etat<br>FEI |                                      |
| BD31      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Sports                 | 2022                           | Commune      | <b>La réfection des plateaux sportifs communaux</b>  | La réfection des plateaux sportifs communaux   | 1 100 000,00 € | 880 000,00 €             | 180 400,00 €            | 39 600,00 €              | CCT<br>FEI                    |                                      |
| BD32      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Sports                 | 2022                           | Handréma     | Plateau couvert de Handréma  | Couverture de plateau sportif de Handréma  | 4 490 460,00 € | 3 592 368,00 €           | 736 435,44 €            | 161 656,56 €             | CCT / CD<br>CCT / Etat<br>FEI |                                      |
| BD33      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Sports                 | 2022                           | Handréma     | Rénovation de terrain de sport de Handréma   | Rénovation de terrain de football de Handréma  | 2 500 000,00 € | 2 000 000,00 €           | 410 000,00 €            | 90 000,00 €              | CCT / CD<br>CCT / Etat<br>FEI |                                      |
| BD34      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Sports                 | 2022                           | Mtsangamboua | Plateau couvert de Mtsangamboua  | Couverture de plateau sportif de Mtsangamboua  | 5 334 400,00 € | 4 267 520,00 €           | 874 841,60 €            | 192 038,40 €             | CCT / CD<br>CCT / Etat<br>FEI |                                      |
| BD35      | 5- Environnement                | Efficacité énergétique | 2022                           | Bandraboua   | Ecole maternelle "Petit Soulier" à Bnadraboua  | Amélioration énergétique des bâtiments scolaires   | 304 693,59 €   | 243 754,87 €             | 49 969,75 €             | 10 968,97 €              | DSIL relance                  |                                      |
| BD36      | 5- Environnement                | Efficacité énergétique | 2022                           | Commune      | "Plan de relance" relatif aux études et travaux pour l'amélioration énergétique et sanitaire de 16 bâtiments publics de la commune | "Plan de relance" relatif aux études et travaux pour l'amélioration énergétique et sanitaire de 16 bâtiments publics de la commune | 7 278 340,80 € | 5 822 672,64 €           | 1 193 647,89 €          | 262 020,27 €             | DSIL relance                  |                                      |
| BD37      | 5- Environnement                | Efficacité énergétique | 2022                           | Commune      | L'amélioration de l'éclairage public communal, tranche 2 et 3  | Amélioration d'éclairage public de la commune, tranche 2 et 3 : Rénovation mobilier + remplacement ampoules par LED                | 1 223 399,00 € | 978 719,20 €             | 200 637,44 €            | 44 042,36 €              | DSIL (20 - 30%)               |                                      |
| BD38      | 5- Environnement                | Efficacité énergétique | 2022                           | Dzoumogné    | Ecole Maternelle "Boina Djoumoi" à Dzoumogne   | Amélioration énergétique des bâtiments scolaires   | 278 606,80 €   | 222 885,44 €             | 45 691,52 €             | 10 029,84 €              | DSIL relance                  |                                      |
| BD39      | 5- Environnement                | Risques naturels       | 2022                           | Dzoumogné    | Réhabilitation et sécurisation du caniveau de la rue Djivéléhé à Dzoumogné   | Réhabilitation et sécurisation du caniveau de la rue Djivéléhé à Dzoumogné   | 566 644,00 €   | 320 000,00 €             | 65 600,00 €             | 181 044,00 €             |                               |                                      |
| BD40      | 6- Habitat                      | Renouvellement urbain  | 2022                           | Bandraboua   | RHI du Front de Mer de Bandraboua  | RHI du Front de Mer de Bandraboua (Etudes préopérationnelles)  | 83 000,00 €    | 66 400,00 €              | 0,00 €                  | 16 600,00 €              |                               |                                      |
| BD41      | 6- Habitat                      | Renouvellement urbain  | 2022                           | Bouyouuni    | RHI Village de BOUYOUNI - (Quartier front de Mer et Gnambo titi)   | RHI de BOUYOUNI (Etudes préopérationnelles)  | 94 500,00 €    | 75 600,00 €              | 0,00 €                  | 18 900,00 €              |                               |                                      |

| N° action | Axe stratégique                 | Thématique                             | Agenda de réalisation des travaux | Localité        | Action  | Descriptif de l'action | Montant (€)     | Subvention notifiée | Subvention CD976 | Subventions Etat | Dispositifs mobilisés   | Indicateurs de suivi et d'évaluation |
|-----------|---------------------------------|--|-----------------------------------|-----------------|---|------------------------|-----------------|---------------------|------------------|------------------|---|--------------------------------------|
| KN01      | 1- Aménagement                  | Gestion responsable de l'espace urbain | 2021                              | Koungou         | Acquisitions foncières  |                        | 2 000 000,00 €  |                     |                  |                  | CD  |                                      |
| KN02      | 1- Aménagement                  | Routes-voirie                          | 2021                              | Longoni         | Aménagement voirie Longoni, rue stade et quartier Lambic                            |                        | 2 800 000,00 €  | 1 610 000,00 €      | 1 610 000,00 €   |                  | CD  |                                      |
| KN03      | 1- Aménagement                  | Routes-voirie                          | 2021                              | Koungou         | Requalification voirie communale et mise en conformité PMR                          |                        | 2 000 000,00 €  |                     |                  |                  | CD  |                                      |
| KN04      | 1- Aménagement                  | Routes-voirie                          | 2021                              | Majicavo Lamir  | Sécurisation de l'accès au GS MJ Lamir  |                        | 1 500 000,00 €  | 445 172,00 €        |                  | 450 000 €        | CD / CCT / Etat   |                                      |
| KN05      | 1- Aménagement                  | Routes-voirie                          | 2021                              | Longoni         | Réfection voirie à Longoni, entre foyer et rue Bassin                               |                        | 35 000,00 €     |                     |                  |                  | CD ou DETR  |                                      |
| KN06      | 1- Aménagement                  | Routes-voirie                          | 2021                              | Majicavo Lamir  | Reprise chemin piéton détérioré et dangereux à MJ Lamir (entre RN et rue M'ROMANGA) |                        | 20 000,00 €     |                     |                  |                  | CD ou DETR  |                                      |
| KN07      | 1- Aménagement                  | Routes-voirie                          | 2021                              | Majicavo Lamir  | Reprise linéaire de caniveaux métalliques détériorés devant mosquée MJ Lamir        |                        | 10 000,00 €     |                     |                  |                  |   |                                      |
| KN08      | 7- Commune                      | Efficacité de l'action publique        | 2021                              | Koungou         | Construction Bât Annexe Mairie, dont cafétéria                                      |                        | 450 000,00 €    |                     |                  |                  | CD ou DETR  |                                      |
| KN09      | 7- Commune                      | Efficacité de l'action publique        | 2021                              | Koungou         | Aménagement salle des délibérations et Mariages RDC de la mairie                    |                        | 350 000,00 €    |                     |                  |                  | CD ou DETR  |                                      |
| KN10      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative                     | 2021                              | Kangani         | Aménagement d'une salle de classe en modulaires à Kangani maternelle                |                        |                 |                     |                  |                  | FEI / DSCEES  |                                      |
| KN11      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative                     | 2021                              | Majicavo Koropa | Aménagement de quatre salles de classe en modulaires à MJ Koropa 1                  |                        |                 |                     |                  |                  | FEI / DSCEES  |                                      |
| KN12      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative                     | 2021                              | Majicavo Lamir  | Aménagement d'une salle de classe en modulaires à MJ Lamir élémentaire              |                        |                 |                     |                  |                  | FEI / DSCEES  |                                      |
| KN13      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Solidarités humaines                   | 2021                              | Koungou         | Rénovation bâtiment Police Municipale   |                        | 200 000,00 €    |                     |                  |                  | CD ou DETR  |                                      |
| KN14      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Solidarités humaines                   | 2021                              | Koungou         | Installation d'un centre de santé (vacations spécialistes)                          |                        | 50 000,00 €     |                     |                  |                  | BDT / AFD / CSSM / ARS  |                                      |
| KN15      | 5- Environnement                | Efficacité énergétique                 | 2021                              | Koungou         | Sécurisation et extension éclairage public : Notifiés et non notifiés               |                        | 2 500 000,00 €  | 1 600 756,21 €      |                  |                  | UE  |                                      |
| KN16      | 6- Habitat                      | Renouvellement urbain                  | 2021                              | Koungou         | NPRU Phase 1 (Voie de Bandrajou)  |                        | 10 000 000,00 € |                     |                  |                  | ANRU  |                                      |
| KN17      | 6- Habitat                      | Renouvellement urbain                  | 2021                              | Majicavo Koropa | RHI 30 logements MJ Koropa (phase 1)  |                        | 3 500 000,00 €  | 2 033 600,00 €      |                  |                  | ANRU  |                                      |
| KN18      | 6- Habitat                      | Renouvellement urbain                  | 2021                              | Koungou         | Démolition de constructions illégales : loi Elan                                    |                        | 0,00 €          |                     |                  |                  |   |                                      |
| KN19      | 7- Commune                      | Efficacité de l'action publique        | 2021                              | Koungou         | Archivage Electronique  |                        | 47 500,00 €     | 20 000,00 €         |                  |                  |   |                                      |
| KN20      | 1- Aménagement                  | Cadre de vie                           | 2022                              | Majicavo Lamir  | Aménagement d'une aire de jeux à MJ Lamir   |                        | 70 000,00 €     | 50 000,00 €         |                  |                  | DETR / fonds propres  |                                      |
| KN21      | 1- Aménagement                  | Cadre de vie                           | 2022                              | Longoni         | Aménagement d'une aire de jeux à Longoni  |                        | 30 000,00 €     |                     |                  |                  | DETR / fonds propres  |                                      |
| KN22      | 1- Aménagement                  | Gestion responsable de l'espace urbain | 2022                              | Koungou         | Acquisitions foncières  |                        | 2 000 000,00 €  |                     |                  |                  | CD  |                                      |
| KN23      | 1- Aménagement                  | Routes-voirie                          | 2022                              | Koungou         | Marché Petits travaux de voirie dans les villages                                   |                        | 5 000 000,00 €  |                     |                  |                  | CD / DETR   |                                      |
| KN24      | 1- Aménagement                  | Routes-voirie                          | 2022                              | Koungou         | Requalification voirie communale et mise en conformité PMR                          |                        | 2 000 000,00 €  |                     |                  |                  | CD  |                                      |
| KN25      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative                     | 2022                              | Koungou         | Construction Réfectoire T28 Maraicher   |                        | 3 000 000,00 €  | 2 133 645,25 €      |                  |                  | FEI / DSCEES  |                                      |
| KN26      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative                     | 2022                              | Koungou         | Rénovation des bâtiments scolaires (trois bâtiments par an)                         |                        | 2 000 000,00 €  |                     |                  |                  | FEI / DSCEES  |                                      |
| KN27      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative                     | 2022                              | Koungou         | Rénovation des bâtiments scolaires (trois bâtiments par an)                         |                        | 2 000 000,00 €  |                     |                  |                  | FEI / DSCEES  |                                      |
| KN28      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative                     | 2022                              | Koungou         | Appel A Projet Numérique  |                        | 600 000,00 €    |                     |                  |                  | Rectorat  |                                      |
| KN29      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative                     | 2022                              | Koungou         | Marché Acquisition Mobiliers Scolaires  |                        | 400 000,00 €    |                     |                  |                  | DETR / Fonds propres / Petits projets 150 / 200 k€ en général |                                      |
| KN30      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative                     | 2022                              | Koungou         | Marché Acquisition Mobiliers Scolaires  |                        | 400 000,00 €    |                     |                  |                  | DETR / Fonds propres / Petits projets 150 / 200 k€ en général |                                      |
| KN31      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative                     | 2022                              | Koungou         | Réfection en régie des peintures locaux scolaires                                   |                        | 200 000,00 €    |                     |                  |                  | FEI / DSCEES  |                                      |

| N° action | Axe stratégique                 | Thématique                      | Agenda de réalisation des travaux | Localité        | Action  | Descriptif de l'action | Montant (€)     | Subvention notifiée | Subvention CD976 | Subventions Etat | Dispositifs mobilisés | Indicateurs de suivi et d'évaluation |
|-----------|---------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|-----------------|---|------------------------|-----------------|---------------------|------------------|------------------|-----------------------|--------------------------------------|
| KN32      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Sports                          | 2022                              | Majicavo Koropa | Réhabilitation stade foot <b>Koropa</b> (stade et vestiaires/sanitaires)  |                        | 4 350 000,00 €  |                     |                  |                  | CCT ou FEI            |                                      |
| KN33      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Sports                          | 2022                              | Trévani         | Réhabilitation stade foot <b>Trévani</b> (stade et vestiaires/sanitaires) |                        | 2 300 000,00 €  |                     |                  |                  | CCT ou FEI            |                                      |
| KN34      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Sports                          | 2022                              | Longoni         | Réalisation stade foot <b>Longoni</b> (stade et vestiaires/sanitaires)    |                        | 2 000 000,00 €  |                     |                  |                  | CCT ou FEI            |                                      |
| KN35      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Sports                          | 2022                              | Koungou         | Réalisation stade foot <b>Koungou</b> (stade et vestiaires/sanitaires)    |                        | 1 900 000,00 €  |                     |                  |                  | CCT ou FEI            |                                      |
| KN36      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Sports                          | 2022                              | Kangani         | Réhabilitation stade foot <b>Kangani</b> (stade et vestiaires/sanitaires) |                        | 1 600 000,00 €  |                     |                  |                  | CCT ou FEI            |                                      |
| KN37      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Sports                          | 2022                              | Koungou         | Couverture du plateau sportif de Koungou                                  |                        | 850 000,00 €    |                     |                  |                  | CCT ou FEI            |                                      |
| KN38      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Sports                          | 2022                              | Majicavo Koropa | Couverture du plateau sportif de Koropa                                   |                        | 800 000,00 €    |                     |                  |                  | CCT ou FEI            |                                      |
| KN39      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Sports                          | 2022                              | Kangani         | Construction terrain multisports de Kangani et faré                       |                        | 400 000,00 €    |                     |                  |                  | CCT ou FEI            |                                      |
| KN40      | 5- Environnement                | Déchets                         | 2022                              | Koungou         | Enlèvement des VHU sur le territoire communal                             |                        | 0,00 €          |                     |                  |                  |                       |                                      |
| KN41      | 5- Environnement                | Risques naturels                | 2022                              | Koungou         | Sécurisation des ravines  |                        | 314 425,00 €    |                     |                  |                  |                       |                                      |
| KN42      | 6- Habitat                      | Renouvellement urbain           | 2022                              | Majicavo Koropa | NPRU Phase 2 (plan Guide MJ Koropa)                                       |                        | 57 000 000,00 € |                     |                  |                  | ANRU                  |                                      |
| KN43      | 7- Commune                      | Efficacité de l'action publique | 2022                              | Koungou         | Etude opportunité passage en commune Urbaine                              |                        | 40 000,00 €     |                     |                  |                  |                       |                                      |
| KN44      | 7- Commune                      | Efficacité de l'action publique | 2022                              | Koungou         | Etude Prospective financière 2022 / 2026                                  |                        | 40 000,00 €     |                     |                  |                  |                       |                                      |

| Action n° | Axe stratégique                 | Thématique  | Agenda de réalisation des travaux | Localisation   | Titre de l'action           | Détail de l'action  | Montant travaux | Subvention CD976 | Subventions Etat | Dispositifs mobilisés                           | Indicateurs de suivi et d'évaluation                           |
|-----------|---------------------------------|---|-----------------------------------|----------------|-----------------------------|---|-----------------|------------------|------------------|---|--|
| MT01      | 1- Aménagement                  | Routes-voirie   | 2022                              | Mtsamboro      | VOIRIES COMMUNALES 2 (1091) | Création de nouvelles voies facilitant la mobilité douce et le désenclavement social inter-village  | 12 000 000 €    |                  |                  |   | Linéaire réhabilité  |
| MT02      | 2- Développement économique     | Nouvelles pratiques agriculture, pêche et circuits courts | 2022                              | Mtsahara       | PONTON PÊCHE MTSAH (1090)   | Création d'un ponton professionnel sur pieux facilitant le chargement, le déchargement, et l'approvisionnement de la halle  | 1 000 000 €     |                  |                  | CCT   | Ponton existant<br>Fréquentation<br>Tonnages                   |
| MT03      | 2- Développement économique     | Soutien activité économique                               | 2022                              | Mtsamboro      | BORNE EDM                   | Borne de paiement pour permettre aux habitants de payer leurs factures  | 100 000 €       |                  |                  |   | Fréquentation  |
| MT04      | 3- Tourisme et loisirs          | Développement des activités eco tourisme/loisirs          | 2022                              | Mtsamboro      | BEACHINGS CALES (1092)      | Dispositif facilitant l'accessibilité à la plage et à la mer des navires et équipements de tourisme dans une démarche inclusive des personnes à mobilité réduite (tires à l'eau)  | 400 000 €       | 150 000 €        | 150 000 €        | FI Etat à rechercher<br>CD Acquis               | Fréquentation,<br>dont PMR                                     |
| MT05      | 3- Tourisme et loisirs          | Développement des activités eco tourisme/loisirs          | 2022                              | Ilot Mtsamboro | PONTON ILÔT MTSAM TOU       | Implantation d'un ponton permettant l'accès à la brigade nautique environnementale pour une mise en tourisme durable du site  | 1 800 000 €     |                  | 1 800 000 €      | REACT   | Ponton aménagé<br>Fréquentation                                |
| MT06      | 3- Tourisme et loisirs          | Développement des activités eco tourisme/loisirs          | 2022                              | Mtsamboro      | MTSANGA JIVA AMENAG         | Mise en tourisme d'une plage urbaine à proximité des quartiers prioritaires de la ville ( stationnement, équipements pique-nique, équipements d'apprentissage de la natation, piscine lagunaire, surveillance des plages) | 2 150 000 €     |                  |                  |   | Fréquentation  |
| MT07      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative  | 2022                              | Mtsamboro      | SCHEM DIR ECOLES            | Etude opérationnelle visant à prendre en compte les capacités d'accueil scolaire future de la commune dans un contexte de résilience face au changement climatique (travaux subventionnés et recyclés de                  | 50 000 €        |                  |                  | DSEES   | Schéma directeur livré   |
| MT08      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative  | 2022                              | Mtsamboro      | AIRE JEUX ECOLES            | 3 aires de jeux et city-stade participant aux politiques d'intégration sociale et d'animation dans les quartiers ( notamment QPV)   | 1 441 000 €     |                  |                  | DETR  | Nb aires construites   |
| MT09      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative  | 2022                              | Mtsamboro      | REFECTOIRE MTSAMB 2 (1075)  |   | 1 500 000 €     |                  |                  | DSCEES  | Réfectoire livré<br>Nb de repas servis                         |
| MT10      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative  | 2022                              | Mtsamboro      | MTSAM 2 RESTRUCT T7         | Rénovation et extension d'un groupe scolaire suivant schéma directeur des écoles permettant de prendre en compte les besoins futurs de la commune dans ses quartiers QPV et intégrant une approche de résilience          | 5 000 000 €     |                  |                  |   | Ecole restructurée<br>Nb élèves                                |
| MT11      | 5- Environnement                | Efficacité énergétique                                    | 2022                              | Mtsamboro      | ECLAIRAGE SOLAIRE (1081)    | Rénovation existant + extension   | 256 000 €       |                  |                  | FEDER / DSIL / voire autres montages financiers | Nb de points rénovés / mis en place<br>Consommation électrique |
| MT12      | 5- Environnement                | Risques naturels  | 2022                              | Mtsamboro      | BERGES RAVINE MTSAM         | Etudes de protection et de confortement des berges pour la ravine vers la mairie dans une démarche de résilience face aux effets du changement climatique   | 50 000 €        |                  | 48 500 €         | FNDD  | Etude livrée   |
| MT13      | 5- Environnement                | Risques naturels  | 2022                              | Mtsamboro      | SCHEM GEST EAUX PLUV (1078) | Travaux de protection et de confortement des réseaux d'eau pluviale   | 1 758 000 €     |                  | 1 758 000 €      | FEADER  | Suivi de la mise en œuvre des actions prévues                  |

| Axe stratégique | Thématique                             | Objectif Opérationnel  |        | Actions   | Contenu de l'action  | Echéancier | Investissement total | 2021 Inv  | 2022 Inv    |
|-----------------|--|--|--------|---|--|------------|----------------------|-----------|-------------|
| 1- Aménagement  | Gestion responsable de l'espace urbain |  | AMN 1  | Elaborer le PLUI  | Mettre en oeuvre le PLUI valant PLH (habitat) et PDM (mobilité)<br>Réaliser les procédures de modification des PLU communaux dans l'attente de l'approbation du PLUI   | 2021/2022  | 350 000 €            | 70 000 €  | 210 000 €   |
| 1- Aménagement  | Efficacité de l'action publique        | Planifier et structurer l'organisation de l'urbanisation pour répondre aux enjeux du développement durable et prendre en compte les risques naturels | AMN 2  | Mettre en place le service mutualisé ADS  | Mettre en place un service mutualisé qui réalise l'instruction de l'ensemble des autorisations d'urbanisme pour le compte des communes : La pré-instruction (obtenir les pièces nécessaires à l'étude du dossier, recueillir l'avis des services, etc) / L'instruction (vérifier la conformité du dossier avec le règlement du document d'urbanisme) / La post-instruction (rédiger un projet de décision, intégrer le montant des participations, etc.). A définir avec les communes l'étendue des prestations souhaitées : les missions d'archivage / contrôle de la conformité à l'issue des travaux / la gestion des recours gracieux et contentieux. Dans tous les cas, les Maires gardent le pouvoir de délivrance de l'autorisation d'urbanisme | 2021/2022  | 64 000 €             | - €       | 64 000 €    |
| 1- Aménagement  | Gestion responsable de l'espace urbain |  | AMN 3  | S'inscrire comme partenaire de la commune de Bandraboua pour l'opération Petites Villes de Demain à Dzoumogné | Appuyer la commune de Bandraboua dans la mise en œuvre du programme Petites Villes de demain à Dzoumogné dans le respect des compétences de chaque acteur, selon un programme de travail et une répartition des actions à discuter   | 2021/2022  | 30 000 €             | - €       | 30 000 €    |
| 1- Aménagement  | Gestion responsable de l'espace urbain | Maitriser et régulariser le foncier pour répondre aux enjeux de consommation de l'espace et soutenir le dynamisme de développement                   | AMN 5  | Constituer des réserves foncières   | Mettre en place une stratégie foncière permettant d'anticiper les réalisations des projets avec une meilleure connaissance du foncier et des besoins du territoire. Il s'agit ainsi de faciliter l'implantations des équipements, logements, activités   | 2021/2022  | 160 000 €            | - €       | 20 000 €    |
| 1- Aménagement  | Efficacité de l'action publique        |  | AMN 6  | Engager un processus global de régularisation foncière  | Engager un processus de régularisation sur le foncier public et accompagner la CUF sur les régularisations sur foncier privé pour dégager des ressources fiscales pour la CA   | 2021/2022  | 13 000 €             | - €       | 13 000 €    |
| 1- Aménagement  | Mobilités                              | Contribuer à désengorger et sécuriser les axes routiers, pour le bon fonctionnement des activités économiques et le bien-vivre des habitants         | AMN 7  | Etudier et déployer le déplacement maritime Bandraboua Mamoudzou  | Le territoire du Grand Nord est bordé par le lagon qui présente des conditions de navigation intéressantes, et par certains endroits, des platiers relativement courts. Il s'agit d'exploiter les caractéristiques du lagon pour mettre en place une liaison maritime entre Bandraboua et Mamoudzou en complémentarité du maillage en transport inter urbain programmé par le Département  | 2021/2022  | 3 700 000 €          | 200 000 € | 3 500 000 € |
| 1- Aménagement  | Mobilités                              |  | AMN 11 | Déployer le projet de route touristique et agricole Bandraboua - Dzoumogné, vers la retenue collinaire        | La piste existante entre la retenue collinaire de Dzoumogné et Bandraboua est étroite, accidentée. Elle présente à la fois un potentiel touristique et un potentiel de desserte des terres agricoles situées dans les hauts. L'action consiste, en lien avec l'action AMN 08, à aménager la piste actuelle en route touristique et agricole, pour la rendre raisonnablement accessible aux engins agricoles par tout temps, aux véhicules 4x4, aux VTT et aux piétons, en prenant garde toutefois à la préservation de la ressource en eau stratégique que constitue la retenue collinaire de Dzoumogné.   | 2021/2022  | 10 700 000 €         | - €       | 300 000 €   |

| Axe stratégique             | Thématique                      | Objectif Opérationnel  |        | Actions  | Contenu de l'action  | Echéancier | Investissement total | 2021<br>Inv | 2022<br>Inv |
|-----------------------------|---------------------------------|--|--------|--|--|------------|----------------------|-------------|-------------|
| 1- Aménagement              | Solidarités humaines            | Mailler le territoire en termes de services au public de proximité   | AMN 14 | Identifier les besoins de services complémentaires qui pourraient intégrer la Maison France Services de Mtsamboro et travailler sur l'accessibilité aux habitants du Grand Nord à cet équipement | Une maison France Services (MFS) a été mise en place à Mtsamboro. Il s'agit de travailler avec son porteur pour identifier et mettre en place les services complémentaires attendus par la population et pas encore proposés par la MFS. L'action doit aussi permettre d'amplifier l'accessibilité à ces services pour les habitants du Grand Nord (Acoua et Bandraboua)   | 2021/2022  | 120 000 €            | 60 000 €    | 60 000 €    |
| 2- Développement économique | Efficacité de l'action publique | Structurer progressivement l'exercice de la compétence développement économique  | ECO 2  | Organiser la concertation avec les acteurs économiques du Grand Nord   | Organiser des occasions pour les élus et les acteurs économiques territoriaux de se rencontrer et d'échanger sur des thématiques économiques et sur les problématiques auxquelles ils ont à faire face. Permettre ainsi une meilleure connaissance mutuelle de la vie économique du territoire et des projets de développement à court, moyen et long terme. Favoriser les synergies entre acteurs et les capacités d'activation des forces du territoire pour la réussite des projets.  | 2021/2022  | 5 000 €              | 5 000 €     | - €         |
| 2- Développement économique | Efficacité de l'action publique |  | ECO 3  | Formaliser la stratégie économique, industrielle, artisanale et commerciale  | Conformément aux orientations stratégiques portées par les élus communautaires dans le cadre du projet de territoire et en liens avec les orientations du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internalisation (SRDE21), définir l'intérêt communautaire et les rôles/compétences de la CAGNM et communes. Approfondir les grandes orientations stratégiques économiques pour le développement du Grand Nord. Lancer rapidement des actions territoriales structurantes de développement économique  | 2021/2022  | - €                  | - €         | - €         |
| 2- Développement économique | Soutien activité économique     |  | ECO 6  | Encourager l'installation d'entreprises dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville  | A partir des connaissances des élus et des services communaux, encourager/organiser dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, un service d'appui à l'installation de très petites entreprises, réactif car en grande proximité et performant grâce au travail en réseau entre les 4 communes du Grand Nord et à l'appui d'ingénierie de la CAGNM.   | 2021/2022  | - €                  | - €         | - €         |
| 2- Développement économique | Soutien activité économique     | Soutenir/ accompagner les entreprises existantes, et favoriser l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire | ECO 8  | Organiser l'accueil d'entreprises en cohérence avec l'évolution de l'activité du port de Longoni   | Il s'agit d'animer un partenariat institutionnel et opérationnel étroit autour du port de Longoni afin de partager les orientations de développement de l'activité portuaire et d'anticiper les besoins d'implantation d'entreprises nouvelles en proximité de Longoni. Inscrire les démarches d'installations d'entreprises dans le cadre de la stratégie globale d'aménagement du territoire.  | 2021/2022  | 5 000 000 €          | - €         | 1 000 000 € |
| 2- Développement économique | Soutien activité économique     |  | ECO 9  | Organiser au niveau territorial la fonction d'accompagnement des porteurs de projets de création d'entreprises   | Il s'agit d'organiser territorialement les interventions des organismes spécialisés dans l'accompagnement de porteurs de projets de création d'entreprises ou de formalisation d'activités économiques déjà existantes. Il s'agit d'assurer une meilleure lisibilité et compréhension des services qui sont rendus mais aussi d'améliorer la qualité de service rendu aux porteurs de projets dans une logique d'accompagnement de leurs parcours jusqu'à la création et la stabilisation économique de leur entreprise. Dans cette perspective, une structure de type pépinière d'entreprises sera proposée sur le territoire pour accueillir le créateur et son entreprise dans la phase de démarrage de son activité. L'hébergement des organismes d'accompagnement de créateurs d'entreprises pourra être mutualisé avec l'espace de coworking/télétravail (action ECO 16) | 2021/2022  | 40 000 €             | - €         | 40 000 €    |

| Axe stratégique             | Thématique  | Objectif Opérationnel   |        | Actions   | Contenu de l'action  | Echéancier | Investissement total | 2021<br>Inv | 2022<br>Inv |
|-----------------------------|---|---|--------|---|--|------------|----------------------|-------------|-------------|
| 2- Développement économique | Soutien activité économique                               |   | ECO 10 | Encourager la formalisation des activités économiques   | La formalisation progressive des activités économiques est un enjeu déterminant pour l'évolution de la société Mahoraise. Elle constitue une des bases et un élément moteur en faveur du développement économique et social du territoire. Dans ce cadre, il est proposé d'agir avec les partenaires institutionnels directement concernés (Etat (DRFIP), organismes consulaires, chefs d'entreprises) pour accompagner la formalisation des activités économiques en identifiant le tissu économique formel et informel existant, en organisant un processus d'accompagnement vers un exercice attractif du droit commun des activités économiques. Des opérations spécifiques seront mises en oeuvre, comme l'accompagnement des jeunes qualifiés à la reprise formalisée des activités économiques exercées par leurs parents dans un cadre informel, ou comme le soutien aux opérations conduites par la CCI ( Douka 2.0 par exemple en 2021 | 2021/2022  | 150 000 €            | - €         | - €         |
| 2- Développement économique | Nouvelles pratiques agriculture, pêche et circuits courts | Soutenir l'agriculture locale et renforcer le potentiel économique de la pêche                            | ECO 12 | Contribuer à la structuration des filières de production et accompagner le développement de circuits courts | Aux côtés de la CAPAM, il s'agit d'apporter les conditions pour faciliter sur le territoire la structuration des filières agricoles et les circuits de distribution, en favorisant les circuits courts, c'est-à-dire ceux qui s'inscrivent dans une proximité géographique et qui privilégient les liens les plus directs possibles entre producteurs et consommateurs. Des initiatives seront engagées pour redynamiser les marchés couverts et les coopératives (cf M'tsahara). Des expérimentations de type "AMAP collective mobile" ou " box nature" telles que développées dans d'autres territoires d'outre-mer pourront être encouragées.   | 2021/2022  | - €                  | - €         | - €         |
| 2- Développement économique | Nouvelles pratiques agriculture, pêche et circuits courts |   | ECO 14 | Accompagner l'évolution des activités de pêche et le développement de nouvelles activités aquacoles         | Les activités professionnelles de la pêche sont actuellement soumises à des évolutions majeures visant à moderniser et mettre aux normes les équipements des pêcheurs afin de garantir leur sécurité ainsi que les conditions sanitaires exigées pour la vente à la consommation des produits halieutiques. Par ailleurs, l'émergence de nouvelles activités aquacoles constitue un levier prometteur à exploiter pour le développement économique de l'île et particulièrement du grand Nord. La CAGNM accompagnera les actions conduites par la CAPAM et les acteurs insulaires de l'économie bleue pour permettre les évolutions nécessaires et favoriser le développement de ces nouvelles activités par les habitants du Grand Nord.  | 2021/2022  | - €                  | - €         | - €         |
| 2- Développement économique | Déchets   | Favoriser les activités économiques d'utilité sociale et contribuant à la préservation de l'environnement | ECO 18 | Accompagner l'implantation d'activités économiques de collecte, recyclage, valorisation des déchets         | Les activités de collecte et de valorisation des déchets, de réparation pour réemploi des objets peuvent devenir des supports de développement d'activités économiques innovantes et créatrices d'emplois. Avec les acteurs économiques locaux, les acteurs de l'économie sociale et solidaire et les prestataires de collecte et de transformation des déchets, la CAGNM accompagnera les porteurs de projets en vue de l'installation de nouvelles activités économiques dans le domaine de l'économie circulaire.   | 2021/2022  | - €                  | - €         | - €         |
| 3- Tourisme et loisirs      | Efficacité de l'action publique                           |   | TOU 2  | Favoriser les échanges de bonnes pratiques et travailler les mutualisations et transferts d'expériences     | Partager régulièrement aux niveaux territorial et départemental sur les actions et expérimentations touristiques ou à venir, tirer profit des enseignements issus des suivis ou évaluations d'actions, rechercher les conditions de transfert des expériences réussies pour en démultiplier les effets tout en optimisant les coûts et les délais de réalisation.  | 2021/2022  | - €                  | - €         | - €         |

| Axe stratégique        | Thématique                                       | Objectif Opérationnel  |        | Actions  | Contenu de l'action   | Echéancier | Investissement total | 2021<br>Inv | 2022<br>Inv |
|------------------------|--|--|--------|--|---|------------|----------------------|-------------|-------------|
| 3- Tourisme et loisirs | Efficacité de l'action publique                  | Structurer progressivement l'exercice de la compétence Tourisme par la CAGNM                               | TOU 3  | Elaborer un schéma directeur de développement touristique et de loisirs organisé par filières    | Conformément aux orientations stratégiques portées par les élus communautaires dans le cadre du projet de territoire et en liens avec les orientations du schéma régional pour le développement du tourisme et des loisirs (SRDTL), élaborer un schéma directeur pour le développement touristique et de loisirs ? du Grand Nord, définir l'intérêt communautaire et les rôles/compétences de la CAGNM et communes. Approfondir et décliner opérationnellement les actions à conduire par filières. | 2021/2022  | - €                  | - €         | - €         |
| 3- Tourisme et loisirs | Efficacité de l'action publique                  |  | TOU 4  | Renforcer la capacité territoriale d'ingénierie touristique et de loisirs et les ressources      | Doter la CAGNM d'une capacité réelle d'intervention en matière de développement touristique en renforçant l'équipe intercommunale et en mutualisant à l'échelle de la CAGNM des compétences techniques issues des équipes communales.   | 2021/2022  | - €                  | - €         | - €         |
| 3- Tourisme et loisirs | Efficacité de l'action publique                  | Créer la destination "Grand Nord de Mayotte" et encourager le développement des infrastructures hôtelières | TOU 5  | Choisir le logo de la CAGNM et décliner l'identité visuelle                                      | Faire connaître et valoriser l'image du territoire du Grand Nord à Mayotte, permettre aux habitants de se reconnaître comme appartenant au territoire et identifier rapidement la présence de la communauté d'agglomération dans les actions qu'elle conduit au quotidien au service de la population   | 2021/2022  | - €                  | - €         | - €         |
| 3- Tourisme et loisirs | Efficacité de l'action publique                  |  | TOU 6  | Amplifier la présence de la CAGNM et son impact sur le web et les réseaux sociaux                | Organiser la présence et le référencement de la CAGNM sur le web et les réseaux sociaux. Préparer les outils dans la perspective de recrutement au sein de l'équipe intercommunale d'un community manager, en charge de veiller à l'image de la CAGNM sur le web et à développer son impact via les réseaux et partenaires.   | 2021/2022  | - €                  | - €         | - €         |
| 3- Tourisme et loisirs | Efficacité de l'action publique                  |  | TOU 7  | Développer les partenariats avec les médias et la presse pour valoriser le Grand Nord de Mayotte | Améliorer la visibilité et l'image du territoire dans les médias locaux (presse écrite et audio-visuelle) et dans les médias portés par les partenaires dont le Conseil Départemental de Mayotte  | 2021/2022  | - €                  | - €         | - €         |
| 3- Tourisme et loisirs | Efficacité de l'action publique                  |  | TOU 8  | Réaliser une vidéo de promotion du territoire  | Promouvoir le territoire du Grand Nord et le rendre attractif. Augmenter la présence du territoire du Grand Nord auprès du grand public et sur le web.  | 2021/2022  | - €                  | - €         | - €         |
| 3- Tourisme et loisirs | Développement des activités eco tourisme/loisirs |  | TOU 10 | Définir le positionnement et la marque de destination touristique du Grand Nord                  | A partir des orientations du projet de territoire et des conclusions du schéma directeur du tourisme, rendre accessibles et compréhensibles les grandes orientations touristiques du Grand Nord, contribuant ainsi à la construction, à la reconnaissance et à la valorisation de la marque du territoire voulue par les élus communautaires.   | 2021/2022  | - €                  | - €         | - €         |
| 3- Tourisme et loisirs | Efficacité de l'action publique                  |  | TOU 11 | Créer un office de tourisme intercommunal  | Doter le Grand Nord de Mayotte d'un office de tourisme intercommunal (OTI), porte d'entrée pour la découverte du territoire : accueil et information des visiteurs (hébergement, restauration, d'activités de nature, de loisirs, de culture, de visites guidées, d'achats de produits du terroir,...) mais également lieu de promotion et de développement de la politique touristique intercommunale.   | 2021/2022  | - €                  | - €         | - €         |

| Axe stratégique                 | Thématique                                       | Objectif Opérationnel  |        | Actions   | Contenu de l'action   | Echéancier   | Investissement total | 2021 Inv | 2022 Inv  |
|---------------------------------|--|--|--------|---|---|--|----------------------|----------|-----------|
| 3- Tourisme et loisirs          | Développement des activités eco tourisme/loisirs |  | TOU 12 | Déployer une démarche d'accompagnement des structures vers une offre touristique qualitative                          | Contribuer à améliorer la qualité des prestations de tourisme et de loisirs présentes sur le territoire du Grand Nord. Conforter l'image du territoire et son attractivité touristique.   | 2021/2022  | - €                  | - €      | - €       |
| 3- Tourisme et loisirs          | Développement des activités eco tourisme/loisirs |  | TOU 14 | Créer des produits touristiques spécifiques au territoire et des circuits de visite de Mayotte à partir du Grand Nord | Avec le développement progressif des offres d'hébergement sur le territoire, positionner le Grand Nord de Mayotte comme un point d'ancrage pour les touristes venus visiter l'île. A partir des sites et activités d'intérêt, inviter les touristes à séjourner dans le territoire. Proposer des offres identifiées "Grand Nord", vectrices de l'image et des valeurs du territoire ainsi que des produits et circuits touristiques de découverte de l'île de Mayotte à partir des sites d'accueil du Grand Nord. | 2021/2022  | - €                  | - €      | - €       |
| 3- Tourisme et loisirs          | Patrimoine                                       | Développer les offres de tourisme de pleine nature : tourisme vert et tourisme bleu (mer et rivière) | TOU 18 | Aménager et entretenir les points de vues remarquables  | Faire des points de vue de la côte littorale Nord, des lieux panoramiques tournés sur l'océan (lagon, îlots, large). Les conforter comme facteurs d'attractivité pour la découverte du territoire. Les rendre agréables, accessibles et sécurisés.  | 2021/2022  | 2 000 000 €          | - €      | - €       |
| 3- Tourisme et loisirs          | Patrimoine                                       |  | TOU 19 | Embellir, entretenir et sécuriser les plages  | Offrir des plages accueillantes et sécurisées, avec des accès optimisés, propres et agréables à vivre en famille. Renforcer l'ingénierie en direction des communes et/ou partager les expériences inspirantes portées localement. Voir aussi fiche ENV17  | 2021/2022  | 2 000 000 €          | - €      | 400 000 € |
| 3- Tourisme et loisirs          | Développement des activités eco tourisme/loisirs |  | TOU 21 | Aménager des pistes à vocation agricole, de loisirs et touristique  | Développer l'accessibilité par pistes du secteur de montagne et de forêt situé au centre du territoire sur les périmètres des communes de Bandraboua, M'Tsamboro et Acoua. Il s'agit de permettre tout à la fois aux agriculteurs de pouvoir accéder plus facilement à leurs champs par temps de pluie mais également de proposer aux visiteurs des parcours de découverte des nombreuses richesses de ce milieu forestier.   | 2021/2022  | 4 000 000 €          | - €      | - €       |
| 3- Tourisme et loisirs          | Développement des activités eco tourisme/loisirs |  | TOU 22 | Créer/entretenir les sentiers de randonnée et labelliser une station "Trail" dans le Grand Nord                       | Devenir la première destination labellisée "trail" de Mayotte en faisant bénéficier la population et les touristes de Mayotte d'une station offrant des parcours diversifiés de course nature aménagés et sécurisés, des services (formation, encadrement) et des produits d'animation sportive et touristique associés.  | 2021/2022  | 100 000 €            | - €      | 100 000 € |
| 3- Tourisme et loisirs          | Développement des activités eco tourisme/loisirs |  | TOU 23 | Encourager et accompagner les porteurs de projets d'activités de pleine nature  | Déployer à l'échelle du Grand Nord un panel d'activités de pleine nature qui constituent autant d'atouts pour l'attractivité du territoire que pour le bien vivre de la population qui y réside. Pour ce faire, accompagner les porteurs de projets d'activités pérennes de pleine nature à vocation économique ou associative. Encourager les initiatives plus ponctuelles autour d'événementiels nature.  | 2021/2022  | - €                  | - €      | - €       |
| 4- Cohésion sociale Solidarités | Efficacité de l'action publique                  |  |        | SOL 1   | Renforcer la capacité d'ingénierie de la CAGNM en créant un poste de préfigurateur / coordonnateur à l'échelle intercommunale   | En matière de politique de la ville, la loi précise la répartition des compétences entre communes et EPCI dans le cadre de l'élaboration des contrats de villes. L'EPCI est ainsi chargé sur son périmètre du diagnostic, de la définition des orientations, de l'animation, et de la coordination du contrat de ville, de la mise en œuvre des actions de portée intercommunale. La commune est chargée de la mise en œuvre sur son territoire des actions définies par le contrat de ville. Dans ce cadre, il s'agit d'apporter à l'équipe de la CAGNM les ressources humaines en ingénierie pour la préfiguration de l'exercice de la compétence politique de la ville par la CAGNM et, le cas échéant, la contractualisation d'un contrat de ville à l'échelle intercommunale à compter de 2023. | 2021/2022            | - €      | - €       |

| Axe stratégique                 | Thématique                                    | Objectif Opérationnel   |        | Actions   | Contenu de l'action  | Echéancier | Investissement total | 2021 Inv | 2022 Inv |
|---------------------------------|---|---|--------|---|--|------------|----------------------|----------|----------|
| 4- Cohésion sociale Solidarités | Efficacité de l'action publique               | Préparer les conditions de la prise de compétences de la CAGNM en matière de Politique de la Ville à l'horizon 2023 | SOL 2  | Construire progressivement un état des lieux de la politique de la ville du Grand Nord de Mayotte   | Dans le Grand Nord, 10 quartiers sont prioritaires au titre de la politique de la ville car ils concentrent les difficultés sociales auxquelles sont confrontés leurs habitants. A partir des données issues des communes et des études et analyses conduites par le GIP Maoré Ouvmojoja, il s'agit de produire à l'échelle du Grand Nord des informations tangibles qui permettent de mieux cerner les problématiques sociales et économiques de ces quartiers. Ces informations seront constituées de données statistiques enrichies de données qualitatives issues des pratiques de terrain des acteurs de la politique de la ville. Elle serviront au fur et à mesure à éclairer les orientations à prendre pour apporter des solutions adaptées.  | 2021/2022  | - €                  | - €      | - €      |
| 4- Cohésion sociale Solidarités | Efficacité de l'action publique               |   | SOL 3  | Organiser des formations territoriales multi-acteurs à partir des expériences de la politique de la ville du Grand Nord                         | Même s'ils n'évoquent pas directement la terminologie "politique de la ville", les sujets considérés comme prioritaires par les élus de la CAGNM relèvent majoritairement de la politique de la ville (solidarité, habitat, rénovation urbaine, appui aux associations locales, cohésion sociale, accès à la formation et à l'emploi, égalité des chances, etc.). Le diagnostic territorial a par ailleurs montré que si les élus demandaient à mieux s'approprier les actions conduites sur l'ensemble du territoire du Grand Nord et à se former aux compétences intercommunales dont ils ont la responsabilité. Il s'agit donc de proposer un plan de formation rassemblant élus, services et associations sur les sujets concrets de la politique de la ville, telle que mise en oeuvre dans le territoire du Grand Nord | 2021/2022  | - €                  | - €      | - €      |
| 4- Cohésion sociale Solidarités | Efficacité de l'action publique               |   | SOL 4  | Participer aux côtés des communes à l'évaluation des contrats de ville 2015 - 2022 dans la perspective de leur renouvellement à compter de 2023 | Dans la perspective de l'élaboration d'un nouveau contrat de ville à compter de 2023, l'Etat engagera une procédure d'évaluation des contrats de ville et protocoles d'engagements renforcés réciproques. La méthodologie déployée visera à rendre compte des résultats des actions menées et à apprécier le fonctionnement et l'impact des contrats eu égard aux objectifs de la politique de la ville : égalité entre les territoires, réduction des écarts entre quartiers prioritaires (QPV) et leurs unités urbaines, amélioration des conditions de vie des habitants. Il s'agit également de mesurer la plus value des contrats de ville en termes de gouvernance et de mobilisation des politiques publiques et de participation des habitants.  | 2021/2022  | - €                  | - €      | - €      |
| 4- Cohésion sociale Solidarités | Solidarités humaines                          |   | SOL 8  | Développer un service de transport mortuaire en faveur des familles les plus démunies   | En l'absence de concurrence dans le domaine des pompes funèbres, les habitants du Grand Nord rencontrent parfois de grandes difficultés pour faire transporter leurs défunts dans des conditions dignes, respectant les traditions religieuses locales et dans des conditions économiques accessibles. La commune de Koungou ayant récemment acquis un véhicule de transport mortuaire, propose de le mettre à disposition des habitants du Grand Nord, à des coûts accessibles dans le cadre d'une délégation de service assurée par un acteur de l'économie sociale et solidaire. La CAGNM s'est dotée de la compétence pour l'étude de faisabilité de ce service extérieur de pompes funèbres délégué.  | 2021/2022  | - €                  | - €      | - €      |
| 4- Cohésion sociale Solidarités | Insertion professionnelle et accès à l'emploi |   | SOL 15 | Développer l'action de la mission locale sur le territoire  | La mission locale de Mayotte accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle. Deux antennes sont implantées dans le Grand Nord à Koungou et Hamjago. En liens étroits avec les communes, il s'agit de s'assurer que les jeunes puissent aisément avoir accès aux services proposés (information des familles, accueil de proximité...). Par ailleurs, le projet de territoire est riche d'opportunités d'activités supports d'offres de formation et de contrats aidés ou en alternance en entreprises. Le partenariat avec les collectivités, associations et acteurs économiques locaux sera renforcé pour que les jeunes accèdent plus nombreux à ces offres et apportent un soutien au développement du territoire tout en s'insérant à titre personnel.                 | 2021/2022  | - €                  | - €      | - €      |

| Axe stratégique                 | Thématique                                    | Objectif Opérationnel  |        | Actions  | Contenu de l'action   | Echéancier | Investissement total | 2021 Inv | 2022 Inv |
|---------------------------------|---|--|--------|--|---|------------|----------------------|----------|----------|
| 4- Cohésion sociale Solidarités | Insertion professionnelle et accès à l'emploi | Agir en faveur de l'accès à l'emploi durable des jeunes  | SOL 16 | Soutenir les initiatives de parrainage en faveur de l'accès à l'emploi des jeunes qualifiés                    | Les actions conduites avec les acteurs économiques dans le Grand Nord peuvent être des supports à la mise en relation entre jeunes demandeurs d'emploi, entrepreneurs et acteurs du développement. Il s'agit d'aider des jeunes qualifiés et volontaires, qui sont sans réseaux familiaux pour accéder à l'emploi et qui n'ont pas toujours les bons codes pour se comporter en milieu professionnel. Le parrainage constitue ainsi une relation interpersonnelle de solidarité entre un adulte inséré et un jeune qui veut l'être. Alors que les jeunes Mahorais qualifiés sont tentés par l'émigration, cela renforcera les chances d'installation de jeunes actifs porteurs d'avenir pour le territoire. | 2021/2022  | - €                  | - €      | - €      |
|                                 |   |  |        | Organiser des chantiers d'insertion et l'accès au premier emploi dans le cadre de contrats aidés               | Dans la continuité de ce qui est déjà réalisé à l'échelle des communes, saisir toutes les opportunités de création de chantiers d'insertion et d'accès à des emplois aidés pour la réalisation des projets de développement à l'échelle du territoire. Organiser les conditions de montée en compétences et d'accès à la formation professionnelle en faveur de l'insertion des femmes et des hommes du Grand Nord.   | 2021/2022  | - €                  | - €      | - €      |
|                                 |   |  |        | Mettre en œuvre de clauses d'insertion dans tous les marchés publics du territoire                             | Les marchés publics portés par la CAGNM tout au long du mandat comporteront chaque fois que possible, des conditions d'exécution intégrant des clauses d'insertion. Celles-ci offriront des opportunités de réserver des heures de travail pour des jeunes demandeurs d'emploi et d'acquérir une expérience professionnelle en entreprise. Ces clauses encourageront également l'exercice de la responsabilité sociétale des entreprises candidates à ces marchés publics.  | 2021/2022  | - €                  | - €      | - €      |
| 5- Environnement                | Efficacité de l'action publique               | Structurer progressivement la prise de compétences en lien avec l'environnement et de la prévention des risques par la CAGNM | ENV 1  | Mettre en place, à l'échelle du grand Nord, un observatoire de l'environnement et de la prévention des risques | Il s'agit de récupérer, de prendre connaissance et de mettre à disposition en version informatique, et/ou en version papier, toutes les études qui concernent Mayotte en général, ainsi que celles qui portent sur le Grand Nord, dans les thématiques liées à l'environnement, à la gestion des déchets, à l'eau (potable, usée, des rivières, de mer, de pluie), aux risques naturels et à leur prévention. Parmi ces études, la CAGNM portera une attention particulière aux schémas directeurs de gestion des eaux pluviales urbaines, documents construits à l'échelle communale et qui vont définir les actions à mettre en œuvre dans ce domaine.  | 2021/2022  | - €                  | - €      | - €      |
| 5- Environnement                | Efficacité de l'action publique               |  | ENV 2  | Favoriser les échanges de bonnes pratiques et travailler les mutualisations et transferts d'expériences        | Dans un contexte où l'intercommunalité s'est mise en place tardivement, après les autres intercommunalités du territoire, il s'agit de mettre en place / participer à des rencontres régulières (une par mois au début, puis une par trimestre) avec les homologues des autres intercos pour identifier les bonnes pratiques et rechercher les mutualisations.  | 2021/2022  | - €                  | - €      | - €      |
| 5- Environnement                | Efficacité de l'action publique               |  | ENV 3  | Assurer la représentation politique de la CAGNM dans les instances décisionnelles dont elle est membre         | L'action consiste à former les élus représentant la CAGNM dans les différentes instances dont elle est membre de droit : Comité Eau et Biodiversité, Comités Syndicaux du SMEAM et du SIDEVAM, etc., pour leur donner les éléments politiques et techniques qui leur permettront de porter les enjeux de la collectivité, de leur donner envie de participer aux travaux des instances dont la CAGNM fait partie et auxquels ils sont conviés.  | 2021/2022  | - €                  | - €      | - €      |
| 5- Environnement                | Efficacité de l'action publique               |  | ENV 4  | Mettre en place des réunions techniques de suivi régulières avec le SIDEVAM et le SMEAM                        | Il s'agit de rencontrer régulièrement ces syndicats pour que se mettent en place des actions correspondant aux attentes des élus et des habitants du territoire, pour suivre ces actions et leur efficacité, et les réorienter le cas échéant.  | 2021/2022  | - €                  | - €      | - €      |

| Axe stratégique  | Thématique                      | Objectif Opérationnel  |        | Actions  | Contenu de l'action   | Echéancier | Investissement total | 2021 Inv  | 2022 Inv  |
|------------------|---------------------------------|--|--------|--|---|------------|----------------------|-----------|-----------|
| 5- Environnement | Efficacité de l'action publique |  | ENV 5  | Mettre en place ou revoir le taux de la taxe / redevance d'enlèvement des ordures ménagères      | La TEOM est, en principe, perçue par la CAGNM, qui en fixe le taux, de sorte que le produit couvre tout partie des charges du service. Il s'agit de se conformer à la loi / aux statuts du SIDEVAM  | 2021/2022  | - €                  | - €       | - €       |
| 5- Environnement | Efficacité de l'action publique |  | ENV 6  | Communiquer, sensibiliser sur les bons gestes, les risques, vers la population et vers les élus  | L'action consiste à conduire plusieurs projets pour sensibiliser la population au sens large (habitants, visiteurs, élus) sur l'environnement en général, les risques, la salubrité, le respect de la ressource en eau, pour lui rappeler les bons gestes. Certaines opérations viendront en complément de celles mises en œuvre par l'Etat, le Département, les Syndicats, etc. L'action intégrera la mise en œuvre, à terme, d'exercices de gestion de crise.   | 2021/2022  | - €                  | - €       | - €       |
| 5- Environnement | Déchets                         |  | ENV 7  | Assurer la propreté des points de collecte   | Le SIDEVAM est chargé de collecter les déchets des ménages<br>Les communes sont chargées du maintien de la propreté urbaine<br>Il s'agit de mettre en place un dispositif permettant de garantir la propreté autour des points de collecte.   | 2021/2022  | - €                  | - €       | - €       |
| 5- Environnement | Déchets                         | Améliorer la performance de la collecte des déchets pour garantir la qualité urbaine et la salubrité du territoire                         | ENV 9  | Résorber progressivement les véhicules hors d'usage (VHU)  | Les véhicules hors d'usage (VHU) sont considérés comme des déchets dangereux (pollution des sols, des eaux, salubrité publique, etc.). Leur élimination fait l'objet d'un plan spécifique, dont la mise en œuvre est confiée à l'association AMEDA (association mahoraise pour l'élimination des déchets de la filière automobile) représentant la filière agréée par le Ministère et la Fédération des Constructeurs automobiles. Il s'agit de recenser les VHU disséminés sur le territoire, les éliminer et mettre en place une solution durable pour le traitement. | 2021/2022  | 500 000 €            | - €       | 100 000 € |
| 5- Environnement | Déchets                         |  | ENV 11 | Accompagner la mise en place par le SIDEVAM de déchetteries                                      | Le SIDEVAM porte 3 projets de déchetteries qui seront utilisables par les habitants du Grand Nord : Longoni, Mtsamboro, Hamaha (territoire CADEMA accessible pour les habitants de la CAGNM). Il s'agit de s'inscrire en partenaire du SIDEVAM pour faciliter l'implantation de ces déchetteries : Appui pour la mobilisation du foncier, contribution à l'aménagement des abords et des accès, communication/sensibilisation auprès de la population .   | 2021/2022  | 600 000 €            | - €       | 100 000 € |
| 5- Environnement | Déchets                         |  | ENV 17 | Assurer la propreté des plages et des sentiers en collectant les déchets                         | L'action consiste à accompagner et à soutenir les initiatives publiques et privées, ponctuelles et régulières, de collecte des déchets sur les plages, les sentiers et autres sites touristiques, de les compléter chaque fois que ça s'avérera nécessaire et de s'assurer que les moyens de traitement des déchets à l'issue de leur collecte sont adaptés.  | 2021/2022  | - €                  | - €       | - €       |
| 5- Environnement | Déchets                         | Restaurer, préserver et entretenir les milieux naturels terrestres et aquatiques, ainsi que la biodiversité et les continuités écologiques | ENV 18 | Mettre en place des solutions innovantes permettant de réduire l'apport de déchets dans le lagon | Il s'agit notamment de mettre en place de pièges à déchets à l'aval des ravines. L'action intègre également la gestion des déchets apportés par les cours d'eau. Il conviendra de s'assurer que les moyens mis en œuvre pour collecter les déchets ainsi piégés sont adaptés, et de s'assurer également que les déchets ne constituent pas une nouvelle nuisance à l'endroit où ils sont piégés en attendant d'être collectés et éliminés.  | 2021/2022  | 480 000 €            | 240 000 € | 240 000 € |

| Axe stratégique | Thématique                             | Objectif Opérationnel   |       | Actions   | Contenu de l'action   | Echéancier | Investissement total | 2021 Inv | 2022 Inv  |
|-----------------|--|---|-------|---|---|------------|----------------------|----------|-----------|
| 6- Habitat      | Efficacité de l'action publique        | Structurer progressivement l'exercice de la compétence Equilibre social de l'habitat par la CAGNM   | HAB 1 | Mettre en place, à l'échelle du Grand Nord, un observatoire de l'habitat  | Il s'agit de compiler, capitaliser et mettre à disposition les données, documents relatifs au territoire sur la thématique de l'habitat. En effet, de nombreuses études et données existent, portant sur le territoire dans son ensemble et parfois spécifique au territoire du Grnd Nord. l'action permettra ainsi de recueillir l'ensemble des données et études réalisés dont l'objectif est d'avoir une meilleure connaissance du territoire mais aussi d'éviter des doublons et définir ce qui est à mettre à jour.  | 2021/2022  | 30 000 €             | 30 000 € | - €       |
| 6- Habitat      | Efficacité de l'action publique        |   | HAB 2 | Favoriser les échanges de bonnes pratiques et travailler les mutualisations et transferts d'expériences   | Dans un contexte où l'intercommunalité s'est mise en place tardivement, après les autres intercommunalités du territoire, il s'agit de développer une culture de l'échange de bonnes pratiques avec la mise en place de club habitat au sein de l'EPCI mais aussi entre les 5 EPCI de l'île   | 2021/2022  | - €                  | - €      | - €       |
| 6- Habitat      | Efficacité de l'action publique        |   | HAB 3 | Renforcer la capacité d'ingénierie de projet en faveur des communes à partir des compétences des services de la CAGNM et de ses partenaires         | La CAGNM se structure et met en place des compétences en matière d'équilibre social de l'habitat. Elle mobilise autour d'elle les capacités d'ingénierie de ses partenaires. Pour autant, elle ne conduira pas toutes les opérations d'amélioration et d'extension de l'habitat sur son territoire. L'action consiste à définir, avec les communes, des modalités de travail leur permettant de bénéficier des capacités d'ingénierie de la CAGNM et de ses partenaires.  | 2021/2022  | - €                  | - €      | - €       |
| 6- Habitat      | Gestion responsable de l'espace urbain | Développer une politique de l'habitat qui prévoit des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins actuels et futurs | HAB 4 | Développer de manière cohérente et concordante l'habitat et les polarités d'emploi sur le territoire  | La CAGNM porte le PLUi. Elle intervient dans les schémas structurants pour le territoire mahorais : schéma d'aménagement régional, schéma de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, schéma de développement et d'aménagement touristique et de loisirs, etc. Elle exerce la compétence équilibre social de l'habitat. Il s'agit, par cette action, de déployer des quartiers d'habitation à proximité des secteurs d'activités économiques et vice versa, pour améliorer les conditions de vie des habitants et limiter les déplacements.  | 2021/2022  | 55 000 €             | - €      | 55 000 €  |
| 6- Habitat      | Renouvellement urbain                  |   | HAB 5 | Engager un programme intercommunal de construction de logements sociaux et de logements intermédiaires sur 2022-2028 (Programme Local de l'Habitat) | Le territoire fait face à une explosion démographique. Par ailleurs, le Grand Nord abrite de nombreuses constructions illégales, informelles, indignes. Dans ce contexte, le besoin en logements sociaux et intermédiaires est important. Il s'agit de répondre à ce besoin, avec un programme ambitieux sur les années 2022-2028, intégrant différents types de logements (logements locatifs très sociaux adaptés - LLTSA, logements locatifs très sociaux - LLTS, logements intermédiaires, logements en accession à la propriété). L'action comporte aussi la réhabilitation de l'existant (voire démolition/reconstruction) avec une attention portée à l'étalement urbain | 2021/2022  | 2 500 000 €          | - €      | 500 000 € |
| 6- Habitat      | Renouvellement urbain                  |   | HAB 6 | Favoriser l'accueil de nouveaux opérateurs sur le territoire en terme de constructions et gestion des logements                                     | La SIM est le seul opérateur de logement social sur l'île. Un nouveau produit logement a été validé par l'Etat afin de répondre à la sortie de l'insalubrité des ménages habitant les bidonvilles. L'enjeu est de faire venir un nouvel opérateur qui soit en capacité de construire et assurer la gestion de ce nouveau type de logement nécessitant un accompagnement social important.   | 2021/2022  | - €                  | - €      | - €       |

| Axe stratégique | Thématique                             | Objectif Opérationnel  |        | Actions   | Contenu de l'action  | Echéancier | Investissement total | 2021 Inv | 2022 Inv     |
|-----------------|--|--|--------|---|--|------------|----------------------|----------|--------------|
| 6- Habitat      | Renouvellement urbain                  | Résorber l'habitat insalubre et l'habitat spontané en offrant des solutions dignes et acceptées par chacun                               | HAB 10 | Déployer le dispositif de logements adaptés, type Majicavo Dubaï sur l'ensemble du territoire                           | La CAGNM est confrontée à la nécessité de résorber l'habitat indigne sur son territoire. L'opération conduite à Majicavo-Dubaï a permis de construire des logements adaptés sur les sites qui accueilleraient auparavant des bidonvilles. Il s'agit de dupliquer cette opération en en tirant les enseignements, et mettre en place un PPI dans le cadre du futur PLH 2022-2028.   | 2021/2022  | 67 000 000 €         | - €      | 13 400 000 € |
| 6- Habitat      | Renouvellement urbain                  |  | HAB 11 | Identifier les fonciers et immobiliers publics et privés permettant de réaliser les opérations de relogement temporaire | En lien avec l'opération HAB 11, il s'agit d'identifier des fonciers et des logements disponibles pour reloger temporairement, en dur ou dans des bungalows, des familles impactées par les opérations de résorption de l'habitat indigne. Pour permettre le bon déroulement de ces opérations, les fonciers et logements disponibles doivent idéalement être situés à proximité de l'opération de RHI pour permettre la continuité des activités sociales et professionnelles des personnes concernées.   | 2021/2022  | 5 080 000 €          | - €      | 5 080 000 €  |
| 6- Habitat      | Gestion responsable de l'espace urbain | Prévenir le développement d'habitat indigne et d'habitat spontané pour garantir la sécurité des populations et préserver l'environnement | HAB 14 | Développer les dispositifs de médiation foncière dans chaque village  | Le foncier est source de conflits : le cadastre n'est pas encore complètement en place et de nombreuses habitations / activités économiques sont installées sur des parcelles sans droit ni titre. Par ailleurs, les besoins en foncier sont importants, pour construire et pour permettre à des entrepreneurs de s'installer. Dans ce contexte, l'action consiste à mettre en place des dispositifs permettant d'anticiper et de régler les conflits liés à la propriété et à l'occupation foncière, afin d'accélérer les procédures et d'éviter la judiciarisation. Elle doit également permettre de prévenir le développement de l'habitat indigne en orientant vers les bons interlocuteurs.   | 2021/2022  | - €                  | - €      | - €          |
| 6- Habitat      | Gestion responsable de l'espace urbain |  | HAB 15 | Organiser l'occupation des terrains en phase transitoire, avant les aménagements  | Lorsqu'une opération d'aménagement se construit, il est nécessaire de réaliser des réserves foncières. Les parcelles concernées sont "préparées" en vue du futur projet : acquises, leurs occupants évacués, débroussaillées, nettoyées, etc. Elles peuvent alors faire l'objet d'occupation illégale. Les pouvoirs publics peuvent aussi se voir reprocher les délais de mise en œuvre du projet final face à une parcelle qui reste inoccupée pendant plusieurs mois alors que les besoins exprimés sont nombreux. Il s'agit, par cette action, d'organiser systématiquement l'occupation des parcelles acquises et préparées pour de futures opérations d'aménagement, afin, d'une part, de matérialiser l'arrivée du futur projet et d'autre part, d'éviter une occupation illégale qui retarderait l'émergence du projet. (Cf les totems du futur lycée des métiers de Longoni). Il peut s'agir de projets artistiques ou économiques, en prenant toutes les précautions liées au caractère temporaire de l'occupation. | 2021/2022  | 250 000 €            | - €      | 50 000 €     |
| 6- Habitat      | Cadre de vie                           |  | HAB 16 | Mettre en place une police de l'urbanisme et de l'environnement   | La législation et la réglementation ne sont pas toujours appliquées par les habitants et les entreprises sur le territoire du Grand Nord, même lorsque les obligations ont été expliquées et formalisées dans un document administratif (permis de construire ou panneau d'information concernant la gestion des déchets, etc.). Il s'agit ainsi d'assermenter des agents pour disposer d'une police de l'urbanisme et de l'environnement, chargée de sensibiliser en amont et de faire respecter la législation et la réglementation.   | 2021/2022  | 50 000 €             | - €      | 10 000 €     |

| Analyse par axe stratégique                             |                     |                      |
|---|---------------------|----------------------|
|   | 2021                | 2022                 |
| <b>ACOUA</b>  |                     |                      |
| 1- Aménagement  | 2 500 000 €         | 7 000 000 €          |
| 2- Développement économique                             | - €                 | - €                  |
| 4- Cohésion sociale Solidarités                         | 57 000 €            | - €                  |
| 5- Environnement  | 41 798 €            | 587 200 €            |
| 6- Habitat  | - €                 | - €                  |
| <b>Total général</b>                                    | <b>2 598 798 €</b>  | <b>7 587 200 €</b>   |
| <b>BANDRABOUA</b>                                       |                     |                      |
| 1- Aménagement  | 4 115 093 €         | 10 023 707 €         |
| 4- Cohésion sociale Solidarités                         | 1 056 007 €         | 22 512 636 €         |
| 5- Environnement  | 3 559 904 €         | 9 651 684 €          |
| 6- Habitat  | - €                 | 177 500 €            |
| 7- Commune  | 90 780 €            | - €                  |
| <b>Total général</b>                                    | <b>8 821 784 €</b>  | <b>42 365 527 €</b>  |
| <b>KOUNGOU</b>  |                     |                      |
| 1- Aménagement  | 8 365 000 €         | 9 100 000 €          |
| 2- Développement économique                             | - €                 | - €                  |
| 4- Cohésion sociale Solidarités                         | 250 000 €           | 22 800 000 €         |
| 5- Environnement  | 2 500 000 €         | 314 425 €            |
| 6- Habitat  | 13 500 000 €        | 57 000 000 €         |
| 7- Commune  | 847 500 €           | 80 000 €             |
| <b>Total général</b>                                    | <b>25 462 500 €</b> | <b>89 294 425 €</b>  |
| <b>MTSAMBORO</b>  |                     |                      |
| 1- Aménagement  | - €                 | 12 000 000 €         |
| 2- Développement économique                             | - €                 | 1 100 000 €          |
| 3- Tourisme et loisirs                                  | - €                 | 4 350 000 €          |
| 4- Cohésion sociale Solidarités                         | - €                 | 7 991 000 €          |
| 5- Environnement  | - €                 | 2 064 000 €          |
| 6- Habitat  | - €                 | - €                  |
| <b>Total général</b>                                    | <b>- €</b>          | <b>27 505 000 €</b>  |
| <b>Pour les 4 communes</b>                              |                     |                      |
| 1- Aménagement  | 14 980 093 €        | 38 123 707 €         |
| 2- Développement économique                             | - €                 | 1 100 000 €          |
| 3- Tourisme et loisirs                                  | - €                 | 4 350 000 €          |
| 4- Cohésion sociale Solidarités                         | 1 363 007 €         | 53 303 636 €         |
| 5- Environnement  | 6 101 702 €         | 12 617 309 €         |
| 6- Habitat  | 13 500 000 €        | 57 177 500 €         |
| 7- Commune  | 938 280 €           | 80 000 €             |
| <b>Total 4 communes</b>                                 | <b>36 883 082 €</b> | <b>166 752 152 €</b> |
| <b>Actions du projet de territoire (investissement)</b> |                     |                      |
| 1- Aménagement  | 330 000 €           | 5 497 000 €          |
| 2- Développement économique                             | 5 000 €             | 2 040 000 €          |
| 3- Tourisme et loisirs                                  | - €                 | 500 000 €            |
| 4- Cohésion sociale Solidarités                         | - €                 | - €                  |
| 5- Environnement  | 240 000 €           | 790 000 €            |
| 6- Habitat  | 30 000 €            | 19 095 000 €         |
| <b>Total projet de territoire</b>                       | <b>605 000 €</b>    | <b>27 922 000 €</b>  |
| <b>Total projet de territoire et communes</b>           |                     |                      |
| 1- Aménagement  | 15 310 093 €        | 43 620 707 €         |
| 2- Développement économique                             | 5 000 €             | 3 140 000 €          |
| 3- Tourisme et loisirs                                  | - €                 | 4 850 000 €          |
| 4- Cohésion sociale Solidarités                         | 1 363 007 €         | 53 303 636 €         |
| 5- Environnement  | 6 341 702 €         | 13 407 309 €         |
| 6- Habitat  | 13 530 000 €        | 76 272 500 €         |
| 7- Commune  | 938 280 €           | 80 000 €             |
| <b>Total général</b>                                    | <b>37 488 082 €</b> | <b>194 674 152 €</b> |

| CAGNM                       |  |  |        |  |   |            |                      |  |             |          |   |                     |                       |   |                                      |  |  |                                     |                                   |                            |
|-----------------------------|--|--|--------|--|---|------------|----------------------|--|-------------|----------|---|---------------------|-----------------------|---|--------------------------------------|--|--|-------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------|
| Axe stratégique             | Thématique                             | Objectif Opérationnel  |        | Actions  | Contenu de l'action   | Echéancier | Investissement total | Fonctionnement sur la période 2022-2026 (5 ans)<br>Hos masse salariale | 2022 Inv    | 2022 Fct | Etat d'avancement   | Subvention notifiée | Dispositifs mobilisés | Dispositifs à mobiliser   | Indicateurs de suivi et d'évaluation | Commentaires   | Part MO 2022 (reste à charge + FCTVA)  | Subventions sollicitées Etat - 2022 | Subventions sollicitées UE - 2022 | Subventions CDM 976 - 2022 |
| 1- Aménagement              | Gestion responsable de l'espace urbain | Planifier et structurer l'organisation de l'urbanisation pour répondre aux enjeux du développement durable et prendre en compte les risques naturels | AMN 1  | Elaborer le PLUI   | Mettre en oeuvre le PLUI valant PLH (habitat) et PDM (mobilité)<br>Réaliser les procédures de modification des PLU communaux dans l'attente de l'approbation du PLUI  | 2021/2022  | 350 000 €            | - €  | 150 000 €   |          | Marché notifié le 23 novembre 2021                              | 52 000 €            | LBU                   | ADEME - Plan de mobilité<br>FRAFU-OAP<br>AFD Evaluations environnementale |                                      | 52K€ pour le volet habitat et 135K€ pour 1 ETP: convention DEAL en attente de signature.<br><br>Commission DGD du 1 décembre 2021: attribution de subvention de 15K€ pour la CAGNM (A confirmer par le SG) |  |                                     |                                   |                            |
| 1- Aménagement              | Efficacité de l'action publique        |  | AMN 2  | Mettre en place le service mutualisé ADS   | Mettre en place un service mutualisé qui réalise l'instruction de l'ensemble des autorisations d'urbanisme pour le compte des communes  | 2021/2022  | 64 000 €             | - €  | 64 000 €    | - €      | Recrutement Responsable Urbanisme en cours                      |                     |                       |   |                                      | 52 K€ pour Achat licence informatique  |  |                                     |                                   |                            |
| 1- Aménagement              | Gestion responsable de l'espace urbain |  | AMN 3  | S'inscrire comme partenaire de la commune de Bandraboua pour l'opération Petites Villes de Demain à Dzoumogné  | Lancement étude ORT sur le périmètre intercommunal  | 2021/2022  | 30 000 €             | - €  | 30 000 €    | - €      | A lancer après approbation du schéma DEV ECO prévu en mars 2022 |                     |                       |   |                                      |  |  |                                     |                                   |                            |
| 1- Aménagement              | Cadre de vie                           |  | AMN 4  | Aménagement des Front de mer   | Améliorer le cadre de vie, implanter de l'activité économique et créer des espaces de détente (hors pistes cyclable)  | 2022       | 3 000 000 €          | - €  | 300 000 €   |          | Cahier de charge en cours de réflexion                          |                     |                       |   |                                      |  | Discussions en cours avec les communes   |                                     |                                   |                            |
| 1- Aménagement              | Gestion responsable de l'espace urbain | Maitriser et régulariser le foncier pour répondre aux enjeux de consommation de l'espace et soutenir le dynamisme de développement                   | AMN 5  | Constituer des réserves foncières  | Etude sur faisabilité (2 site /an/commune)  | 2021/2022  | 160 000 €            | - €  | 20 000 €    | - €      |   |                     |                       | Frafu   |                                      | Lancement marché AMO ( rédaction CCTP en cours)  |  |                                     |                                   |                            |
| 1- Aménagement              | Mobilités                              | Contribuer à désengorger et sécuriser les axes routiers, pour le bon fonctionnement des activités économiques et le bien-vivre des habitants         | AMN 7  | Etudier et déployer le déplacement maritime Bandraboua Mamoudzou   | Il s'agit d'exploiter les caractéristiques du lagon pour mettre en place une liaison maritime entre Bandraboua et Mamoudzou en complémentarité du maillage en transport inter urbain programmé par le Département   | 2021/2022  | 3 700 000 €          | 5 000 000 €  | 350 000 €   |          | Lancement marché AMO ( rédaction CCTP en cours)                 |                     |                       | CDM<br>Etat<br>UE   |                                      | Lancement étude de faisabilité via marché AMO (Ac à bon de commande)   |  |                                     |                                   |                            |
| 1- Aménagement              | Mobilités                              | Mailler le territoire en termes de services au public de proximité   | AMN 11 | Déployer projet de route touristique et agricole Bandraboua-Dzoumogné, vers la retenue collinaire  | Aménager la piste actuelle en route touristique et agricole, pour la rendre raisonnablement accessible aux engins agricoles par tout temps, aux véhicules 4x4, aux VTT et aux piétons, en prenant garde toutefois à la préservation de la ressource en eau stratégique que constitue la retenue collinaire de Dzoumogné.  | 2021/2022  | 9 795 621 €          | 30 000 €   | 2 450 830 € | - €      | DCE en cours<br>Marché TOPO en cours                            |                     |                       | ETAT<br>CDM<br>FEADER/FEDER   |                                      | Decoupage travaux en 4 tranches en cours   | 612 207 €  | 612 707 €                           | 980 332 €                         | 245 083 €                  |
| 1- Aménagement              | Solidarités humaines                   |  | AMN 14 | Identifier les besoins de services complémentaires qui pourraient intégrer la Maison France Services de Mtsambo et travailler sur l'accessibilité aux habitants du Grand Nord à cet équipement | Une maison France Services (MFS) a été mise en place à Mtsambo. Il s'agit de travailler avec son porteur pour identifier et mettre en place les services complémentaires attendus par la population et pas encore proposés par la MFS. L'action doit aussi permettre d'amplifier l'accessibilité à ces services pour les habitants du Grand Nord (Acoua et Bandraboua)                          | 2021/2022  | 120 000 €            | - €  | 60 000 €    | - €      | Lancement marché AMO ( rédaction CCTP en cours)                 |                     |                       |   |                                      |  | Lancement de 2 études de définition des besoins sur 2 communes en 2022 et 2 en 2023 via AC à bon de commande |                                     |                                   |                            |
| 2- Développement économique | Efficacité de l'action publique        | Structurer progressivement l'exercice de la compétence développement économique par la CAGNM   | ECO 3  | Formaliser la stratégie économique, industrielle, artisanale et commerciale  | En liens avec les orientations du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internalisation (SRDE2I), définir l'intérêt communautaire et les rôles/compétences de la CAGNM et communes. Approfondir les grandes orientations stratégiques économiques pour le développement du Grand Nord. Définition des actions territoriales structurantes de développement économique  | 2021/2022  | - €                  | 39 000 €   | - €         | - €      | SD lancer en 2021<br>Copil restitution mars 2022                |                     | AFD                   |   |                                      | Faire le point avec AFD sur les financements suite à délibération en date du 25/10/2021  |  |                                     |                                   |                            |
| 2- Développement économique | Soutien activité économique            | Soutenir / accompagner les entreprises existantes et favoriser l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire                             | ECO 7  | Planifier et maintenir les zones d'activités économiques dans le Grand Nord  | Définir l'implantation de nouvelles zones d'activités économiques ( ZAE) dans le Grand Nord ( périmètres géographiques et échéanciers d'aménagement). Inscrire le développement des ZAE en cohérence avec l'aménagement global du territoire du Grand Nord. Améliorer significativement le fonctionnement des ZAE existantes qui contribuent à l'image de marque du Grand Nord.                 | 2022       | 6 230 000 €          |  | 279 000 €   | 40 000 € | Lancement marché AMO ( rédaction CCTP en cours)                 |                     |                       | Convention Eco-CDM ?  |                                      | Chiffage SD pour extension Vallée 3 + ZAE Dzoumogné  |  |                                     |                                   |                            |
| 2- Développement économique | Soutien activité économique            |  | ECO 8  | Organiser l'accueil d'entreprises en cohérence avec l'évolution de l'activité du port de Longoni   | Il s'agit d'animer un partenariat institutionnel et opérationnel étroit autour du port de Longoni afin de partager les orientations de développement de l'activité portuaire et d'anticiper les besoins d'implantation d'entreprises nouvelles en proximité de Longoni. Inscrire les démarches d'installations d'entreprises dans le cadre de la stratégie globale d'aménagement du territoire. | 2021/2022  | 5 000 000 €          | 12 500 €   | 50 000 €    | 2 500 €  | Lancement marché AMO ( rédaction CCTP en cours)                 |                     |                       | Convention Eco-CDM ?  |                                      | Etude d'opportunité via AC à bon de commande sur l'accompagnement des projets  |  |                                     |                                   |                            |
| 2- Développement économique | Soutien activité économique            |  | ECO 9  | Organiser au niveau territorial la fonction d'accompagnement des porteurs de projets de création d'entreprises   | Création d'un tiers lieu / caravane des entrepreneurs   | 2021/2022  | 844 000 €            | 165 000 €  | 98 000 €    | - €      | Lancement marché AMO ( rédaction CCTP en cours)                 |                     |                       |   | Convention Eco-CDM ?                 | Chiffage SD  | 168 800 €  |                                     |                                   |                            |
| 2- Développement économique | Soutien activité économique            |  | ECO 10 | Encourager la formalisation des activités économiques  | Aide à la régularisation foncière   | 2021/2022  | 150 000 €            | 75 000 €   | 50 000 €    | - €      | Recessement par un stagiaire de fevrier à aout 2022             |                     |                       |   | Convention ECO-CDM ?                 |  |  |                                     |                                   |                            |







| ACOUA     |                                 |                    |                           |              |  |  |                       |                           |          |                  |                  |                       |   |   |
|-----------|---------------------------------|--------------------|---------------------------|--------------|--|--|-----------------------|---------------------------|----------|------------------|------------------|-----------------------|---|---|
| N° action | Axe stratégique                 | Thématique         | Agenda de réalisation des | Localisation | Titre action                                   | Désignation  | Investissement global | Montant travaux (CP 2022) | Fct 2022 | Subvention CD976 | Subventions Etat | Dispositifs mobilisés | Indicateurs de suivi et d'évaluation          | Commentaires  |
| AC06      | 1- Aménagement                  | Routes-voirie      | 2022                      | Acoua        | Voirie   | Réhabilitation des voiries, mobiliers et ouvrages suite aux inondations 2021 | 6 000 000 €           | 2 600 000 €               |          | 2 000 000 €      | 1 400 000 €      |                       | Linéaire réhabilité                           | Subvention CD976 attribuée suite aux inondations pour les travaux des 3 tranches du SD + travaux de voirie - Notifiée |
| AC07      | 1- Aménagement                  | Routes-voirie      | 2022                      | Acoua        | Voirie   | Travaux annuels  | 1 000 000 €           | 500 000 €                 |          | 300 000 €        | 100 000 €        |                       | Linéaire de travaux réalisé                   |   |
| AC08      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative | 2022                      | Acoua        | Sécurisation école                             | 563_Sécurisation Ecole Maternelle Acoua                                      | 107 844,50 €          | 107 844,50 €              |          |                  | 72 309 €         |                       | Ecole sécurisée                               |   |
| AC09      | 5- Environnement                | Risques naturels   | 2022                      | Mtsangadoua  | Travaux de gestion des eaux pluviales urbaines | Mise en œuvre des actions prévues au schéma directeur                        | 587 200 €             | 587 200 €                 |          |                  | 336 840 €        | DETR                  | Suivi de la mise en œuvre des actions prévues | Etude en cours pour déterminer le coût des opérations réalisées   |
|           |                                 |                    |                           |              |  |  | 7 587 200 €           | 3 687 200 €               |          | 2 300 000 €      | 1 909 149 €      |                       |   |   |

BANDRABOUA

| Action n° | Axe stratégique                 | Thématique                             | Agenda réalisation des travaux | Localité                    | Projets  | Descriptif du projet   | Montant travaux (CP 2022) | Financement Etat/CDM 80% | Financement FCTVA 16,4% | Financement Commune 3,6% | Dispositifs mobilisés | Indicateurs de suivi et d'évaluation | Commentaires COM BDB   | Commentaires |
|-----------|---------------------------------|--|--------------------------------|-----------------------------|--|--|---------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|-----------------------|--------------------------------------|--|--------------|
| BD02      | 1- Aménagement                  | Routes-voirie                          | 2022                           | Commune                     | Réfection des voiries communales 2020  | Réfection des voiries communales 2020  | 1 080 492,60 €            |                          |                         |                          |                       |                                      |  |              |
| BD04      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative                     | 2022                           | Bandraboua                  | Demande de subvention portant sur la rénovation de l'école maternelle de Bandraboua "Les Petits Souliers" (sécurisation contre les intrusions) | FEI2021_Renovation ecole maternelle Petit souliers   | 150 000,00 €              | 120 000,00 €             | 24 600,00 €             | 5 400,00 €               | FEI                   |                                      | Subventions obtenue en FEI 2022 - Opération en cours d'études de maîtrise d'œuvre - En phase AVP                       |              |
| BD05      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative                     | 2022                           | Bouyouni-Dzoumogné-Handréma | Demande de subvention PARS 2021 pour l'acquisition de mobiliers scolaires dans les écoles rénovées et en cours de rénovation                   | Acquisition de mobiliers scolaires dans les écoles rénovées et en cours de rénovation                                  | 380 000,00 €              | 304 000,00 €             | 62 320,00 €             | 13 680,00 €              |                       |                                      | Terminé travaux partie FEI qui concernait la sécurisation de l'école - Va démarrer la partie DSCEES pour 150 000 euros |              |
| BD07      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative                     | 2022                           | Commune                     | Acquisition de mobiliers scolaires et restauration   | Mobiliers scolaires et de restauration   | 257 125,00 €              | 231 412,50 €             | 0,00 €                  | 25 712,50 €              | DETR                  |                                      | En attente de subventions 2022   |              |
| BD08      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative                     | 2022                           | Dzoumogné                   | Demande de subvention FEI 2021 portant sur la rénovation de l'école maternelle de Dzoumogné "BOINA DJOUMOI"                                    | DSCEES_Renovation ecole maternelle Dzoumogne Boina Djoumoi   | 200 000,00 €              |                          |                         |                          | DSCEES                |                                      | Terminé travaux partie FEI qui concernait la sécurisation de l'école - Va démarrer la partie DSCEES pour 200 000 euros |              |
| BD11      | 5- Environnement                | Risques naturels                       | 2022                           | Commune                     | Demande de subvention selon la priorité n°1 du Schéma de Gestion des Eaux Pluviales de la commune  | Gestion des Eaux Pluviales-Priorité1 du SDGEP _ 2021   | 3 332 004,00 €            | 2 665 603,20 €           | 546 448,66 €            | 119 952,14 €             | CD                    |                                      | Subvention obtenu par le CD - Opération en cours d'études de maîtrise d'œuvre - En phase AVP                           |              |
| BD13      | 1- Aménagement                  | Gestion responsable de l'espace urbain | 2022                           | Commune                     | La place du Marché   | Mission mise à jour MOE+dde subv travaux   | 1 000 000,00 €            | 800 000,00 €             |                         |                          |                       |                                      | Requalification du projet - consolidation de la subvention obtenue en 2022   |              |
| BD15      | 1- Aménagement                  | Routes-voirie                          | 2022                           | Bandraboua                  | Rénovation de la rue belle vue à Bandraboua  | Rénovation de la Rue Bellevue à Bandraboua   | 2 219 774,40 €            | 1 775 819,52 €           | 364 043,00 €            | 79 911,88 €              | CCT                   |                                      | Subvention obtenu par le CD - Reprise des études en cours  |              |
| BD19      | 1- Aménagement                  | Routes-voirie                          | 2022                           | Mtsangamboua                | Rénovation de la rue Manga Mkakassi à M'tsangamboua  | Rénovation de la rue Manga Mkakassi à M'tsangamboua  | 2 136 333,00 €            | 1 709 066,40 €           | 350 358,61 €            | 76 907,99 €              | CCT                   |                                      | Subvention obtenu par le CD - Opération en cours de notification de marché de travaux                                  |              |
| BD20      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative                     | 2022                           | Bouyouni                    | Rénovation école maternelle Bouyouni T3  | Rénovation école maternelle Bouyouni T3  | 150 000,00 €              | 120 000,00 €             |                         |                          | DSCEES FEI            |                                      | Subvention obtenue en DSCEES - Opération en cours de notification de marché travaux                                    |              |
| BD22      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative                     | 2022                           | Commune                     | Rénovation école élémentaire de Rafion Madjinda T6   | Rénovation école élémentaire de Rafion Madjinda T6   | 750 000,00 €              | 600 000,00 €             |                         |                          | DSCEES FEI            |                                      | Subvention obtenue en DSCEES - Opération en cours de notification de marché travaux                                    |              |
| BD24      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative                     | 2022                           | commune                     | Vers l'école Numérique   | Former les élèves à maîtriser les outils numériques  | 200 600,00 €              | 136 700,00 €             | 0,00 €                  | 63 900,00 €              | REACT                 |                                      | Subvention obtenue en DSCEES - Opération en cours de notification de marché travaux                                    |              |
| BD25      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative                     | 2022                           | Handréma                    | Rénovation de l'école maternelle "La Roussette" de Handréma  | Rénovation de l'école maternelle "La Roussette" de Handréma  | 480 000,00 €              | 384 000,00 €             | 78 720,00 €             | 17 280,00 €              | FEI                   |                                      | Subvention obtenue en DSCEES - Opération en cours de notification de marché travaux                                    |              |
| BD26      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative                     | 2022                           | Handréma                    | Rénovation école élémentaire de Handréma T12   | Rénovation école élémentaire de Handréma T12   | 500 000,00 €              | 400 000,00 €             | 82 000,00 €             | 18 000,00 €              | DSCEES FEI            |                                      | Subvention obtenue en DSCEES - Opération en cours de notification de marché travaux                                    |              |
| BD27      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative                     | 2022                           | Handréma                    | Rénovation école maternelle Handrema T4  | Rénovation école maternelle Handrema T4  | 480 000,00 €              | 384 000,00 €             | 78 720,00 €             | 17 280,00 €              | DSCEES FEI            |                                      | Subvention obtenue en DSCEES - Opération en cours de notification de marché travaux                                    |              |
| BD28      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative                     | 2022                           | Mtsangamboua                | Rénovation école élémentaire de Mtsangamboua   | Rénovation école élémentaire de Mtsangamboua   | 400 000,00 €              | 320 000,00 €             |                         |                          | DSCEES FEI            |                                      | Subvention obtenue en DSCEES - Opération en cours de notification de marché travaux                                    |              |
| BD37      | 5- Environnement                | Efficacité énergétique                 | 2022                           | Commune                     | L'amélioration de l'éclairage public communal, tranche 2 et 3  | Amélioration d'éclairage public de la commune, tranche 2 et 3 : Rénovation mobilier + remplacement ampoules par LED    | 1 223 399,00 €            | 978 719,20 €             | 200 637,44 €            | 44 042,36 €              | DSIL (20 - 30%)       |                                      | En attente de subventions 2022   |              |
| BD38      | 5- Environnement                | Efficacité énergétique                 | 2022                           | Dzoumogné                   | Ecole Maternelle "Boina Djoumoi" à Dzoumogne   | Amélioration énergétique des bâtiments scolaires   | 278 606,80 €              | 222 885,44 €             | 45 691,52 €             | 10 029,84 €              | DSIL relance          |                                      | En cours de consultation travaux   |              |
| BD40      | 6- Habitat                      | Renouvellement urbain                  | 2022                           | Bandraboua                  | RHI du Front de Mer de Bandraboua  | RHI du Front de Mer de Bandraboua (Etudes préopérationnelles)  | 83 000,00 €               | 66 400,00 €              | 0,00 €                  | 16 600,00 €              |                       |                                      | En cours de notification de maîtrise d'œuvre   |              |
| BD41      | 6- Habitat                      | Renouvellement urbain                  | 2022                           | Bouyouni                    | RHI Village de BOUYOUNI - (Quartier front de Mer et Gnambo titi)   | RHI de BOUYOUNI (Etudes préopérationnelles)  | 94 500,00 €               | 75 600,00 €              | 0,00 €                  | 18 900,00 €              |                       |                                      | En cours de notification de maîtrise d'œuvre   |              |
| BD43      | 1- Aménagement                  | Gestion responsable de l'espace urbain | 2022                           | Bandraboua                  | Sécurisation et désenclavement de la Facade maritime nord Bandraboua   | La sécurisation et désenclavement de la Facade maritime nord Bandraboua (Cimetière+Façade maritime nord de bandraboua) | 4 492 167,30 €            | 3 593 733,84 €           | 736 715,44 €            | 161 718,02 €             |                       |                                      | En cours d'études de maîtrise d'œuvre - Phase AVP  |              |
| BD45      | 1- Aménagement                  | Routes-voirie                          | 2022                           | Handréma                    | Rénovation voie de contournement Handréma  | Rénovation Voie de contournement Handrema  | 3 543 756,60 €            | 2 835 005,28 €           | 581 176,08 €            | 127 575,24 €             |                       |                                      |  |              |
| BD48      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative                     | 2022                           | Commune                     | Mobiliers scolaires des établissements de la commune   | Mobiliers scolaires des établissements de la commune   | 252 125,00 €              | 201 700,00 €             |                         |                          |                       |                                      | En attente de subventions  |              |
| BD49      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative                     | 2022                           | Commune                     | Reconfiguration des écoles de Bandraboua Mairie T20  | Reconfiguration des écoles de Bandraboua Mairie T20 (tra ...)  | 5 400 000,00 €            | 4 320 000,00 €           |                         |                          |                       |                                      | En cours de consultation MOE - Travaux en FIN 2022   |              |
| BD50      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative                     | 2022                           | Dzoumogné                   | Construction groupe scolaire Dzoumogné   | Construction groupe scolaire Dzoumogné T26 (Etudes ...)  | 200 000,00 €              | 160 000,00 €             |                         |                          |                       |                                      | En cours d'études de programmation - Travaux en 2022   |              |
| BD51      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative                     | 2022                           | Dzoumogné                   | Extension T2+ réfectoire EM Dzoumogné  | Extension T2+ réfectoire EM Dzoumogné  | 1 400 000,00 €            | 1 120 000,00 €           |                         |                          |                       |                                      | En cours d'études de maîtrise d'œuvre  |              |
| BD52      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative                     | 2022                           | Handréma                    | Extension T2+ réfectoire EE Handréma   | Extension T2+ réfectoire EE Handréma   | 2 000 000,00 €            | 1 600 000,00 €           |                         |                          |                       |                                      | En cours d'études de maîtrise d'œuvre  |              |
| BD53      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Solidarités humaines                   | 2022                           | Commune                     | Demande de subventions FEI 2021 portant sur la rénovation des bâtiments de la Mairie de Bandraboua   | FEI2021_Renovation batiments communaux   | 618 326,52 €              | 494 661,22 €             | 101 405,55 €            | 22 259,75 €              |                       |                                      | Démarrage des travaux en cours - uniquement Batiment principale de la Mairie   |              |
| BD56      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Sports                                 | 2022                           | Bandraboua                  | Subvention complémentaires pour les travaux de la 2nde tranche du terrain de sport de Bandraboua   | Demande de financement complémentaire pour les Travaux de la 2nde Tranche du Terrain de Football de Bandraboua         | 260 000,00 €              | 208 000,00 €             | 42 640,00 €             | 9 360,00 €               |                       |                                      | En cours de notification des entreprises travaux   |              |
|           |                                 |  |                                |                             |  |  | <b>33 562 210,22 €</b>    | <b>25 827 306,60 €</b>   | <b>3 295 476,29 €</b>   | <b>848 509,73 €</b>      |                       |                                      |  |              |

| Mtsamboro |                                 |   |                                   |                |                                   |  |                       |                           |                  |                  |   |  |  |
|-----------|---------------------------------|---|-----------------------------------|----------------|-----------------------------------|--|-----------------------|---------------------------|------------------|------------------|---|--|--|
| Action n° | Axe stratégique                 | Thématique  | Agenda de réalisation des travaux | Localisation   | Titre de l'action                 | Détail de l'action   | Investissement global | Montant travaux (CP 2022) | Subvention CD976 | Subventions Etat | Dispositifs mobilisés                           | Indicateurs de suivi et d'évaluation                           | Commentaires UTM   |
| MT01      | 1- Aménagement                  | Routes-voirie   | 2022                              | Mtsamboro      | VOIRIES COMMUNALES 2 (1091)       | Création de nouvelles voies facilitant la mobilité douce et le désenclavement social inter-village   | 12 000 000 €          | 155 000 €                 |                  |                  |   | Linéaire réhabilité  |  |
| MT02      | 2- Développement économique     | Nouvelles pratiques agriculture, pêche et circuits courts | 2022                              | Mtsahara       | PONTON PÊCHE MTSAH (1090)         | Création d'un ponton professionnel sur pieux facilitant le chargement, le déchargement, et l'approvisionnement de la halle   | 1 000 000 €           | 200 000 €                 | 262 000 €        |                  |   | Ponton existant<br>Fréquentation<br>Tonnages                   | E. Chowanski - 02/12/2021<br>La COVIPEM doit aménager ses espaces pour séparer l'espace de collecte de l'espace de vente.<br>Pour rester dans les délais (halles à marée doivent être opérationnelles au 31/12/2022), voir si l'étude d'impact peut être allégée |
| MT03      | 2- Développement économique     | Soutien activité économique                               | 2022                              | Mtsamboro      | BORNE EDM 40331                   | Borne de paiement pour permettre aux habitants de payer leurs factures   | 100 000 €             | 100 000 €                 | 40 000 €         | 120 000 €        | CCT   | Fréquentation  |  |
| MT04      | 3- Tourisme et loisirs          | Développement des activités eco tourisme/loisirs          | 2022                              | Mtsamboro      | BEACHINGS CALES (1092)            | Dispositif facilitant l'accessibilité à la plage et à la mer des navires et équipements de tourisme dans une démarche inclusive des personnes à mobilité réduite (tires à l'eau)   | 400 000 €             | 180 000 €                 |                  |                  | Fi Etat à rechercher<br>CD Acquis               | Fréquentation, dont PMR  |  |
| MT05      | 3- Tourisme et loisirs          | Développement des activités eco tourisme/loisirs          | 2022                              | Ilot Mtsamboro | PONTON ILÔT MTSAM TOU             | Implantation d'un ponton permettant l'accès à la brigade nautique environnementale pour une mise en tourisme durable du site   | 1 800 000 €           | 1 800 000 €               |                  |                  |   | Ponton aménagé<br>Fréquentation                                |  |
| MT06      | 3- Tourisme et loisirs          | Développement des activités eco tourisme/loisirs          | 2022                              | Mtsamboro      | MTSANGA JIVA AMENAG               | Mise en tourisme d'une plage urbaine à proximité des quartiers prioritaires de la ville (stationnement, équipements pique-nique, équipements d'apprentissage de la natation, piscine lagunaire, surveillance des plages)   | 2 150 000 €           | 300 000 €                 |                  | 510 000 €        | REACT   | Fréquentation  |  |
| MT07      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative  | 2022                              | Mtsamboro      | SCHEM DIR ECOLES 201112           | Etude opérationnelle visant à prendre en compte les capacités d'accueil scolaire future de la commune dans un contexte de résilience face au changement climatique (risques submersion et recul du trait de côte)  | 50 000 €              | 80 000 €                  |                  |                  | FEDER   | Schéma directeur livré   |  |
| MT08      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative  | 2022                              | Mtsamboro      | EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITE | Réalisation d'équipements sportifs de proximité en libre accès dans les quartiers  | 1 441 000 €           | 500 000 €                 |                  | 64 000 €         | DSEES   | Nb aires construites   |  |
| MT09      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative  | 2022                              | Mtsamboro      | REFECTOIRE MTSAMB 2 (1075)        |  | 1 500 000 €           | 200 000 €                 |                  | 425 000 €        | ANS   | Réfectoire livré<br>Nb de repas servis                         |  |
| MT10      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative  | 2022                              | Mtsamboro      | MTSAMB 2 RESTRUCT T7              | Rénovation et extension d'un groupe scolaire suivant schéma directeur des écoles permettant de prendre en compte les besoins futurs de la commune dans ses quartiers QPV et intégrant une approche de résilience liée au changement climatique pour substituer les équipements du front de mer | 5 000 000 €           | 150 000 €                 |                  |                  | DSCEES 2022                                     | Ecole restructurée<br>Nb élèves                                |  |
| MT11      | 5- Environnement                | Efficacité énergétique                                    | 2022                              | Mtsamboro      | ECLAIRAGE SOLAIRE (1081)          | Rénovation existant + extension  | 256 000 €             | 46 500 €                  |                  | 120 000 €        | DSCEES 2022                                     | Nb de points rénovés / mis en place<br>Consommation électrique |  |
| MT12      | 5- Environnement                | Risques naturels  | 2022                              | Mtsamboro      | BERGES RAVINE MTSAM               | Etudes de protection et de confortement des berges pour la ravine vers la mairie dans une démarche de résilience face aux aléas du changement climatique   | 50 000 €              | 50 000 €                  |                  | 73 000 €         | FEDER / DSIL / voire autres montages financiers | Etude livrée   |  |
| MT13      | 5- Environnement                | Risques naturels  | 2022                              | Mtsamboro      | SCHEM GEST EAUX PLUV (1078)       | Travaux de protection et de confortement des réseaux d'eau pluviale  | 1 758 000 €           | 200 000 €                 |                  | 39 620 €         | FNDT  | Suivi de la mise en œuvre des actions prévues                  |  |
|           |                                 |   |                                   |                |                                   |  | 27 505 000 €          | 3 961 500 €               | 474 000 €        | 1 758 000 €      | FEADER  |  |  |
|           |                                 |   |                                   |                |                                   |  |                       |                           |                  | 3 281 620 €      |   |  |  |

| Koungou   |                                 |  |                                   |                 |   |                        |                            |                     |                       |             |   |                                      |                                 |              |
|-----------|---------------------------------|--|-----------------------------------|-----------------|---|------------------------|----------------------------|---------------------|-----------------------|-------------|---|--------------------------------------|---------------------------------|--------------|
| N° action | Axe stratégique                 | Thématique                             | Agenda de réalisation des travaux | Localité        | Action  | Descriptif de l'action | Investissement global 2022 | Subvention notifiée | Montants travaux 2022 | 2022 fct    | Dispositifs mobilisés   | Indicateurs de suivi et d'évaluation | Commentaires Commune de Koungou | Commentaires |
| KN20      | 1- Aménagement                  | Cadre de vie                           | 2022                              | Majicavo Lamir  | Aménagement d'une aire de jeux à MJ Lamir                       |                        | 70 000,00 €                | 50 000,00 €         | 70 000,00 €           |             | DETR / fonds propres  |                                      |                                 |              |
| KN21      | 1- Aménagement                  | Cadre de vie                           | 2022                              | Longoni         | Aménagement d'une aire de jeux à Longoni                        |                        | 30 000,00 €                |                     | 30 000,00 €           |             | DETR / fonds propres  |                                      |                                 |              |
| KN22      | 1- Aménagement                  | Gestion responsable de l'espace urbain | 2022                              | Koungou         | Acquisitions foncières  |                        | 2 000 000,00 €             |                     | 2 000 000,00 €        |             | CD  |                                      |                                 |              |
| KN23      | 1- Aménagement                  | Routes-voirie                          | 2022                              | Koungou         | Marché Petits travaux de voirie dans les villages               |                        | 5 000 000,00 €             |                     | 1 585 000,00 €        |             | CD / DETR   |                                      |                                 |              |
| KN24      | 1- Aménagement                  | Routes-voirie                          | 2022                              | Koungou         | Requalification voirie communale et mise en conformité PMR      |                        | 2 000 000,00 €             |                     | 1 700 000,00 €        |             | CD  |                                      |                                 |              |
| KN25      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative                     | 2022                              | Koungou         | Construction Réfectoire T28 Maraicher                           |                        | 3 000 000,00 €             | 2 133 645,25 €      | 75 000,00 €           |             | FEI / DSCEES  |                                      |                                 |              |
| KN27      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative                     | 2022                              | Koungou         | Rénovation des bâtiments scolaires (trois bâtiments par an)     |                        | 2 000 000,00 €             |                     | 2 000 000,00 €        |             | FEI / DSCEES  |                                      |                                 |              |
| KN28      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative                     | 2022                              | Koungou         | Appel A Projet Numérique  |                        | 600 000,00 €               |                     | 300 000,00 €          |             | Rectorat  |                                      |                                 |              |
| KN30      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative                     | 2022                              | Koungou         | Marché Acquisition Mobiliers Scolaires                          |                        | 400 000,00 €               |                     | 400 000,00 €          |             | DETR / Fonds propres / Petits projets 150 / 200 k€ en général |                                      |                                 |              |
| KN31      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Réussite éducative                     | 2022                              | Koungou         | Réfection en régie des peintures locaux scolaires               |                        | 200 000,00 €               |                     | 200 000,00 €          |             | FEI / DSCEES  |                                      |                                 |              |
| KN34      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Sports                                 | 2022                              | Longoni         | Réalisation stade foot Longoni (stade et vestiaires/sanitaires) |                        | 2 000 000,00 €             |                     | 1 500 000,00 €        |             | CCT ou FEI  |                                      |                                 |              |
| KN35      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Sports                                 | 2022                              | Koungou         | Réalisation stade foot Koungou (stade et vestiaires/sanitaires) |                        | 1 900 000,00 €             |                     | 400 000,00 €          |             | CCT ou FEI  |                                      |                                 |              |
| KN38      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Sports                                 | 2022                              | Majicavo Koropa | Couverture du plateau sportif de Koropa                         |                        | 4 000 000,00 €             |                     | 3 316 804,00 €        |             | CCT ou FEI  |                                      |                                 |              |
| KN39      | 4- Cohésion sociale Solidarités | Sports                                 | 2022                              | Kangani         | Construction terrain multisports de Kangani et faré             |                        | 400 000,00 €               |                     | 400 000,00 €          |             | CCT ou FEI  |                                      | Passé en 2023?                  |              |
| KN40      | 5- Environnement                | Déchets                                | 2022                              | Koungou         | Enlèvement des VHU sur le territoire communal                   |                        | 0,00 €                     |                     |                       | 50 000,00 € |   |                                      |                                 |              |
| KN41      | 5- Environnement                | Risques naturels                       | 2022                              | Koungou         | Sécurisation des ravines  |                        | 314 425,00 €               |                     | 314 425,00 €          |             |   |                                      |                                 |              |
| KN42      | 6- Habitat                      | Renouvellement urbain                  | 2022                              | Majicavo Koropa | NPRU Phase 2 (plan Guide MJ Koropa)                             |                        | 57 000 000,00 €            | 27 024 822,00 €     | 32 952 997,00 €       |             | ANRU  |                                      |                                 |              |
| KN43      | 7- Commune                      | Efficacité de l'action publique        | 2022                              | Koungou         | Etude opportunité passage en commune Urbaine                    |                        | 40 000,00 €                |                     | 40 000,00 €           |             |   |                                      |                                 |              |
| KN44      | 7- Commune                      | Efficacité de l'action publique        | 2022                              | Koungou         | Etude Prospective financière 2022 / 2026                        |                        | 40 000,00 €                |                     | 40 000,00 €           |             |   |                                      |                                 |              |
|           |                                 |  |                                   |                 |   |                        | 80 994 425 €               | 29 208 467 €        | 47 324 226 €          |             |   |                                      |                                 |              |

**Subventions allouées par le Conseil départemental aux différentes communes de la communauté d'agglomération du Grand Nord de Mayotte**  
entre 2015 et 2021 à valoriser dans le cadre du CRETE

| Percu du projet   | Intitulé du projet   | Références de la délibération  | Lieu de localisation du projet   | Thématique                    | Dépositif                                   | Montant total du projet                     | Part commune    | Autres          | Part Etat      | FCTVA à titre indicatif | Participation du CD |                 |
|---|--|--|--|-------------------------------|---|---|-----------------|-----------------|----------------|-------------------------|---------------------|-----------------|
|   |  |  |  |                               |   |   |                 |                 |                |                         |                     | SURTI (FRANCE)S |
| Commune de ANJOUAN  | Aménagement des zones dans les villages de Mtsangabou/Azoua  | DL CP2020_0141 en date du 9 juin 2020 (avenant) et N°2019.00062-C du 21 février 2019 | Mtsangabou/Azoua   | Voie communale                | Aides directes                              | 2 476 094,98 €                              | 990 437,95 €    |                 |                |                         | 1 485 656,03 €      |                 |
|   | Construction gymnase Azoua   | N°2019.00062-A du 15 novembre 2019   | Azoua  | Equipement sportif            | 2ème comité programmation CCT du 06.05.2021 | 3 776 048,02 €                              | 200 000,00 €    | 1 607 281,26 €  |                |                         | 1 968 766,76 €      |                 |
|   | Demande de dérogation pour le versement du solde dans le cadre de la subvention HELLEN accordée à la commune d'Azoua   | DL CP2021_0025 en date du 25 février 2021  | Azoua  | Voie communale                | Aides directes                              |   |                 |                 |                |                         | 249 883,00 €        |                 |
|   | Etude pré opérationnelle de faisabilité et d'intégration des équipements et du patrimoine culturel à Mtsangabou  | N°2018.00260 du 11 décembre 2018   | Azoua  | Lodgement                     | FRAFU 2019                                  | 31 600,00 €                                 | 6 320,00 €      |                 | 0,00 €         |                         | 25 280,00 €         |                 |
|   | Aides exceptionnelles dans le cadre des conditions exceptionnelles par les fortes pluies du 22 février 2021 (réhabilitation des zones, des routes urbaines et des équipements publics) accordées à la commune d'Azoua  | N°DL CP2021_0131 - A en date du 12 avril 2021  | Azoua  | Aménagement                   | Aides directes                              | 6 888 304,69 €                              |                 |                 |                |                         | 2 000 000,00 €      |                 |
|   | <b>TOTAL</b>   |  |  |                               |   |   |                 |                 |                |                         |                     |                 |
|   |  |  |  |                               |   |   | 13 270 046,99 € | 1 196 757,95 €  | 1 607 281,26 € | 0,00 €                  | 0,00 €              | 5 730 222,79 €  |
|   | Commune de BANDRABOUA  | Voie rurale Dzomngyè (FEAGER)  | N°2018.00097 du 11 juin 2018   | Dzomngyè                      |   | CFER  | 6 892 410,00 €  |                 | 4 042 193,00 € |                         |                     | 966 400,00 €    |
|   |  | Réhabilitation du terrain de football de Bandraboua Zone 1                           | N°2019.00062-B du 21 février 2019  | Bandraboua                    | Equipement sportif                          |   | 1 500 000,00 €  | 495 000,00 €    |                |                         |                     | 1 000 000,00 €  |
|   |  | Réfection de la voie communale   | N°DL CP2020_0250-A du 15 octobre 2020 ou N°2019.00264-E du 12 septembre 2019 | Commune de Bandraboua         | Voie communale                              | 4ème comité programmation CCT du 28.05.2020 | 1 000 000,00 €  | 36 000,00 €     |                |                         | 164 000,00 €        | 800 000,00 €    |
| Etudes et travaux pour le projet de sécurisation et désamorceur de crues de Bandraboua Nord |  | N°DL CP2021_0131 - B en date du 12 avril 2021  | Bandraboua   | Aménagement                   | Aides directes                              | 1 290 687,30 €                              | 59 371,62 €     | 185 858,97 €    |                |                         | 800 000,00 €        |                 |
| Sécurisation et désamorceur de la lagune maritime Nord à Bandraboua                         |  | N°DL CP2021_0131 - B en date du 12 avril 2021  | Bandraboua   | Aménagement                   | Aides directes                              | 3 201 480,00 €                              | 147 280,00 €    |                 |                |                         | 2 200 000,00 €      |                 |
| Réfection de la voie de contournement de Hahidema   |  | N°DL CP2021_0150-E du 25 mai 2021  | Hahidema   | Voie communale                | 5ème comité programmation CCT du 06.05.2021 | 3 547 756,60 €                              | 163 072,80 €    |                 |                | 461 013,12 €            | 2 823 669,28 €      |                 |
| Réfection de la rue Mingo Makassa à Mtsangabou  |  | N°DL CP2021_0150-E du 25 mai 2021  | Mtsangabou   | Voie communale                | 5ème comité programmation CCT du 06.05.2021 | 2 136 333,00 €                              | 76 507,59 €     |                 |                | 59 444,07 €             | 1 709 086,40 €      |                 |
| Réfection de la rue Bala-Voja à Bandraboua  |  | N°DL CP2021_0150-E du 25 mai 2021  | Bandraboua   | Voie communale                | 5ème comité programmation CCT du 06.05.2021 | 2 662 218,00 €                              | 121 462,09 €    |                 |                | 436 710,34 €            | 2 513 137,57 €      |                 |
| Projet N°1 du schéma directeur des eaux pluviales   |  | N°DL CP2021_0150-E du 25 mai 2021  | Commune de Bandraboua  | Assainissement-Eaux pluviales | 5ème comité programmation CCT du 06.05.2021 | 3 332 004,00 €                              |                 |                 |                | 546 581,94 €            | 2 665 422,06 €      |                 |
| Réalisation des travaux extérieurs du terrain de sport de Bandraboua                        |  | N°DL CP2021_0150-E du 25 mai 2021  | Bandraboua   | Equipement sportif            | 5ème comité programmation CCT du 06.05.2021 | 208 000,00 €                                | 3 960,00 €      |                 |                | 42 640,00 €             | 208 000,00 €        |                 |
| <b>TOTAL</b>  |  |  |  |                               |   |   |                 |                 |                |                         |                     |                 |
|   |  |  |  |                               |   | 24 766 888,90 €                             | 1 103 362,52 €  | 4 228 661,97 €  |                | 2 382 707,28 €          | 15 687 298,67 €     |                 |
| Commune de MTSANGABOU   | Phase de configuration du projet de rénovation urbaine de Mtsangabou   | N°2016.01198 du 05 décembre 2016   | Mtsangabou   | NPRU                          | Aides directes                              | 6 687 000,00 €                              |                 |                 |                |                         | 304 307,00 €        |                 |
|   | Convention pluriannuelle relative au projet de rénovation urbaine de Mtsangabou  | N°2019.00360 du 15 novembre 2019   | Mtsangabou   | NPRU                          | Aides directes                              | 15 387 500,00 €                             | 2 398 125,00 €  | 10 771 250,00 € |                |                         | 2 306 125,00 €      |                 |
|   | Aménagement dans Mtsangabou  | N°2018.00340 - du 11 décembre 2018   | Mtsangabou   | Aménagement territoire        | Aides directes                              | 2 542 000,00 €                              | 254 200,00 €    |                 | 2 033 600,00 € |                         | 1 860 000,00 €      |                 |
|   | Etudes et travaux de remise au normes des zones 3 et 4 de Mtsangabou   | N°2019.00062-F du 21 février 2019  | Mtsangabou   | Voie communale                | Aides directes                              | 1 250 000,00 €                              | 250 000,00 €    |                 |                |                         | 254 200,00 €        |                 |
|   | Sécurisation du terrain de CD longuati la RN1  | N°DL CP2020_0140-D du 09/06/2020   | Koungou  | Aménagement                   | Aides directes                              | 2 000 000,00 €                              | 300 000,00 €    |                 | 1 000 000,00 € |                         | 1 000 000,00 €      |                 |
|   | Rénovation, extension et mise en conformité de l'éclairage public  | N°DL CP2020_0140-D du 09/06/2020   | Koungou  | Eclairage public              | 3ème comité programmation CCT du 27.01.2020 | 2 358 156,00 €                              | 400 000,00 €    |                 | 747 990,00 €   |                         | 800 000,00 €        |                 |
|   | Projet "opération Mtsangabou", à Koungou   | Délibération de 2016   | Koungou  | Lodgement                     | Aides directes                              | 16 302 900,00 €                             |                 |                 | 4 751 718,00 € |                         | 1 210 162,21 €      |                 |
|   | Aménagement de la zone communale à Longuati (zone 1/2/3/4/5/6/7/8/9/10/11/12/13/14/15/16/17/18/19/20/21/22/23/24/25/26/27/28/29/30/31/32/33/34/35/36/37/38/39/40/41/42/43/44/45/46/47/48/49/50/51/52/53/54/55/56/57/58/59/60/61/62/63/64/65/66/67/68/69/70/71/72/73/74/75/76/77/78/79/80/81/82/83/84/85/86/87/88/89/90/91/92/93/94/95/96/97/98/99/100) | N°DL CP2021_0131 - J en date du 12 avril 2021  | Longuati   | Voie communale                | Aides directes                              | 2 875 000,00 €                              | 575 000,00 €    |                 |                |                         | 1 610 000,00 €      |                 |
|   | Réhabilitation de la zone communale (Mtsangabou-Lam' - Mtsangabou, Trens, Kongsu et Longuati)  | N°DL CP2021_0131 - J en date du 12 avril 2021  | Mtsangabou-Lam' - Mtsangabou, Trens, Kongsu et Longuati                      | Voie communale                | Aides directes                              | 1 818 686,00 €                              | 303 737,20 €    |                 |                |                         | 1 018 464,16 €      |                 |
|   | Réalisation d'un ponton de pêche professionnelle à Mtsangabou Commune de Koungou   | N°DL CP2021_0150 - A du 25 mai 2021  | Mtsangabou   | Pêche                         | 5ème comité programmation CCT du 08.05.2021 | 987 520,00 €                                | 35 550,00 €     |                 |                | 161 953,28 €            | 200 016,00 €        |                 |
| Etude de réajustement foncier et d'aménagement du territoire communal de Mtsangabou-Lam'    | N°DL CP2021_0146 - en date du 25 mai 2021  | Mtsangabou Lam'  | Aménagement-logement   | FRAFU 2021                    | 87 000,00 €                                 | 17 400,00 €                                 |                 | 69 600,00 €     |                | 69 600,00 €             |                     |                 |
| <b>TOTAL</b>  |  |  |  |                               |   |   |                 |                 |                |                         |                     |                 |
|   |  |  |  |                               |   | 51 654 462,00 €                             | 4 534 612,20 €  | 10 771 250,00 € | 9 102 200,00 € | 3 506 667,28 €          | 10 604 876,37 €     |                 |
| Commune de MTSAMBONO  | Mise aux normes du terrain de football de Mtsambona  | N°2019.00262-K du 21 février 2019 et N°DL CP2020_0141 - C du 09 juin 2020 (avenant)  | Mtsambona  | Equipement sportif            | Aides directes                              | 3 513 975,38 €                              | 16 36 718,18 €  |                 |                |                         | 1 627 267,20 €      |                 |
|   | Rénovation des zones   | N°2019.00264-H2019C du 12 septembre 2019   | Mtsambona  | Voie communale                | 1er comité programmation CCT du 15.07.2019  | 3 400 000,00 €                              | 2 400,00 €      |                 |                |                         | 1 000 000,00 €      |                 |
|   | Beaching à Humpango et Mtsambona   | N°2019.00262-C du 15 novembre 2019   | Humpango & Mtsambona   | Infrastructure portuaire      | 2ème comité programmation CCT du 15.10.2019 | 300 226,00 €                                | 13 686,00 €     | 62 356,70 €     |                |                         | 150 000,00 €        |                 |
|   | Aménagement du ponton de pêche de Mtsambona  | N°2019.00372 du 15 novembre 2019   | Mtsambona  | Infrastructure portuaire      | Aides directes                              | 1 700 000,00 €                              | 70 000,00 €     |                 |                |                         | 169 503,20 €        |                 |
|   | Eclairage public, piscine  | N°DL CP2020_0250-H du 15 octobre 2020  | Commune de Mtsambona   | Eclairage public              | 4ème comité programmation CCT du 28.09.2020 | 1 700 000,00 €                              | 292 000,00 €    |                 | 278 000,00 €   |                         | 500 000,00 €        |                 |
|   | Travaux de réhabilitation de logements dans le quartier « Hestoulo » à Mtsambona-commune de Mtsambona.   | N°2018.00260 du 11 décembre 2018   | Mtsambona  | Aménagement territoire        | FRAFU 2018                                  | 4 699 602,00 €                              | 837 760,42 €    |                 | 668 720,00 €   |                         | 301 260,00 €        |                 |
|   | STEP de Mtsambona  | N°2018.00260 du 11 décembre 2018   | Mtsambona  | Assainissement                | FRAFU 2018                                  | 295 343,10 €                                | 59 669,00 €     |                 | 236 274,00 €   |                         | 0,00 €              |                 |
|   | Etude pré opérationnelle de ZIC multilés (quartier Humpango à Mtsambona)   | N°2019.00245 du 12 septembre 2019  | Humpango (Mtsambona)   | Aménagement territoire        | FRAFU 2019                                  | 83 000,00 €                                 | 16 000,00 €     |                 | 50 400,00 €    |                         | 16 000,00 €         |                 |
|   | Construction plateaux sportifs de Humpango   | N°2018.00097 du 11 juin 2018   | Humpango   | Equipement sportif            | CFER  | 1 652 000,00 €                              |                 |                 |                |                         | 179 000,00 €        |                 |
|   | Mise aux normes du terrain de football de Mtsambona.   | N°DL CP2021_0131 - O en date du 12 avril 2021  | Mtsambona  | Equipement sportif            | Aides directes                              | 2 059 000,00 €                              | 403 300,00 €    |                 | ANS -463 300 € |                         | 1 000 000,00 €      |                 |
| <b>TOTAL</b>  |  |  |  |                               |   |   |                 |                 |                |                         |                     |                 |
|   |  |  |  |                               |   | 17 174 246,46 €                             | 3 088 925,68 €  | 314 356,70 €    | 1 588 694,00 € | 278 000,00 €            | 5 223 616,40 €      |                 |
| Commune de EPYAMA   | Etudes pré-opérationnelles et de programmation pour l'aménagement urbain en vue de l'amélioration de l'offre de logements collectifs et individuels à Longuati (phase préalable)   | N°2019.00260 du 11 décembre 2018   | Longuati   | Aménagement-logement          | FRAFU 2018                                  | 400 000,00 €                                | 50 000,00 €     |                 | 0,00 €         |                         | 368 000,00 €        |                 |
|   | Etudes techniques et travaux - 1er secteur zone d'aménagement de Longuati - Commune de Koungou   | N°2019.00245 du 12 septembre 2019  | Longuati   | Aménagement urbain            | FRAFU 2019                                  | 19 950 741,00 €                             | 11 113 000,00 € |                 | 5 130 000,00 € |                         | 1 620 000,00 €      |                 |
| <b>TOTAL</b>  |  |  |  |                               |   |   |                 |                 |                |                         |                     |                 |
|   |  |  |  |                               |   | 20 419 741,00 €                             | 11 205 000,00 € | 5 130 000,00 €  | 5 130 000,00 € |                         | 1 988 000,00 €      |                 |